MARDI, LE 4ième JOUR DE JANVIER 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières convoquée pour lundi, le 3ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit trente du soir, ajournée et tenue mardi, le 4ième jour de janvier mil neuf cent soixante-douze, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Jean-Paul	LAVERGNE
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 décembre 1971 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Noms de rues, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 août 1971.

b) Amendement au règlement No. 4 - Lignes de construction sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 août 1971.

c) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 octobre 1971.

d) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 22 novembre 1971.

e) Aménagement final du Boulevard Des Récollets - Entente Canada-Québec, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 6 décembre 1971.

Avis motion zone institutionnelle et commerciale Blvd Des Forges

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour décréter zone institutionnelle et commerciale le territoire situé en front du Boulevard Des Forges compris entre la 6ième Rue et le Boulevard Du Rochon et situé dans le secteur Ste-Thérèse.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de janvier 1972.

Signé: Antoine Gauthier

MARDI, LE 4ième JOUR DE JANVIER 1972.

Avis motion zonage territoire St-Michel des Forges

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges délimité par l'axe de la rivière St-Maurice à son intersection avec le prolongement de la ligne séparative des lots Nos 181 et 186 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de là, passant par les lignes et démarcations suivantes, en continuité les unes des autres: Vers le sud-ouest, la dite ligne des lots Nos 181 et 186, la limite sud-est du Boul. du Rochon, et son prolongement dans la ligne nord-ouest des lots 167, 165, 164-2, 164-1 et 162, la ligne sud-est des lots 249, 250, 251 et 373; la ligne sud-ouest du rang IV (fief St-Maurice) limitant au sud-ouest les lots de 373 en rétrogradant jusqu'à 348, 347, 345 à 342, 340 à 323, 321 à 318 et 316 à 295 tous inclus; la ligne nord-ouest du lot 295; puis, en référence au cadastre officiel de la paroisse de St-Etienne, la ligne sud-ouest du rang II (fief St-Etienne) limitant au sud-ouest les lots de 328 en rétrogradant jusqu'à 299 inclusivement; le côté sud-ouest d'un chemin passant au sud-ouest des lots 297, 296, 293, 292, 290, 289, 288 et 286, 284 à 279 inclusivement; l'axe d'un chemin passant entre les lots 279, 38 et 39 d'un côté et les lots 278, 277, 276 et 40 de l'autre côté; l'axe du chemin de front du rang I (fief St-Etienne) jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 38; cette dernière ligne et son prolongement jusqu'à l'axe de la rivière St-Maurice; le dit axe de la dite rivière en descendant son cours jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 181 et 186 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières jusqu'au point de départ.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de janvier 1971.

Signé: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Règlement No. 478 prolongement Blvd Parent Adoption.

Reçu le 21/2/72

Que le règlement No. 478 concernant la construction de l'infrastructure et les fondations du prolongement du Boulevard Parent, ainsi qu'une voie de raccordement de la Transquébécoise au Boulevard Parent et des travaux de drainage de ces voies vers la rivière St-Maurice, le tout dans la zone industrielle No. 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Règlement No. 429-B aqueduc zone ind. No. 2 Adoption.

Que le règlement No. 429-B concernant le parachèvement des travaux d'aqueduc dans la zone industrielle No. 2 prévus au règlement No. 429 et l'établissement d'un poste de surpression dans la dite zone, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Compte rendu séance 20 déc. 71 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 20 décembre 1971, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

MARDI, LE 4ième JOUR DE JANVIER 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Acceptation résolution T.-R.-Ouest terrain Sangamo Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes les conditions mentionnées à la résolution du Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, adoptée le 2 août 1971, relativement au terrain appartenant à la COMPAGNIE SANGAMO et portant les Nos P.2 et 2-16 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Bail Fernand Verville stationnement coin Badeaux-St-Antoine Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Fernand VERVILLE un terrain de stationnement sis au coin des rues Badeaux (St-Philippe) et St-Antoine, pour le prix de $1.00 par mois, à compter du ler janvier 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Convention Syndicat Camionneurs transport neige Adoption.

Que Son Honneur le Miare soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et le SYNDICAT DES CAMIONNEURS DE TROIS-RIVIERES & REGIONS INC. relativement au transport de la neige, devant entrer en vigueur le ler novembre 1971 et se terminer le ler novembre 1973. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Formation association Les Gais Pinsons Inc. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. André Bellefeuille, Claude Bourgon, Randolph Bourgon, Mme Randolph Bourgon, M. Louis-Philippe Dauphinais, Mme Madeleine Dauphinais, Mme Germaine Bellefeuille, M. Paul Bellefeuille, Mlle Geneviève Dauphinais et M. Pierre Bourgon désirant se former en association sous le nom de "LES GAIS PINSONS INC.", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Appui résolution Windsor traverses à niveau Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accorde par les présentes son entier appui à la résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Windsor le 8 novembre 1971 et prie la Commission Canadienne des Transports de bien vouloir procéder le plus tôt possible à une revision des normes en vigueur en vue d'une augmentation des contributions au coût des traverses

MARDI, LE 4ième JOUR DE JANVIER 1972.

à niveau.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Appui Ville La Tuque salaire policier-éducateur Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accorde son appui à la requête de la Ville de La Tuque contenue dans une résolution en date du 7 décembre 1971 et prie l'Honorable Ministre de l'Education de bien vouloir considérer comme dépense admissible le salaire d'un policier-éducateur exerçant ses fonctions dans les écoles publiques de la Province.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Paiement de comptes Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Gaston Bourassa	$ 201.54
" "	6,369.14
" "	218.47
De l'Orme Construction	2,000.00
Yvon Fournier	1,276.02
Central Québec Steel	554.52
Desmarais Manufacturing	369.53
Bourassa Néon	1,737.74
H.G. Gauthier	16.20
Aux Fins Gourmets	16.60
Restaurant Aux Copains	11.90
Restaurant Chez Louise	69.80
Marché Victoria	43.05
Skyline Hotel	238.91
Sheraton Château	29.12
Pinsonneault & Pinsonneault	1,060.48
Jérôme Loranger, notaire	127.00
Corps de Sécurité	1,000.00
Claude Sauvageau	100.00
M. Pellerin & Al	227.40
National Recreation Ass'n	14.50
Day-Timers of Canada	13.95
Ass'n Arbitres de Hockey	1,968.50
Ass'n St-Jean-Baptiste de la Salle	720.00
Loisirs St-Michel	720.00
Loisirs St-Sacrement	720.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	720.00
Loisirs Ste-Thérèse	720.00
Ass'n St-Philippe	720.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	720.00
Centre Landry	720.00
Restaurant Le Centurion	241.28
Vacances aux Brigadiers Scolaires 1971	1,174.16
St-Maurice Aéro Club	875.00

ADOPTE.

MARDI, LE 4ième JOUR DE JANVIER 1972.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 34 de la Loi de la Commission Municipale, la commission peut autoriser les municipalités à contracter un ou des emprunts temporaires aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

ATTENDU que le Trésorier de la Ville fait rapport que les revenus de la Ville pour l'année 1971 s'établiront à plus de $8,500,000.00 et qu'il lui faudra emprunter temporairement afin de rencontrer les dépenses d'administration de l'année courante;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Emprunt temporaire pour fins d'administration Adoption.

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à emprunter la somme de $2,500,000.00 pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier maintenant en cours, à un taux n'excédant pas celui autorisé par l'article 49 de la loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires;

Qu'à cet effet, Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Ville soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Canadienne Nationale et à les renouveler jusqu'à parfait paiement, en reconnaissance de l'emprunt ci-dessus.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Achat propriété Houde rén. urb. N. Dame de la Paix Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Lionel HOUDE et Mme Marguerite HOUDE MULLER, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 177 (P.177) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $14,250.00 payable comptant. Cette acquisition de gré à gré a été autorisée par l'arrêté en conseil No. 4273 du 15 décembre 1971. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JANVIER 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 10ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 janvier 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 13 - Noms de rues, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 30 août 1971.

b) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 octobre 1971.

c) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 22 novembre 1971.

d) Aménagement final du Boulevard Des Récollets - Entente Canada-Québec, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 6 décembre 1971.

e) Etablissement d'une zone institutionnelle et commerciale sur le Blvd Des Forges entre la 6e Rue et le Blvd Du Rochon, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 4 janvier 1972.

f) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 4 janvier 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Assemblée d'électeurs règ. 478 Adoption.

Que vu l'adoption par le Conseil du règlement No. 478, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles

imposables sera tenue à la salle publique de l'Hôtel de Ville, mardi, le 18 janvier 1972, à 7:30 heures du soir.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Compte rendu séance 4 jan. 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 4 janvier 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Approbation plan subdiv. lot No. 1119 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 9 novembre 1971, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 1119-1126 à 1119-1143 inclusivement situés sur la rue No. 1119-1139 parallèle à la rue Foucher et appartenant à PAUL PERREAULT CONSTRUCTION LTEE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Approbation plan subdiv. lot No. 181-1 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 4 novembre 1971, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 181-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et comprenant les lots Nos 181-1-124, 181-1-125 et 181-1-126 situés sur la rue De l'Esplanade et appartenant à la SOCIETE ROJEAN.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Florent Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Comptes à payer décembre 1971 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de décembre 1971, au montant total de $142,366.89, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JANVIER 1972.

Hydro-Québec	$ 724.70
Pavages de Nicolet	292.00
" "	21,502.74
" "	168.00
Laboratoire de Construction	372.94
" "	25.00
Jacques Falardeau	200.20
Labrecque & Vézina	1,664.81
Laboratoire LaSalle	4,240.00
J.A. St-Pierre Ltée	274.98
Sheraton Château de Blois	13.07
Claude St-Martin, notaire,	157.10
Pinsonnault & Pinsonnault, avocats,	1,403.72
André Daviau	80.00
Denis Perreault	50.00
Raoul Bellavance	65.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Contrat Trane Co. of Can. machinerie Hôtel de Ville Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel TRANE COMPANY OF CANADA LIMITED s'engage à exécuter les travaux d'inspection et d'entretien de l'unité Absorption AIF, Série 2055, de la Place de l'Hôtel de Ville, pour le prix de $471.00 par année. Le tout conformément aux clauses et données mentionnées dans le dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Bail Patrick Galarneau location coin Royale-Des Forges Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé par lequel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Patrick GALARNEAU le rez-de-chaussée de la bâtisse située au coin des rues Des Forges et Royale (autrefois occupée par la Banque de Nouvelle-Ecosse), pour le prix de $50.00 par semaine, à compter du 3 janvier 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Contrat Degrémont Can. Ltée lit filtrant usine de filtration Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel DEGREMONT CANADA LTEE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de réparation et de modification à un lit filtrant double à l'usine de traitement d'eau de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $44,800.00, conformément aux plans, devis et cahier des charges préparés par Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-conseils. La Ville se réserve toutefois le droit d'annulation de l'item No. 3 du bordereau des quantités et des prix, moyennant l'approbation des ingénieurs-conseils à cet effet, et ce, sans apporter de changement aux prix mentionnés aux item 1 et 2 de la soumission de

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JANVIER 1972.

l'entrepreneur. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

ET RESOLU:

Autorisation Contentieux comparaître cause René Roy Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 16006 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle RENE ROY est demandeur et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Formation association Club du Roi Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. René Lefebvre, Normand Lefebvre, Jules Turcotte, Paul A. Philie, Conrad Dumont, Georges Marcotte, Jean-Paul Diamond, Wellie Denis, Léopold Ouellette, Michel Robert et autres désirant se former en association sous le nom de "CLUB DU ROI", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

GB/jb

MARDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières convoquée pour lundi, le 17ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, ajournée et tenue mardi, le 18ième jour de janvier mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Jean-Paul	LAVERGNE
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 janvier 1972, soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 octobre 1971.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 22 novembre 1971.

c) Aménagement final du Boulevard Des Récollets - Entente Canada-Québec, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 6 décembre 1971.

d) Etablissement d'une zone institutionnelle et commerciale sur le Blvd Des Forges entre la 6ième Rue et le Blvd Du Rochon, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 4 janvier 1972.

e) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 4 janvier 1972.

Avis motion résolution rescindée salaire concierge Ricard

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une motion rescindant la résolution adoptée le 25 août 1969 concernant le salaire du concierge Ricard.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de janvier 1972.

Signé: Léo Thibeault

MARDI, LE 18ième JOUR DE JANVIER 1972.

Avis motion abrogation règ. 229 démolition taudis

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement abrogeant le règlement No. 229 concernant la démolition de taudis.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de janvier 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion nom rue zone ind. No. 2

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner un nom à une certaine rue dans la zone industrielle No. 2.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de janvier 1972.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Règlement 13-AAZ-236 noms de rues Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-236 modifiant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à des rues non encore désignées, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Compte rendu séance 10 jan. 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 janvier 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

Gilles Beaudoin

MAIRE

RF/jb

LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 24ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 janvier 1972, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 18 janvier 1972 en regard du règlement No. 478 concernant la construction de l'infrastructure et les fondations du prolongement du Boulevard Parent, soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 octobre 1971.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 22 novembre 1971.

c) Aménagement final du Boulevard Des Récollets - Entente Canada-Québec, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 6 décembre 1971.

d) Etablissement d'une zone institutionnelle et commerciale sur le Blvd Des Forges entre la 6ième Rue et le Blvd Du Rochon, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 4 janvier 1972.

e) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 4 janvier 1972.

f) Amendement au règlement No. 13 - noms de rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 18 janvier 1972.

Avis motion règ. 339 abrogé démolition de taudis

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement abrogeant le règlement No. 339 pourvoyant au versement d'une allocation pour la démolition des taudis et la reconstruction de maisons d'habitation salubres.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1972.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de janvier 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion habitations loyer modique

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour adopter un programme d'habitation à loyer modique (H.L.M. 2ième partie).

Lu en Conseil, ce 24ième jour de janvier 1972.

Signé: Benoît Giguère

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Résolution 25 août 69 rescindée salaire Léo Ricard Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 25 août 1969 concernant le versement du salaire comme constable à M. Léo RICARD, agissant comme concierge au Poste de Police No. 3, est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Compte rendu séance 18 jan. 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 18 janvier 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu du règlement No. 430, adopté le 14 septembre 1970, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a été autorisé à faire ou à faire exécuter la construction et l'installation d'appareils pour augmenter la capacité de l'usine de filtration, de 12,000,000 à 18,000,000 gallons par jour, au coût estimé de $630,000.00, dans le cadre de l'entente de coopération Canada-Québec sur les zones spéciales;

ATTENDU qu'en vertu du règlement No. 430-A, adopté le 16 novembre 1970, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a été autorisé à augmenter de $170,000.00 les crédits du règlement No. 430;

ATTENDU que suivant un rapport en date du 22 octobre 1971, Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-conseils, mentionnent que les travaux ont été exécutés à leur satisfaction et qu'ils en recommandent l'acceptation provisoire;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Acceptation travaux règlements 430 et 430-A Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avise par les présentes L'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC de son approbation du rapport des ingénieurs-conseils Labrecque, Vézina & Associés et de son acceptation des travaux décrétés en vertu des dits règlements Nos 430 et 430-A.

ADOPTE.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Approbation plan subdiv. lot No. 199-1 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 20 janvier 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 199-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 199-1-1 et 199-1-2 situés entre la rue Bayard et le Boulevard Des Forges dans le secteur Isabeau et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Signature plan livre de renvoi subdiv. lot 199-1 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 20 janvier 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 199-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 199-1-1 et 199-1-2 situés entre la rue Bayard et le Boulevard Des Forges, dans le secteur Isabeau, et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Cession rue O.M.M.I Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel LES OBLATES MISSIONNAIRES DE MARIE-IMMACULEE cèdent à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, le lot No. 231-65 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à charge de l'utiliser comme rue. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Achat terrain Sangamo Company Limited Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de SANGAMO COMPANY LIMITED un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 2 (P.2) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, le lot No. 16 de la subdivision officielle du lot No. 2 (2-16) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 1 (P.1, P.1) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières et 2 (P.2, P.2) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de $8,154.65 payable comptant, en vue du prolongement de la rue Bellefeuille, de l'implantation et de l'entretien des services d'aqueduc et d'égout et de l'ouverture d'une rue. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux règlements Nos 13-AAZ-191 et 469.

ADOPTE.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Paiement de comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Laboratoire Analyses -Essais	$ 50.00
Dalby Inc.	5,990.00
" " (dépôt)	600.00
J. Falardeau Inc.	470.89
Vinet & Rivard	3,500.00
Badeau, Gosselin, Grenier	200.00
Bicycle Guild Inc.	840.00
Lemay, Pouliot, Guérard	5,895.00
Corp. Technologistes Médicaux Québec	300.00
Union des Municipalités	640.00
Commission Ecoles Catholiques	499.00
Chagnon & Chagnon, notaires,	88.00
J.Nil Héon, notaire,	78.00
Jean Gélinas, notaire,	78.00
Jean DeCharette, notaire,	164.25
" " "	191.40
Le Rousillon	101.65
Le Centurion	82.53
"	248.40
"	11.25
"	148.94
"	6.23
Aux Fins Gourmets	19.85
André Laneuville	28.45
Marché Victoria	140.72
Sheraton - Château De Blois	360.00
Loisirs Ste-Thérèse	360.00
Loisirs St-Philippe	360.00
Centre Landry	360.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	360.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	360.00
Loisirs St-Michel	360.00
Loisirs St-Sacrement	360.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	360.00
J. L. Levasseur	150.00
Mme F. Gélinas	50.00
Centre Sportif Marcotte	2,086.71
Fédération des Centres Culturels du Québec	50.00
Loisirs Ste-Marguerite	1,080.00

ADOPTE.

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1972 se chiffrent à la somme de $9,673,500.00 suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour la dite année s'élèvent à la somme de $9,673,500.00;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

Budget 1972 Adoption.

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de $9,673,500.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1972.

ADOPTE.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Contrat Co. d'Elec. Shawinigan servitude zone ind. No. 2 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN accorde à la Ville de Trois-Rivières une servitude permanente sur une partie des lots Nos 186, 187 et 188 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières (P.186, P.187 et P.188) et une servitude temporaire sur une partie des lots Nos 186, 187 et 188 (P.186, P.187 et P.188) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières en vue de la construction d'un collecteur d'égout devant desservir la zone industrielle No. 2, en considération de l'utilité publique y résultant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 429-A.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Contrat Co. d'Elec. Shawinigan tunnel Père Daniel Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN cède à la Ville de Trois-Rivières une étendue de terrain faisant partie du lot No. 9 (P.9) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières et lui accorde une servitude temporaire sur une partie des lots Nos 11 et 11-388 (P.11 et P.11-388) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, en vue de la construction d'un passage inférieur sur la rue Père Daniel. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 437.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Rénovation N.Dame de la Paix acceptation proposition Corporation d'Immeubles Renaud Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes la proposition de la CORPORATION D'IMMEUBLES RENAUD, contenue dans une lettre en date du 12 janvier 1972, à l'adresse du Directeur du Service d'Urbanisme de la Ville de Trois-Rivières, relativement aux causes d'expropriation devant être entendues devant la Régie des Services Publics du Québec, en rapport avec le programme de rénovation urbaine du secteur Notre-Dame de la Paix. Le montant des honoraires mentionnés dans la dite proposition devant être conforme aux tarifs publiés dans la Gazette Officielle du Québec. Il est entendu que MM. James W. Racine et Emile Larochelle seront les deux (2) évaluateurs désignés par la Corporation d'Immeubles Renaud pour la préparation et l'audition des causes ci-haut mentionnées. Le tout devant être sujet à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Contentieux autorisé comparaître Régie des Transports Adoption.

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à comparaître et à témoigner pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières devant la Régie des Transports du Québec relativement à une requête présentée par AUDET EXPRESS INC.

ADOPTE.

LUNDI, LE 24ième JOUR DE JANVIER 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Soumission Herman Bouchard acceptée démolition bâtisses Adoption.

Que la soumission de HERMAN BOUCHARD, entrepreneur, concernant la démolition de cinq (5) bâtisses dans le secteur Notre-Dame de la Paix et une dans le centre-ville soit acceptée pour le prix de $6,500.00, conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Travaux Publics. La dite soumission devra toutefois être sujette à approbation par le Comité de Coordination et la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

ET RESOLU:

Indemnité accordée Adolphe Bistodeau Adoption.

D'accorder à M. Adolphe BISTODEAU, garagiste, une indemnité de $1,500.00 pour couvrir les dommages qu'il subit à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières. Ce montant de $1,500.00 couvrira les frais de perte de temps physique, publicité, déménagement, différence de loyer, changement de téléphone et la perte de commerce qu'il pourra subir et M. Bistodeau devra quitter les lieux le ou avant le 14 février 1972. Le tout sujet à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 31ième JOUR DE JANVIER 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 31ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 janvier 1972 soit adopté, en y retranchant toutefois la résolution adjugeant à Herman Bouchard, entrepreneur, les travaux de démolition de cinq (5) bâtisses dans le secteur Notre-Dame de la Paix et une dans le centre-ville.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan.
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 18 octobre 1971.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de la zone industrielle No. 2,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 22 novembre 1971.

c) Aménagement final du Boulevard Des Récollets - Entente Canada-Québec,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 6 décembre 1971.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 4 janvier 1972.

e) Amendement au règlement No. 13 - Noms de rues,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 18 janvier 1972.

f) Adoption du programme de construction d'habitations à loyer modique,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 24 janvier 1972.

Avis motion règ. 186 amend. signaux circulation

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186 concernant l'obligation de se conformer aux signaux de circulation et d'obéir aux constables municipaux.

LUNDI, LE 31ième JOUR DE JANVIER 1972.

Lu en Conseil, ce 31ième jour de janvier 1972.

Signé: Jean-Paul Lavergne

Avis motion règ. 13 am. paragraphe 10, art. 5 abrogation Parc Laviolette

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour abroger le paragraphe 10 de l'article 5 quant à ce qui a trait au "Parc Laviolette".

Lu en Conseil, ce 31ième jour de janvier 1972.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion règ. 4 am. stations vente gazoline

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4 pour permettre l'érection d'une station pour la vente de la gazoline au coin ouest des boulevards St-Michel et Des Forges.

Lu en Conseil, ce 31ième jour de janvier 1972.

Signé: Jean-Paul Lavergne

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Règlement 191-24-F zonage secteur Ste-Thérèse Adoption.

Que le règlement No. 191-24-F amendant le règlement No. 191 en modifiant la destination des zones RB-16-1, RB-16-2 et créant une nouvelle zone CB-16 sect. 1, (ces zones sont situées dans le secteur Ste-Thérèse sur le Boulevard Des Forges), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le présent règlement sera tenue le 9 février 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Règlement No. 339-A démolition taudis Adoption.

Que le règlement No. 339-A abrogeant le règlement No. 399 concernant le versement d'une allocation pour la démolition de taudis et la reconstruction de maisons d'habitation salubre, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Compte rendu séance 24 jan. 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 24 janvier 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 31ième JOUR DE JANVIER 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Indemnité acceptée expropriation lots 1120, 1121 etc. Ministère de la Voirie Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une acceptation d'indemnité en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières, expropriée, s'engage à accepter, à titre d'indemnité, la somme de $1.00 pour le terrain faisant partie des lots Nos 1120, 1121, les lots Nos 1121-582, 1120-157-9, 1120-158-9 (P.1120, P.1121, 1121-582, 1120-157-9, 1120-158-9) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, exproprié par le Gouvernement de la Province de Québec, représenté par le Ministre de la Voirie, conformément à l'article 792v du Code de Procédure Civile, en vertu d'un dépôt au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, le 26 février 1970, sous le No. 267,934.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Indemnité acceptée expropriation lot P.8 Ministère de la Voirie Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une acceptation d'indemnité en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières, expropriée, s'engage à accepter, à titre d'indemnité, la somme de $2,000.00 pour le terrain faisant partie du lot No. 8 (P.8) du cadastre officiel de la Paroisse de St-Etienne, exproprié par le Gouvernement de la Province de Québec, représenté par le Ministre de la Voirie, conformément à l'article 792v du Code de Procédure Civile, en vertu d'un dépôt au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, le 24 janvier 1970, sous le no. 267,642.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Indemnité acceptée expropriation lots P. 287 P. 288 et P. 289 Ministère de la Voirie Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une acceptation d'indemnité en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières, expropriée, s'engage à accepter, à titre d'indemnité, la somme de $11,500.00 pour le terrain faisant partie des lots Nos 287, 288 et 289 (P.287, P.288 et P.289) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, exproprié par le Gouvernement de la Province de Québec, représenté par le Ministre de la Voirie, conformément à l'article 792v du Code de Procédure Civile, en vertu d'un dépôt au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, le 28 avril 1970, sous le No. 268,565.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Avis d'expropriation Roland Cadorette rénovation centre-ville Adoption.

Qu'en exécution du règlement No. 395 adopté par le Conseil le 1er octobre 1969 et 407 adopté le 19 mars 1970, le Chef du Contentieux est autorisé à donner à M. Roland CADORETTE, l'avis d'expropriation prévu à l'article 774 du Code de Procédure Civile en rapport avec l'expropriation du lot No. P.1618 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières;

LUNDI, LE 31ième JOUR DE JANVIER 1972.

ledit immeuble devant servir à l'élargissement de la rue Royale dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme de rénovation et qu'une indemnité de $40,000.00 soit offerte audit propriétaire en rapport avec l'expropriation susdite; la présente autorisation étant valable pour toute la procédure d'expropriation jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Formation association du Carrefour d'Org. Pop. de T.-R. Inc. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Jules Duhaime, Robert Jourdain, Guy Mercier, Gaston Houde, Albert Séguin, Roland Lafrance, Mme Lorraine Brennan, MM. Vianney Robert, Germain Ouellette, Denis Therrien et autres désirant se former en association sous le nom de "CARREFOUR D'ORGANISATION POPULAIRE DE TROIS-RIVIERES INC.", conformément au chapitre 299 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Soumission Michel Désilets acceptée démolition taudis Adoption.

Que la soumission de MICHEL DESILETS, entrepreneur, concernant la démolition de cinq (5) bâtisses dans le secteur Notre-Dame de la Paix et une dans le centre-ville, soit acceptée pour le prix de $3,500.00, conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Travaux Publics. La dite soumission devra toutefois être sujette à approbation par le Comité de Coordination et la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Anatole Proulx	$12,101.91
" "	86.17
" "	8,064.28
Corporation d'Immeubles Renaud	2,860.14
Progressive Architecture	6.00
Canadian Bar Association	45.00
Association des Ingénieurs Municipaux du Québec	50.00
Jean Méthot	80.00
André Laneuville	17.59
Voyageur 1969 (Inc.) Autobus	135.00
Le Centurion	36.85
Fabrique Notre-Dame des Sept-Allégresses	50.00
J.Louis Levasseur	180.00
Fédération des Centres Culturels	50.00
Association des Arbitres Hockey Mauricie	2,125.50

ADOPTE.

LUNDI, LE 31ième JOUR DE JANVIER 1972.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 7ième JOUR DE FEVRIER 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 7ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 31 janvier 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 octobre 1971.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 22 novembre 1971.

c) Aménagement final du Boulevard Des Récollets - Entente Canada-Québec, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 6 décembre 1971.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 4 janvier 1972.

e) Amendement au règlement No. 13 - Noms de rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 18 janvier 1972.

f) Adoption du programme de construction d'habitations à loyer modique, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 24 janvier 1972.

Avis motion création nouvelle zone secteur adjacent Hôpital Ste-Marie

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et créant une nouvelle zone résidentielle à l'intérieur de la zone RB-25, dans le secteur adjacent à l'Hôpital Ste-Marie.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de février 1972.

Signé: Lionel Julien

LUNDI, LE 7ième JOUR DE FEVRIER 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Règlement No. 186-L signaux circulation Adoption.

Que le règlement No. 186-L amendant le règlement No. 186 en ce qui a trait à l'obligation de se conformer aux signaux de circulation et d'obéir aux constables municipaux, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Règlement 13-AAZ-237 abrogation disposition Parc Laviolette Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-237, amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour abroger le paragraphe 10 de la section 1 quant à ce qui a trait au "Parc Laviolette", soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Règlement No. 4-Z-97 poste gazoline lot P.1 Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-97 amendant le règlement No. 4 pour permettre l'établissement d'un poste pour la vente de la gazoline sur partie du lot No. 1 du cadastre de la paroisse de St-Etienne, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Compte rendu séance 31 jan. 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 31 janvier 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Demande Comm. Mun. énumération abrégée vente pour taxes Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser le Greffier de la Ville à donner une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles lors de la tenue de toute vente pour arrérages de taxes tant municipales que scolaires, et ce, en vertu de l'article 550 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 7ième JOUR DE FEVRIER 1972.

Comptes payés décembre 1971 Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de décembre 1971, au montant total de $2,461,782.84, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Comptes à payer janvier 1972 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de janvier 1972, au montant total de $52,002.85, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Ville Trois-Rivières-Ouest	$ 147.40
Anselme Bourassa	8,576.66
Laurentide Ready-Mix	19,333.33
Matte Auto	2,350.00
" "	181.20
Me Stanislas Germain	1,950.00
Sheraton Château	45.88
Marché Victoria	13.88
Raoul Bellavance	65.00
André Daviau	80.00
Loisirs Ste-Marguerite	360.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	360.00
Loisirs St-Sacrement	360.00
Loisirs St-Michel	360.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	360.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	360.00
Centre Landry	360.00
Loisirs St-Philippe	360.00
Loisirs Ste-Thérèse	360.00
Mme F. Gélinas	25.00
Club Richelieu	40.00
Kinéma Ltd	50.00
Labrecque, Vézina & Associés	823.10
" " "	2,216.99
" " "	3,116.66
Laboratoire de la Construction Enr.	800.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Cession Séminaire St-Joseph parties lots 172 et 173

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel le SEMINAIRE ST-JOSEPH DE TROIS-RIVIERES cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, un emplacement connu et désigné

LUNDI, LE 7ième JOUR DE FEVRIER 1972.

talus Blvd Des Récollets Adoption.

comme faisant partie des lots Nos 172 et 173 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, en vue de l'aménagement du talus du Boulevard Des Récollets. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Contrat entretien marché-aux-denrées Patrick Gervais Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel M. Patrick GERVAIS s'engage à exécuter tous les travaux d'entretien de l'intérieur et de l'extérieur du marché-aux-denrées, pour une période d'une année, à compter du ler janvier 1972, pour le prix de $10,747.00. Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés. La dite somme de $10,747.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Soumission Lévesque, Beaubien Inc. acceptée émission d'obligations Adoption.

Que la soumission de LEVESQUE, BEAUBIEN INC., par laquelle cette firme offre d'acheter l'émission d'obligations de la Ville de Trois-Rivières, au montant de $2,278,000.00 émises en vertu des règlements Nos 453, 465 et 468 soit acceptée au prix de 97.49% et l'intérêt couru au jour de leur livraison au taux de 7% pour un montant de $1,118,000.00 d'obligations sérielles échéant du ler mars 1973 au ler mars 1982 inclusivement et pour un montant de $1,160,000.00 au taux de 7¼% échéant le ler mars 1982. Le tout sujet aux conditions mentionnées dans la soumission et la demande de soumissions et à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Nomination M. Giguère Maire suppléant Adoption.

Que M. le conseiller Benoît GIGUERE soit nommé Maire suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 14ième JOUR DE FEVRIER 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 14ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 février 1972, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 9 février 1972 en regard du règlement No. 191-24-F concernant la création d'une zone institutionnelle et commerciale sur le Boulevard Des Forges entre la 6ième Rue et le Boulevard Du Rochon soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 18 octobre 1971.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage de la zone industrielle No. 2,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 22 novembre 1971.

c) Aménagement final du Boulevard Des Récollets - Entente Canada-Québec,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 6 décembre 1971.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 4 janvier 1972.

e) Amendement au règlement No. 13 - Noms de rues,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 18 janvier 1972,
maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

f) Adoption du programme de construction d'habitations à loyer modique,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 24 janvier 1972.

g) Création d'une zone résidentielle adjacente à l'Hôpital Ste-Marie,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 7 février 1972.

LUNDI, LE 14ième JOUR DE FEVRIER 1972.

Avis motion résolution rescindée règlement No. 478

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution du 4 janvier 1972 adoptant le règlement No. 478.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de février 1972.

Signé: Jean-Paul Lavergne.

Avis motion règlement prolongement Blvd Parent

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement concernant la construction de l'infrastructure et les fondations du prolongement du Boulevard Parent, ainsi qu'une voie de raccordement de la Transquébécoise au Boulevard Parent et des travaux de drainage de ces voies vers la rivière St-Maurice, le tout dans la zone industrielle No. 2.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de février 1972.

Signé: Jean-Paul Lavergne

Avis motion règ. 186 am. stationnement

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186 quant à ce qui a trait au stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de février 1972.

Signé: Jean-Paul Lavergne

Avis motion résolution rescindée contrat Degrémont Canada Ltée

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 10 janvier 1972 relativement à un contrat à intervenir entre la Ville et DEGREMONT CANADA LTEE.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de février 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion règlement élargissement rue Ste-Marguerite

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'élargissement d'une partie de la rue Ste-Marguerite, entre la rue Père Daniel et les limites de la Ville, et l'arrondissement de l'intersection Des Récollets et Ste-Marguerite et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de février 1972.

Signé: Fernand Colbert

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Compte rendu séance 7 février 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 7 février 1972 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 14ième JOUR DE FEVRIER 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Comptes payés janvier 1972 Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de janvier 1972, au montant total de $950,668.10, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Bail Ministère des Transports météorologie aéroport Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue au MINISTERE DES TRANSPORTS* le local No. 10 de l'aérogare située sur le terrain de l'aéroport municipal pour le prix de $53.00 par mois, à compter du 1er janvier 1972. Les lieux loués devant servir pour fins de météorologie. Le tout sujet aux clauses et données mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

*Ministère de l'Environnement.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Contrat Degrémont Canada Ltée lit filtrant usine filtration Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel DEGREMONT CANADA LTEE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de réparation et de modification à un lit filtrant double à l'usine de traitement d'eau de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le changement du media de filtration, la modification au lavage de surface, la démolition du fond "Wheeler" et la construction d'un fond en dalles préfabriquées, pour le prix de $34,600.00, conformément aux plans, devis et cahier des charges préparés par Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-conseils. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de $2,278,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
453	$246,000.00
453	874,000.00
453	455,000.00
465	103,000.00
468 (1971)	600,000.00

LUNDI, LE 14ième JOUR DE FEVRIER 1972.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

ET RESOLU:

Amendements règlements 453, 465 et 468 émission d'obligations Adoption.

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de $2,278,000.00;

1.- Les obligations seront datées du ler mars 1972;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 7 1/4% l'an sera payé semi-annuellement le ler mars et le ler septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;

5.- La signature du Maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

Que, de plus, le règlement numéro 468 (1971) soit et est amendé en remplaçant le tableau d'amortissement, apparaissant à l'article 7 du règlement, par le tableau suivant:

1.-	$39,000.00	6.-	$61,000.00
2.-	43,000.00	7.-	66,000.00
3.-	47,000.00	8.-	72,000.00
4.-	51,000.00	9.-	79,000.00
5.-	56,000.00	10.-	86,000.00

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

ET RESOLU:

Autorisation demandée émission d'obligations plus courte échéance Adoption.

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de $2,278,000.00, fait en vertu des règlements Nos 453, 465, 468 (1971), demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements Nos 453, 465, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE.

LUNDI, LE 14ième JOUR DE FEVRIER 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

J.F. Wickenden Ltd	$54,000.00
Clément Ricard	26,716.69
" "	1,010.51
Laboratoire d'Hydraulique Lasalle	3,451.60
Pagé Construction	7,258.33
Marinex	5,004.48
Vitrerie Trois-Rivières	750.00
Canadien Pacifique	267.95
Techbar	800.00
Central Québec Steel	2,100.00
Arno Electrique	12,431.88
" "	9,534.09
" "	14,944.59
" "	3,027.98
" "	6,661.48
Conseil des Ports Nationaux	150.00
M.C. Equipment Inc.	4,560.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Contrat Mike Désilets démolition bâtisses Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel M. MIKE DESILETS, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de démolition d'une bâtisse dans le secteur centre-ville et cinq (5) bâtisses dans le secteur Notre-Dame de la Paix, pour le prix de $3,500.00, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 21ième JOUR DE FEVRIER 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 21ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 février 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 octobre 1971.

b) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 4 janvier 1972.

c) Amendement au règlement No. 13 - Noms de rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 18 janvier 1972.

d) Adoption du programme de construction d'habitations à loyer modique, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 24 janvier 1972.

Avis motion règ. 13-AAZ-235 ouverture de rues

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13-AAZ-235 concernant l'ouverture de deux rues (ruelles) à même les lots Nos P.-1122-284, P.-1122-285 et P.-1122-87, quant à ce qui a trait à la largeur de ces lots montrés sur le plan No. 97-46 annexé au dit règlement.

Lu en Conseil, ce 21ième jour de février 1972.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion règlement élargissement rue Ste-Marguerite

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'élargissement d'une partie de la rue Ste-Marguerite, entre la rue Père Daniel et les limites de la Ville, et l'arrondissement de l'intersection Des Récollets-Ste-Marguerite.

LUNDI, LE 21ième JOUR DE FEVRIER 1972.

Lu en Conseil, ce 21ième jour de février 1972.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion règ. 191 amend. construction zone C-G

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, quant à ce qui a trait à la construction et aux usages permis dans la zone C-G.

Lu en Conseil, ce 21ième jour de février 1972.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Résolution rescindée 4 jan. 72 règ. 478 Adoption.

Que la résolution adoptée le 4 janvier 1972 concernant l'adoption du règlement No. 478 est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Résolution rescindée 10 jan. 72 Degrémont Canada Ltée Adoption.

Que la résolution adoptée le 10 janvier 1972 concernant la signature d'un contrat à intervenir entre la Ville et DEGREMONT CANADA LTEE est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Règlement No. 191-37 zonage secteur industriel No. 2 Adoption.

Que le règlement No. 191-37 amendant le règlement No. 191 et établissant dans le secteur industriel No. 2 des zones qui seront connues sous les dénominations de 1-A, 1-B secteur 1, 1-B secteur 2 et 1-C, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le présent règlement sera tenue le 1er mars 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Règlement No. 191-3-E nouvelle zone secteur Ste-Marie Adoption.

Que le règlement No. 191-3-E, modifiant le règlement No. 191 pour changer la délimitation de la zone RB-25-1 (secteur adjacent à l'hôpital Ste-Marie) et pour créer une nouvelle zone qui sera connue sous la dénomination de RC-25-6, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

LUNDI, LE 21ième JOUR DE FEVRIER 1972.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le présent règlement sera tenue le 1er mars 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Règlement 186-M stationnement Adoption.

Que le règlement No. 186-M amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait au stationnement sur certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Règlement No. 478 prolongement Blvd Parent Adoption.

Que le règlement No. 478 concernant la construction de l'infrastructure et les fondations du prolongement du Boulevard Parent ainsi qu'une voie de raccordement de la Transquébécoise au Boulevard Parent, et des travaux de drainage de ces voies vers la rivière St-Maurice, le tout dans la zone industrielle No. 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables sera tenue à la salle publique de l'Hôtel de Ville jeudi, le 2 mars 1972, à 7:30 heures du soir.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Règlement No. 479 aménagement Blvd Des Récollets Adoption.

Que le règlement No. 479 concernant l'aménagement final du Boulevard Des Récollets, du rond-point à la rue St-Joseph, l'installation d'éclairage par canalisation souterraine, le drainage pluvial et l'installation de feux de circulation, en vertu du programme d'entente Canada-Québec, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables sera tenue à la salle publique de l'Hôtel de Ville, jeudi, le 2 mars 1972, à 7:30 heures du soir.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Compte rendu séance 14 fév. 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 14 février 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 21ième JOUR DE FEVRIER 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

ET RESOLU:

Contentieux autorisé comparaître cause Jean Boisclair Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 16,538 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle JEAN BOISCLAIR est demandeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Amendement Charte pension Gérant municipal Adoption.

Que le Chef du Contentieux de la Ville de Trois-Rivières, Me Jean Méthot, C.R., soit et est par les présentes autorisé à présenter pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une requête au Lieutenant-gouverneur en conseil en vue de l'abrogation de la disposition de la Charte relative à la pension pouvant être payée au Gérant municipal, vu sa participation et sa contribution au fonds de pension contributoire établi pour les employés municipaux de la Ville de Trois-Rivières et en vigueur depuis le 1er juillet 1971.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Engagement six (6) nouveaux constables Adoption.

a) Que messieurs Robert BOISSEL, Pierre BOUCHER, Michel GERVAIS, Michel LEGAULT, Louis PROULX et Serge PROVENCHER soient et sont par les présentes engagés comme membres du Service de la Police et des Incendies de la Ville de Trois-Rivières, à compter de l'adoption de la présente résolution.

b) Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à percevoir de MM. Pierre BOUCHER, Louis PROULX et Michel GERVAIS, la somme de $6.54 par semaine, pour une période de deux (2) ans, de MM. Robert BOISSEL, Michel LEGAULT et Serge PROVENCHER, la somme de $10.62 par semaine, pour une période deux (2) ans, à titre de remboursement d'allocations de subsistance payées par la Ville de Trois-Rivières pour des cours de formation policière suivis à l'Institut de Police de Nicolet. Le tout conformément à une décision prise par le Conseil le 18 octobre 1971 et une entente intervenue entre les parties le 26 octobre 1971.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

ET RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie respectueusement l'Honorable Jérôme CHOQUETTE, C.R., Ministre de la Justice du Québec, de bien vouloir faire effectuer une étude ayant pour but:

LUNDI, LE 21ième JOUR DE FEVRIER 1972.

Etude demandée séparation services Police et Incendies Adoption.

a) De déterminer le coût des dépenses que la Ville de Trois-Rivières serait appelée à défrayer, advenant la séparation en deux (2) corps distincts des services de la Police et des Incendies.

b) D'établir le coût d'opération des services distincts de la Police et des Incendies en cas de fusion des villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

ET RESOLU:

Achat gré à gré propriété Shawinigan Lodge rénovation centre-ville Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières est autorisée à acheter, de gré à gré, de SHAWINIGAN LODGE, la propriété sise aux Nos 1098-1100 Royale, sur les lots Nos 1626 et 1627 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de $31,015.00; le tout sujet à l'autorisation de la Société d'Habitation du Québec et à l'approbation du Gouvernement par arrêté en conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Taux taxes spéciales d'égout, de pavage, de voirie Adoption.

Que le rapport du Trésorier de la Ville en date du 21 février 1972, établissant à $1.60 par $100.00 d'évaluation le taux des taxes spéciales d'égout, de pavage et de voirie pour l'année 1972 est par les présentes adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Paiement comptes liste hebdo-madaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Laboratoire de Construction	$ 25.00
Paul Marion	165.00
Garceau & Dufresne, notaires,	205.00
Centre du Trophée	63.81
Dr J. Gascon	49.00
Le Centurion	17.99
J.Ls Levasseur	113.00
Association des Directeurs de Loisirs Municipaux du Québec	25.00
Comité des Loisirs du Blvd St-Jean	325.00
G. Beauregard	12.00
Management Information Service	165.00
Degrémont Canada Ltée	8,100.00
Henri Paquette	3,529.00

ADOPTE.

LUNDI, LE 21ième JOUR DE FEVRIER 1972.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 28ième JOUR DE FEVRIER 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 28ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 février 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 octobre 1971.

b) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 4 janvier 1972.

c) Amendement au règlement No. 13 - noms de rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 18 janvier 1972.

d) Adoption du programme de construction d'habitations à loyer modique, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 24 janvier 1972.

e) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 21 février 1972.

f) Amendement au règlement No. 191 - Zone C-G dans le secteur Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 février 1972.

Avis motion abrogation règ. 25 taxes

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement concernant l'imposition de certaines taxes dans la Ville et abrogeant le règlement No. 25 et ses amendements.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de février 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 28ième JOUR DE FEVRIER 1972.

Avis motion règ. 191 amend. zonage secteur industriel No. 1

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et établissant des zones dans le secteur industriel No. 1.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de février 1972.

Signé: Fernand Colbert

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Règ. 13-AAZ-235-A ouverture rues arrière rue Lévis Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-235-A, amendant le règlement No. 13-AAZ-235 décrétant l'ouverture de deux rues (ruelles) à même les lots Nos P-1122-284 et P-1122-87 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, quant à ce qui a trait à la largeur des lots montrés sur le plan No. 97-46 annexé au dit règlement, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Compte rendu séance 21 fév. 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 21 février 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Vente terrain Westinghouse secteur industriel No. 2 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte par lequel la Ville de Trois-Rivières s'engage à vendre à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED un emplacement situé dans le secteur industriel No. 2, connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 227 et 228 (P.227 et P.228) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $27,000.00 dont la somme de $2,700.00 payable lors de la signature de l'acte et la balance de $24,300.00 payable le 4 avril 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux droits miniers existant sur les dits lots Nos P.227 et P.228 en faveur de la Cie VANGUARD EXPLORATIONS LTD, lesquels droits lui ayant été cédés par la Cie R. MORIN GAS & OIL INC., le 3 juin 1958.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu du règlement No. 429, adopté le 14 septembre 1970, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a été autorisé à faire ou à faire exécuter les travaux de construction d'un collecteur d'égout et d'aqueduc pour desservir la zone industrielle No. 2, au coût estimé de $1,200,000.00 dans le cadre de l'entente de coopération Canada-Québec sur les zones spéciales;

ATTENDU que le Directeur des Travaux Publics mentionne que les travaux ont été exécutés à sa satisfaction et qu'il en recommande l'acceptation;

LUNDI, LE 28ième JOUR DE FEVRIER 1972.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Acceptation travaux règ. 429 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avise par les présentes l'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC de son acceptation des travaux décrétés en vertu dudit règlement No. 429.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

ET RESOLU:

Achat propriété Ministère Travaux Publics rue Royale Adoption.

a) Que la Ville de Trois-Rivières est autorisée à acheter, de gré à gré, du MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, la propriété sise au No. 934 Royale, sur le lot No. 1655 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de $35,620.00; le tout sujet à l'autorisation de la Société d'Habitation du Québec et à l'approbation du Gouvernement par arrêté en conseil.

b) Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer l'acceptation de l'offre en date du 24 février 1972 faite par le MINISTERE DE LA VOIRIE, laquelle offre est signée par M. Roger-T. Trudeau, Ing., Directeur Général, Direction Générale de l'Expropriation. Cette acceptation étant sujette à l'autorisation de la Société d'Habitation du Québec et à l'approbation du Gouvernement par arrêté en Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Approbation plan subdiv. lots 169-22 à 28 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 9 novembre 1971, montrant la subdivision des lots Nos 169-22 à 169-28 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 169-22-1 à 169-22-3, 169-23-1 à 169-23-4, 169-24-1 à 169-24-4, 169-25-1 à 169-25-4, 169-26-1 à 169-26-4, 169-27-1 à 169-27-4, 169-28-1 à 169-28-2 situés rue François Nobert et appartenant à M. Jean-Paul HAMELIN.

ADOPTE.

ATTENDU que le 16 mars 1970 (C.P. - item 4), le Conseil a autorisé le Gérant de la Ville à retenir les services de l'Arpenteur-géomètre Roger GELINAS, pour le projet 1972, partie No. 3;

ATTENDU que le 12 juillet 1971, le Conseil désirant se prévaloir des octrois attribués par le Ministère des Terres et Forêts du Québec, a désigné M. Roger GELINAS pour effectuer les travaux;

ATTENDU que les octrois ci-haut mentionnés représentent la moitié du coût des opérations d'arpentage, à raison de $5.00 par lot déjà cadastré et de $10.00 par lot ne comportant pas de numéro cadastral distinct;

LUNDI, LE 28ième JOUR DE FEVRIER 1972.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

ET RESOLU:

Arpenteur R. Gélinas autorisé revision cadastrale centre-ville Adoption.

D'autoriser M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, à commencer incessamment ses travaux pour effectuer la troisième partie de la revision cadastrale (1972) de la section centre-ville de la Ville de Trois-Rivières et la Ville s'engage à payer à M. Gélinas une somme additionnelle de $5.00 par lot déjà cadastré et de $10.00 par lot ne comportant pas de numéro cadastral distinct.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Anselme Bourassa	$ 8,576.66
Henri Paquette	1,320.15
" "	1,459.62
Arno Electrique	2,359.85
Renaud Ouellette	392.56
Bell Téléphone	343.72
La Loge des Francs-Maçons	10,160.00
Lacoursière & Godin, Avocats	983.65
Me Jean Paquin, notaire,	128.00
Me Jean DeCharette, notaire,	249.50
Garceau & Dufresne, notaires,	66.00
J. Héon	136.00
Rodrigue Lemire	98.00
La Presse	283.20
R. Bellavance	65.00
A. Daviau	80.00
Le Centurion	27.64
" "	34.60
Loisirs Ste-Thérèse	360.00
Loisirs St-Philippe	360.00
Centre Landry	360.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	360.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	360.00
Loisirs St-Michel	360.00
Loisirs St-Sacrement	360.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	360.00
Loisirs Ste-Marguerite	360.00
Ass'n Québécoise des techniques de l'eau	10.00
Gariépy & Michaud, Arpenteurs-géomètres	75.00
Germain et Maurice Deschênes	840.00
Me Jean Méthot, Avocat.	977.15

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE suppléant

GB/jb

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MARS 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 6ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Monsieur le Maire suppléant: Benoît GIGUERE
Messieurs les Conseillers: Jean-Paul LAVERGNE
Léo THIBEAULT
Antoine GAUTHIER
Gaston VALLIERES
Fernand COLBERT
Jean-Guy LAFERTE
Lionel JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 février 1972, ainsi que les procès-verbaux des assemblées publiques tenues le 1er mars 1972 en regard des règlements Nos 191-3-E et 191-37 et le 2 mars 1972 en regard des règlements Nos 478 et 479 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 18 octobre 1971.

b) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 4 janvier 1972.

c) Amendement au règlement No. 13 - Noms de rues,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 18 janvier 1972.

d) Adoption du programme de construction d'habitations à loyer modique,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 24 janvier 1972,
maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

e) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marguerite,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 21 février 1972.

f) Amendement au règlement No. 191 - Zone C-G dans le secteur Des Chenaux,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 21 février 1972.

g) Imposition de certaines taxes et abrogation du règlement No. 25,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 28 février 1972.

h) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MARS 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

M. Thibeault Maire suppléant Adoption.

Que monsieur le conseiller Léo THIBEAULT soit nommé Maire suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Compte rendu séance 28 fév. 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 28 février 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

ET RESOLU:

Contentieux autorisé comparaître cause René Duval Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 16,650 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle René DUVAL est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Formation association Disco-Jeunesse Inc. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Gilles Bordeleau, Michel Aubry, Gilles Bellemare, Gaston Veillet, André Gravel et autres désirant se former en association sous le nom de "DISCO-JEUNESSE INC.", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Laboratoire Hydraulique La Salle Ltée	$ 4,323.05
Bell Téléphone	87.19
J.F. Wickenden	105,750.00
J.C. Papillon	3,020.00
Sheraton Château	18.58
Produits de Ciment St-Maurice	155.00
R. Rathier	21.00

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MARS 1972.

Patinage Artistique Trois-Rivières	$408.00
Mme F. Gélinas	25.00
Kinema Ltée	100.00
" "	50.00
A. Vachon	60.00

ADOPTE.

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières participe à 25% au déficit d'exploitation de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec a le pouvoir de modifier l'échelle des loyers et qu'effectivement, elle l'a modifiée;

CONSIDERANT que les taxes municipales sont loin de compenser les déboursés occasionnés par la participation de 25% au déficit;

CONSIDERANT que l'effort fiscal des contribuables de la Ville semble avoir atteint "le seuil de tolérance";

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Office Municipal d'Habitation partage revenus et dépenses Adoption.

Que la Ville s'adresse à la Société d'Habitation du Québec afin de faire modifier la loi en ce qui a trait à la participation municipale de 25% au déficit d'exploitation de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières et de réduire à 5% cette participation.

Qu'une copie de cette résolution soit expédiée à toutes les municipalités où existe un Office Municipal d'Habitation.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Indemnité accordée Frères Valentine rénovation centre-ville Adoption.

D'accorder à LES FRERES VALENTINE ENR., opticiens, une indemnité de $1,800.00 pour couvrir les dommages qu'ils subirent à la suite de leur éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation centre-ville nord. Ce montant couvrira les frais de perte de temps physique, publicité, déménagement, différence de loyer, changement de téléphone, etc. Le tout sujet à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Achat propriété Shawenegan Lodge rénovation centre-ville Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, monsieur le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de SHAWENEGAN LODGE No. 49 A.F. & A.M., conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots 1626 et 1627 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $31,015.00, dont la somme de $20,855.00 a été payée le 14 juillet 1971 et la solde de $10,160.00 payable à la signature

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MARS 1972.

du contrat. Cette acquisition de gré à gré a été autorisée par l'arrêté en conseil No. 793-72 du 15 mars 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Vente terrain Banque Royale du Canada Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, monsieur le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à LA BANQUE ROYALE DU CANADA un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 652 (P.652) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $10,000.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE.

CONSIDERANT que le constable Gaston ROCHELEAU s'est classé premier aux examens de promotion à la fonction de sergent au Service de la Police et des Incendies de la Ville de Trois-Rivières, tenus le 17 février 1972;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Nomination Gaston Rocheleau Sergent de Police Adoption.

Que le constable Gaston ROCHELEAU soit et est par les présentes nommé Sergent de Police; la dite nomination devant entrer en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE suppléant

GB/jb

LUNDI, LE 13ième JOUR DE MARS 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 13ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Monsieur le Maire suppléant:	Léo	THIBEAULT
Messieurs les Conseillers:	Jean-Paul	LAVERGNE
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mars 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 18 octobre 1971,
maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

b) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 4 janvier 1972,
maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

c) Amendement au règlement No. 13 - Noms de rues,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 18 janvier 1972.

d) Adoption du programme de construction d'habitations
à loyer modique,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 24 janvier 1972.

e) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marguerite,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 21 février 1972.

f) Amendement au règlement No. 191 - Zone C-G dans le
secteur Des Chenaux,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 21 février 1972.

g) Imposition de certaines taxes et abrogation du
règlement No. 25,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 28 février 1972.

h) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

LUNDI, LE 13ième JOUR DE MARS 1972.

Avis motion règ. 26-K amend. licences vente liqueurs alcooliques

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 26-K concernant l'imposition de certaines taxes ou droits annuels, quant à ce qui a trait à la vente de liqueurs alcooliques.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de mars 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Compte rendu séance 6 mars 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 6 mars 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Comptes à payer fév. 1972 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de février 1972, au montant total de $139,605.42, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Comptes payés fév. 1972 Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de février 1972, au montant total de $1,076,318.63, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Contrat Marinex Inc. collecteur Père Daniel Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, monsieur le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat d'entreprise d'ouvrage en vertu duquel MARINEX INC., entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de mise en opération de la chambre de vanne et de pompage du collecteur Père Daniel situé dans la Ville de Trois-Rivières. Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées dans le dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 13ième JOUR DE MARS 1972.

Approbation plan subdiv. lot No. 199 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 19 octobre 1962, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 199 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant le lot No. P.199 situé sur le Boulevard Des Forges et appartenant à M. Henri PELLERIN.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Approbation plan subdiv. lots Nos 175 et 176 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 23 novembre 1971, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 175 et 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 175-11, 176-12, 176-13 situés à l'intersection du Boulevard Rigaud et du Boulevard Des Forges et appartenant à IVANHOE CORPORATION, 175-7, 175-10, 176-4, 176-5, 176-10, 176-11, situés sur le Boulevard Des Forges et appartenant au CENTRE COMMERCIAL LES RIVIERES LTEE, 175-8, 175-9, 176-6, 176-7, 176-8, 176-9 situés sur le Boulevard Des Forges et appartenant à SIMPSONS-SEARS PROPERTIES LIMITED.

ADOPTE.

CONSIDERANT que Me Jean-François Dionne, Substitut du Procureur Général, mentionne dans une lettre en date du 7 février 1972, que le Sergent Gaston ROCHELEAU, du Service de la Police et des Incendies de la Ville de Trois-Rivières, s'est signalé d'une façon toute particulière lors d'une cause entendue aux Assises Criminelles de Québec, dans la semaine du 24 janvier 1972;

CONSIDERANT que le Conseil apprécie vivement le travail effectué par le Sergent Gaston ROCHELEAU, en même temps que sa récente promotion;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Félicitations Sergent Gaston Rocheleau Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie le Sergent Gaston ROCHELEAU de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue àl'Hôtel de Ville lundi, le 20ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mars 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 octobre 1971.

b) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 4 janvier 1972.

c) Amendement au règlement No. 13 - Noms de rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 18 janvier 1972.

d) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 21 février 1972.

e) Imposition de certaines taxes et abrogation du règlement No. 25, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 28 février 1972.

f) Zonage de la zone industrielle No. 1, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 28 février 1972.

Avis motion règ. emprunt divers travaux

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'éclairage et autres, ainsi que l'achat d'appareils pour le Service des Travaux Publics et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de mars 1972.

Signé: Jean-Paul Lavergne

LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Règlement 26-Z-13 vente liqueurs alcooliques Adoption.

Que le règlement No. 26-Z-13 amendant le règlement No. 26-K concernant l'imposition de certaines taxes ou droits annuels, quant à ce qui a trait à la vente de liqueurs alcooliques, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Règlement 191-38 zone C-G secteur Des Chenaux Adoption.

Que le règlement No. 191-38 modifiant le règlement No. 191 pour inclure le territoire de la zone C-G dans le territoire de la zone R-D (secteur Des Chenaux), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le présent règlement sera tenue le 6 avril 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Règlement No. 481 programme habitation loyer modique Adoption.

Que le règlement No. 481 autorisant le Conseil à adopter le programme d'habitation à loyer modique (H.L.M. 2ième partie), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Amendement règlement No. 478 Adoption.

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir modifier le règlement No. 478 adopté le 21 février 1972, comme suit, savoir:

A) "En ajoutant, après le chiffre No. 2 de la 6ième ligne de l'article 1, ce qui suit: "suivant les plan et devis Nos 107-25 à 107-32 inclusivement préparés par Jean-Paul Dorion, Ing., et datés d'octobre 1971 et faisant partie du présent règlement".

B) "En rayant, aux 6ième et 7ième lignes de l'article 9, les mots "le Conseil juge que".

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1972.

Amendement règlement No. 479 Adoption.

Que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales et à la Commission Municipale du Québec de bien vouloir modifier le règlement No. 479 adopté le 21 février 1972, comme suit, savoir:

A) "En ajoutant, après le chiffre No. 1 de la 4ième ligne de l'article 1, les mots suivants: "suivant les plans et devis, pour l'éclairage, préparés par Provencher & Desjardins, Ingénieurs-conseils, et portant le No. 7137 datés d'octobre 1971, et des plans et devis préparés par Jean-Paul Dorion, Ing., pour les autres travaux et portant les Nos 107-33, 11, 11-A, 11-B, 11-C, 35, 36, 37, 38, 40-A, 39, 12, 20-A, 20-B, 41, 20, 21, 22, 23, 24 datés d'octobre 1971".

B) "En rayant, aux 6ième et 7ième lignes de l'article 9, les mots "le Conseil juge que".

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Compte rendu séance 13 mars 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 13 mars 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Contrat Canadian Pacific traverse temporaire construction station pompage Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY permet à la Ville de Trois-Rivières un droit de passage, pour une période de deux (2) mois à compter de la signature du présent contrat, au point milliaire 5.37 de la subdivision de St. Maurice Valley, pour le prix de $5.00, aux fins de la construction d'une station de pompage. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Approbation plan subdiv. lots 226, 227, 228 et 229 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 16 mars 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 226, 227, 228 et 229 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 226-2, 226-3, 226-4, 227-3, 227-4, 228-2, 229-3, 229-4 et 229-5 situés dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1972.

Signature plan et livre de renvoi subdiv. lots 226, 227, 228 et 229 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 16 mars 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 226, 227, 228 et 229 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 226-2, 226-3, 226-4, 227-3, 227-4, 228-2, 229-3, 229-4 et 229-5 situés dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Approbation plan subdiv. lots 226, 227 et 228 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 226, 227 et 228 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 226-1, 227-1, 227-2 et 228-1 situés dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Siganture plan et livre de renvoi subdiv. lots 226, 227 et 228 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 6 mars 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 226, 227 et 228 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 226-1, 227-1, 227-2 et 228-1 situés dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Bail Sylvio Papineau location coin Des Forges et Royale Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé par lequel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Sylvio PAPINEAU le rez-de-chaussée de la bâtisse située au coin des rues Des Forges et Royale (autrefois occupée par la Banque de la Nouvelle-Ecosse), pour le prix de $100.00 par semaine, à compter du 13 mars 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

ET RESOLU:

LUNDI, LE 20ième JOUR DE MARS 1972.

Contentieux autorisé comparaître cause Normand Dubois Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 16,832 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle NORMAND DUBOIS est demandeur et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Chagnon & Chagnon, notaires,	$ 216.00
Marché Suprême Tardif	31.86
Gabriel De Gonzague	100.00
Robert Gaudreault	125.00
La Cie J.N. Beaudoin Ltée	239.76
Hydro-Québec	3,750.08
Ass'n des Arbitres de Hockey de la Mauricie	1,564.50
René Deschamps	75.00
Cie Degrémont Canada Ltée	9,540.00
Roland Marchand	38.70
Vinette et Rivard	1,684.41
Charbonnerie St-Laurent Inc.	900.00

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

JEUDI, LE 23ième JOUR DE MARS 1972.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville jeudi, le 23ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à quatre heures trente de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Avis motion règlement habitation loyer modique

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à adopter un programme d'habitation à loyer modique (H.L.M. 2ième partie) et abrogeant le règlement No. 481 adopté le 20 mars 1972.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de mars 1972.

Signé: Benoît Giguère

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 27ième JOUR DE MARS 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 27ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-verbaux Adoption.

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 20 mars 1972 et de la séance spéciale du 23 mars 1972 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 octobre 1971.

b) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 4 janvier 1972.

c) Amendement au règlement No. 13 - Noms de rues, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 18 janvier 1972.

d) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 21 février 1972, maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

e) Zonage de la zone industrielle No. 1, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 28 février 1972, maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

f) Règlement d'emprunt pour travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, etc., avis donné par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne à la séance du 20 mars 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Règ. 481 habitation loyer modique Adoption.

Que le règlement No. 481 autorisant le Conseil à adopter un programme d'habitation à loyer modique (H.L.M. 2ième partie) et abrogeant le règlement No. 481 adopté le 20 mars 1972, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE MARS 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Règ. 25 imposition taxes Adoption.

Que le règlement No. 25 (1972) concernant l'imposition de certaines taxes dans la Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Compte rendu séance 20 mars 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 20 mars 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Autorisation demande propositions rénovation centre-ville nord Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes le coordonnateur municipal, M. André LANEUVILLE, Directeur du Service d'Urbanisme, à demander des propositions de développement pour l'aménagement et la construction d'édifices correspondant aux normes et règlements s'appliquant dans la zone de rénovation urbaine centre-ville nord.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Autorisation Greffier porter plainte rôle d'évaluation T.-R.-Ouest Adoption.

Que le Greffier de la Ville soit autorisé à porter plainte au rôle d'évaluation 1972 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, conformément à l'article 14 du bill 48 (chap. 50 S.R.Q. 1971) pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Approbation plan subdiv. lots 170 à 176 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 24 mars 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 170, 171, 172, 173-206, 174-153, 175, 175-5, 176, 173-202 et 174-150 formant une partie de la 6ième Rue, entre le Boulevard Des Forges et le Boulevard Rigaud et comprenant les lots Nos 170-49, 171-100, 172-245, 246, 173-202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 173-206-1, 206-2, 174-150-1, 150-2, 150-3, 150-4, 150-5, 174-153-1, 175-5-1, 175-12, 175-13, 175-14, 176-14, 176-15 et 176-16 appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE MARS 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Signature plan et livre de renvoi subdiv. lots 170 à 176 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 24 mars 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 170, 171, 172, 173-206, 174-153, 175, 175-5, 176, 173-207 et 174-150 formant une partie de la 6ième Rue, entre le Boulevard Des Forges et le Boulevard Rigaud et comprenant les lots Nos 170-49, 171-100, 172-245, 246, 173-202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 173-206-1, 206-2, 174-150-1, 150-2, 150-3, 150-4, 150-5, 174-153-1, 175-5-1, 175-12, 175-13, 175-14, 176-14, 176-15 et 176-16 appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Germain et Maurice Deschênes	$ 840.00
J.B. Deschamps Inc.	3,472.00
Munico Enrg.	1,510.00
Chagnon Ltée	19,694.34
Ass'n des Expositions du Québec	65.00
Roger Bruneau	115.00
Lieutenant Gilles Pothier	137.09
Guy-Paul Simard	168.65

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

MARDI, LE 4ième JOUR D'AVRIL 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 4ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mars 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 octobre 1971.

b) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 4 janvier 1972.

c) Elargissement d'une partie de la rue Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 21 février 1972.

d) Zonage de la zone industrielle No. 1, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 28 février 1972.

e) Règlement d'emprunt pour travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, etc., avis donné par M. le conseiller Jean-Paul Lavergne à la séance du 20 mars 1972.

Avis motion imposition taxe d'améliorations locales

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour pourvoir à la confection des services d'égouts sanitaire et pluvial et la mise en forme des rues Tavibois, Chs. Bourgeois et parties de la 6ième Rue et du Boul. Rigaud et établissant une taxe d'améliorations locales pour pourvoir au remboursement de cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 4ième jour d'avril 1972.

Signé: Gaston Vallières

MARDI, LE 4ième JOUR D'AVRIL 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Règ. 13-AAZ-238 rue Westinghouse Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-238 modifiant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner un nom à une rue non encore désignée dans la zone industrielle No. 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Compte rendu séance 27 mars 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 27 mars 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Vente terrain Westinghouse Canada Ltd zone ind. No. 2 Adoption.

17/4/72

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED un emplacement situé dans la zone industrielle No. 2, connu et désigné comme étant composé des lots No. 1 de la subdivision du lot originaire 227 et No. 1 de la subdivision du lot originaire 228 (227-1 et 228-1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $26,997.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU que le Directeur-Général du Conseil Economique Régional de la Mauricie, par lettre en date du 17 mars 1972, demande la nomination de quatre (4) délégués de la Ville de Trois-Rivières, dont un au Conseil d'Administration, conformément aux articles 13-B et 19 des règlements de cet organisme;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Nomination délégués de la Ville Conseil Economique Régional Adoption.

Que Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN, messieurs les conseillers Jean-Paul LAVERGNE, Léo THIBEAULT et Antoine GAUTHIER sont par les présentes désignés comme délégués de la Ville de Trois-Rivières à l'assemblée générale du CONSEIL ECONOMIQUE REGIONAL DE LA MAURICIE, Son Honneur le Maire devant agir en qualité de délégué de la Ville au Conseil d'Administration.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

GB/jb

MAIRE

LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 10ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 avril 1972, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 6 avril 1972 en regard du règlement No. 191-38 modifiant le règlement No. 191 pour inclure le territoire de la zone commerciale C-G dans le territoire de la zone résidentielle R-D du secteur Des Chenaux soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Blvd St-Michel - Confection d'un plan, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 18 octobre 1971.

b) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 4 janvier 1972.

c) Zonage de la zone industrielle No. 1, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 28 février 1972.

Avis motion éclairage piste de courses emprunt fonds roulement

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire certains travaux de rénovation au système d'éclairage de la piste de courses du Parc de l'Exposition et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 10ième jour d'avril 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion résolution rescindée terrain vendu Westinghouse Can. Ltd.

Je donne avis par les présentes que je proposerai à une prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée par le Conseil, le 4 avril 1972, relativement à un terrain situé dans la zone industrielle No. 2 et devant être vendu à la WESTINGHOUSE CANADA LIMITED.

Lu en Conseil, ce 10ième jour d'avril 1972.

Signé: Gaston Vallières

LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1972.

Avis motion homologation parties des lots Nos 170 ~~et~~ 171 et 172

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan en vue de l'homologation d'une partie des lots Nos 170 et 171 et 172 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés en front du prolongement de la 6ième Rue, entre la rue Hétu et le Boulevard Rigaud, sur une largeur de 167 pieds et 8 pouces.

Lu en Conseil, ce 10ième jour d'avril 1972.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Règlement No. 482 emprunt divers travaux Adoption.

Que le règlement No. 482 (1972) autorisant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de construction et d'éclairage de rues, l'acquisition de terrains pour fins municipales, ainsi que l'achat d'appareils pour le service de la voirie et autorisant un emprunt de $1,000,000.00 à cet effet, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil;

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 20 avril 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Règlement No. 483 élargissement partie rue Ste-Marguerite Adoption.

Que le règlement No. 483 décrétant l'élargissement d'une partie de la rue Ste-Marguerite, entre la rue Père Daniel et les limites de la Ville et l'arrondissement de l'intersection Des Récollets - Ste-Marguerite, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Règlement 1-A.L. taxe d'améliorations locales Adoption.

Que le règlement No. 1-A.L. concernant la confection d'égouts sanitaire et pluvial et la mise en forme de rues pour desservir les immeubles des rues Tavibois, Chs Bourgeois et parties de la 6ième Rue et du Boulevard Rigaud et autorisant un emprunt n'excédant pas $82,400.00, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 20 avril 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE SUR DIVISION:

Ont voté en faveur:

MM. Thibeault, Gauthier, Giguère, Vallières, Colbert.

Ont voté contre:

MM. Lavergne, Laferté, Julien.

LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1972.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Extension territoire règlement No. 1-A.L. Adoption.

D'ajouter au territoire visé par le règlement No. 1-A.L. une partie des lots Nos 170 et 171 situés en front du côté ouest du prolongement de la 6ième Rue, entre la rue Hétu et le Boulevard Rigaud, sur une largeur de 167 pieds et 8 pouces.

ADOPTE SUR DIVISION:

Ont voté en faveur:

MM. Gauthier, Thibeault, Giguère, Vallières, Colbert.

Ont voté contre:

MM. Julien, Laferté, Lavergne.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Compte rendu séance 4 avr. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 4 avril 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Comptes à payer mars 1972 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de mars 1972, au montant total de $84,993.78, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Comptes payés mars 1972 Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de mars 1972, au montant total de $984,431.46, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Marinex Inc.	$1,948.24
Continental Asphalt Inc.	4,197.64
Fabrique Notre-Dame des Sept-Allégresses	25.00
A. Daviau	80.00

LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1972.

Yacht Club St-Maurice	$ 28.69
L.P. Desmarais	100.00
M. Allaire	57.50
Bell Téléphone	426.08
Provencher & Desjardins	5,930.89
Gérard Trépanier, m.p.s.	920.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Achat propriété P. Leblanc rénovation centre-ville Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul BERARD, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Pierre LEBLANC, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant unepartie du lot No. 1660 (P.1660) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $27,000.00 plus les intérêts payable comptant. Cette acquisition de gré à gré a été autorisée par l'arrêté en conseil No. 3998 du 24 novembre 1971. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Achat propriété Ministère Travaux Publics rénovation centre-ville Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Lionel MARTIN, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de SA MAJESTE LA REINE ELIZABETH II, représentée par le MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1655 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $35,620.00 payable comptant. Cette acquisition de gré à gré a été autorisée par l'arrêté en conseil No. 948-72 en date du 28 mars 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Contrat St-Maurice Aéro Club gérance aéroport municipal Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle ST-MAURICE AERO CLUB s'engage à faire la surveillance générale de l'aéroport municipal de Trois-Rivières, à compter du 1er janvier 1972, moyennant la somme de $250.00 par mois payable par la Ville, plus une allocation d'automobile de $15.00 par mois. Le tout sujet aux clauses et données mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Contrat Johnson Controls Ltée entretien Place Hôtel de Ville Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel JOHNSON CONTROLS LTEE s'engage à exécuter les travaux d'entretien des systèmes automatiques de contrôle installés à l'Hôtel de Ville, pour le prix de $980.00 par année, et au Centre Culturel, pour le prix de $485.00 par année. Le tout conformément aux clauses et données mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Contrat Laveurs de Vitres Laviolette entretien du Colisée Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé par lequel LES LAVEURS DE VITRES LAVIOLETTE ENR., entrepreneur, s'engagent à exécuter les travaux d'entretien du Colisée du Parc de l'Exposition, moyennant le paiement par la Ville d'une somme de $245.00 par semaine représentant un montant total de $12,250.00, pour une période d'une année à compter de la date de la signature du présent contrat. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Vente terrain Westinghouse zone ind. No. 2 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED un emplacement situé dans la zone industrielle No. 2, connu et désigné comme étant composé des lots No. 1 de la subdivision du lot originaire 227 et No. 1 de la subdivision du lot originaire No. 228 (227-1 et 228-1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $26,997.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et qui fait partie de la présente résolution comme s'il était ici au long récité et à son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce de la Province de Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Soumission Marcel Dubé Const. accepté mail rue Des Forges Adoption.

Que la soumission de MARCEL DUBE CONSTRUCTION, entrepreneur, concernant l'exécution des travaux de construction d'un mail sur la rue Des Forges, soit acceptée pour le prix de $84,990.00, conformément aux plans et devis préparés par le Directeur des Travaux Publics et les Ingénieurs-conseils Provencher & Desjardins.

ADOPTE.

LUNDI, LE 10ième JOUR D'AVRIL 1972.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 17ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Jean-Paul	LAVERGNE
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 avril 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 10 avril 1972.

Avis motion homologation Boulevard St-Michel

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan prévoyant l'homologation du Boulevard St-Michel.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'avril 1972.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion zonage territoire St-Michel des Forges

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges délimité par l'axe de la rivière St-Maurice à son intersection avec le prolongement de la ligne séparative des lots Nos 181 et 186 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de là, passant par les lignes et démarcations suivantes, en continuité les unes des autres: Vers le sud-ouest, la dite ligne des lots Nos 181 et 186, la limite sud-est du Boul. du Rochon, et son prolongement dans la ligne nord-ouest des lots 167, 165, 164-2, 164-1 et 162, la ligne sud-est des lots 249, 250, 251, et 373; la ligne sud-ouest du rang IV (fief St-Maurice) limitant au sud-ouest les lots de 373 en rétrogradant jusqu'à 348, 347, 345 à 342, 340 à 323, 321 à 318 et 316 à 295 tous inclus; la ligne nord-ouest du lot 295; puis, en référence au cadastre officiel de la paroisse de St-Etienne, la ligne sud-ouest du rang II (fief St-Etienne) limitant au sud-ouest les lots de 328 en rétrogradant jusqu'à 299 inclusivement; le côté sud-ouest d'un chemin passant au sud-ouest des lots 297, 296, 293,

LUNDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1972.

292, 290, 289, 288 et 286, 284 à 279 inclusivement; l'axe d'un chemin passant entre les lots 279, 38 et 39 d'un côté et les lots 278, 277, 276 et 40 de l'autre côté; l'axe du chemin de front du rang I (fief St-Etienne) jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 38; cette dernière ligne et son prolongement jusqu'à l'axe de la rivière St-Maurice; le dit axe de la dite rivière en descendant son cours jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 181 et 186 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières jusqu'au point de départ.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'avril 1972.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion emprunt construction d'écuries piste de courses

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à construire ou à faire construire vingt-cinq (25) stalles d'été à la piste de courses du Parc de l'Exposition et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'avril 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion nouvelle désignation rue Westinghouse règ. 13 am.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 de façon à abroger la section se rapportant à la rue Westinghouse afin de la remplacer par une nouvelle désignation.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'avril 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion modification tracé rue Bellefeuille

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan en vue d'une modification au tracé de la rue Bellefeuille à partir du lot No. 8 jusqu'au boulevard Normand.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'avril 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion item 33 compte rendu 23 nov. 1971 congédiement C. Cochrane

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder l'item No. 33 du compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 22 novembre 1971 et ayant trait au congédiement de M. Claude Cochrane, employé au Service des Travaux Publics.

Lu en Conseil, ce 17ième jour d'avril 1972.

Signé: Fernand Colbert

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

LUNDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1972.

Résolution rescindée vente terrain Westinghouse Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil, le 4 avril 1972, relativement à un terrain situé dans la zone industrielle No. 2 et devant être vendu à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Règ. 484 éclairage piste de courses Adoption.

Que le règlement No. 484 autorisant le Conseil à faire ou à faire faire certains travaux de rénovation au système d'éclairage de la piste de courses du Parc de l'Exposition pour un montant de $16,751.56 et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Règ. 484 emprunt fonds roulement Adoption.

Que pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 484 il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur dudit règlement No. 484, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de $16,751.56. La dite somme de $16,751.56 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1973 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Compte rendu séance 10 avr. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 avril 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Achat église et presbytère N. Dame de la Paix Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de la CORPORATION EPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DES TROIS-RIVIERES, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots Nos 54 et 55 de la subdivision officielle du lot No. 178 (178-54 et 55), d'une partie du lot No. 53 de la subdivision officielle du lot No. 178 (178-P.53), d'une partie du lot No. 50 de la subdivision officielle du lot No. 178 (178-P.50), d'une partie du lot No. 56 de la subdivision officielle du lot No. 178 (178-P.56) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $35,000.00 payable comptant. Cette acquisi-

tion de gré à gré a été autorisée par l'arrêté en conseil 794-72 du 15 mars 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Achat propriété Gertrude Milette aménagement carrefour Des Récollets - Ste-Marguerite Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mlle Gertrude MILETTE un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 16 (P.16) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $30,000.00 payable comptant, aux fins de l'aménagement du carrefour Des Récollets - Ste-Marguerite. La dite somme de $30,000.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 483.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Bail J.P. Badeau location Colisée soirées lutte Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Jean-Pierre BADEAU, promoteur de lutte, le Colisée du Parc de l'Exposition pour la tenue de soirées de lutte qui auront lieu chaque lundi soir, du lundi 17 avril 1972 jusqu'au lundi 4 septembre 1972 inclusivement, moyennant le paiement à la Ville d'une somme de $250.00 chaque soirée de lutte. De plus, le locataire s'engage à verser en plus de son loyer une somme équivalente à 3% des recettes brutes après déduction de la taxe d'amusement sur l'excédent de $6,000.00, à chaque spectacle, si excédent il y a. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Laurentide Ready Mix	$ 3,333.33
J.F. Wickenden	114,050.00
De L'Orme Construction	6,131.00
Mike Désilets	2,800.00
Regional Asphalt	12,724.42
St-Maurice Aéro Club	90.00
Comaq	75.00
Laveurs Vitres Laviolette	3,675.00
Service de lavage de Vitres Enrg.	44.00
J.L. Levasseur	185.00
Ministre du Revenu	605.00
" "	90.50

LUNDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1972.

Le Soleil Publication	$105.00
Service de Gestion Industrielle	68.40
Jean Méthot	48.00
Jules Héon	123.00
R. Lemire	111.00
Mme F. Gélinas	25.00
Chagnon & Chagnon, notaires.	194.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Vente propriété à M. Lionel Houde Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Lionel HOUDE le bâtiment portant le numéro 3740 du Boulevard Des Forges érigé sur le lot No. P.177 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $100.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

ET RESOLU:

Avis d'expropriation donné Stanislas Panneton élargissement rue Ste-Marguerite Adoption.

Qu'en exécution du règlement No. 483 adopté par le Conseil, le 10 avril 1972, le Chef du Contentieux est autorisé à donner à Stanislas PANNETON l'avis d'expropriation prévu à l'article 774 du Code de Procédure Civile en rapport avec l'expropriation de parties des lots Nos 13 et 14 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières; le dit immeuble devant servir à l'élargissement de la rue Ste-Marguerite, et qu'une indemnité de ~~$540.25~~ 542.50 soit offerte au dit propriétaire en rapport avec l'expropriation susdite; la présente autorisation étant valable pour toute la procédure d'expropriation jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Acceptation de soumissions démolition et pose de tourbe Adoption.

a) Que la soumission de HERMAN BOUCHARD, entrepreneur, concernant la démolition de deux (2) bâtisses dans le centre-ville, portant les numéros civiques 934 et 1186 Royale, soit acceptée pour le prix de $1,480.00, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics et sujette à approbation par la Société d'Habitation du Québec.

b) Que la soumission de CLEMENT BEAUDOIN, paysagiste, concernant la fourniture et la pose de 1,200 verges carrées de tourbe cultivée au stade de baseball du Parc de l'Exposition, soit acceptée pour le prix de $960.00, conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Achats.

ADOPTE.

LUNDI, LE 17ième JOUR D'AVRIL 1972.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 24ième JOUR D'AVRIL 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 24ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Jean-Paul	LAVERGNE
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 avril 1972, ainsi que les procès-verbaux de l'assemblée publique tenue le 20 avril 1972 en regard des règlements Nos 482 et 1-A.L. soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 avril 1972.

c) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

Avis motion aménagement terrain baseball

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à aménager ou à faire aménager un terrain de baseball comprenant un système d'éclairage et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 24ième jour d'avril 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion modification plan 6ième Rue

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour modifier le plan No. 91-14 préparé par l'arpenteur Jean-Paul Duguay, le 25 mars 1970, confirmé et ratifié par la Cour Supérieure le 21 mai 1970, afin de renoncer à une partie de l'élargissement de la 6ième Rue, vu qu'il y a lieu pour la Ville de décréter telle renonciation.

Lu en Conseil, ce 24ième jour d'avril 1972.

LUNDI, LE 24ième JOUR D'AVRIL 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Item No. 33 compte rendu 22/11/71 rescindé congédiement Claude Cochrane Adoption.

Que l'item 33 du compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 22 novembre 1971, quant à ce qui a trait au congédiement de M. Claude COCHRANE, employé au Service des Travaux Publics, soit et est par les présentes rescindé à toutes fins que de droit, et ce, moyennant la remise au Greffier de la Ville d'un désistement de la part de M. Claude Cochrane et du Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières Inc. (section des Services Extérieurs) du grief de congédiement signifié à la Ville de Trois-Rivières, le 5 décembre 1971.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Règ. 13-AAZ-239 rue Westinghouse Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-239 modifiant le règlement No. 13 concernant les places publiques etles rues, pour modifier la description de la rue Westinghouse, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Règ. 485 nouveau tracé rue Bellefeuille Adoption.

Que le règlement No. 485 décrétant la confection d'un plan en vue d'une modification du tracé de la rue Bellefeuille, à partir du lot No. 8 jusqu'au Boulevard Normand, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Règ. 487 construction stalles d'été piste de courses Adoption.

Que le règlement No. 487, autorisant le Conseil à construire ou à faire construire vingt-cinq (25) stalles d'été à la piste de courses du Parc de l'Exposition pour un montant de $27,500.00 et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 24ième JOUR D'AVRIL 1972.

Règ. 487 emprunt fonds roulement Adoption.

Que pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 487, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur dudit règlement No. 487, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de $27,500.00. La dite somme de $27,500.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le ler mai 1973 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Compte rendu séance 17 avr. 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 17 avril 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Approbation plan subdiv. lot No. 169 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 5 février 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 169 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 169-106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115 et 116 situés rue Talbot et appartenant à M. Léon BEAUDRY.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Approbation plan subdiv. lot No. 169 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 2 mars 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 169 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 169-117 à 169-131 inclusivement situés entre la rue Hubert et la propriété du Séminaire et appartenant à M. Léon BEAUDRY.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Approbation plan subdiv. lot No. 1119-1115 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 22 février 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119-1115 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 1119-1115-1 et 1119-1115-2 situés sur le côté nord-est de la rue Foucher, entre les rues De La Terrière et Père Marquette, et appartenant à M. Pierre CHENAY.

ADOPTE.

LUNDI, LE 24ième JOUR D'AVRIL 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Convention Hydro-Québec installation lignes zone ind. No. 1 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières accorde à la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC (Hydro-Québec) une servitude perpétuelle sur une partie du lot No. 8 de la subdivision officielle du lot No. 19 (19-P.8) du cadastre de la Ville de Trois-Rivières en vue de placer, remplacer, entretenir (ajouter) et exploiter des lignes de distribution d'énergie électrique, en considération de l'utilité publique y résultant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Contrat Marcel Dubé Const. mail rue Des Forges Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé par lequel MARCEL DUBE, faisant affaires sous la raison sociale de "MARCEL DUBE CONSTRUCTION", s'engage à exécuter les travaux de construction d'un mail sur la rue Des Forges pour le prix de $84,990.00, conformément aux plans et devis préparés par le Directeur des Travaux Publics et les Ingénieurs-conseils Provencher & Desjardins. La dite somme de $84,990.00 devant être prise à même les fonds prévus aux règlements Nos 453 et 482. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Convention Télé-Communication antenne terrain de baseball Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières permet à MM. Louis C. MARCHAND et J. Ronaldo BLANCHETTE, faisant affaires sous la raison sociale de "TELE-COMMUNICATION", d'installer une antenne sur une des tours situées sur le terrain de baseball du Parc de l'Exposition, pour une période de deux (2) ans à compter de la signature de la présente convention, à raison de $240.00 par année. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Paul Lavergne

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Paiement de comptes Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Tuyaux Vibrés du Québec	$9,408.47
Pavage de Nicolet	1,100.00
Hydro-Québec	178.52
Laboratoire Hydraulique La Salle	3,100.00

LUNDI, LE 24ième JOUR D'AVRIL 1972.

Jean-Louis Levasseur	$260.00
Conseil Québécois du Cinéma	10.42
I.A.A.B.O.	600.00
"	580.00
Laveurs de Vitres Laviolette	490.00
Ass'n des Infirmes	450.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Règ. No. 191 amend. création zones secteur N.-Dame de la Paix Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, sur recommandation du Directeur du Service d'Urbanisme, donne son consentement à un projet d'amendement au règlement de zonage No. 191, quant à ce qui concerne l'établissement de deux zones commerciales qui seront connues sous les dénominations de CA-13, secteur 2 et CB-13, secteur 4, et d'une nouvelle zone résidentielle qui sera connue sous la dénomination de RC-13, secteur 1.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 1er JOUR DE MAI 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 1er jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 avril 1972, soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 avril 1972.

c) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

Avis motion règ. 395 amend. zonage centre-ville

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 395 (zonage secteur centre-ville nord) concernant la hauteur des bâtiments et leur implantation.

Lu en Conseil, ce 1er jour de mai 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion règ. 386-A amend. zonage Notre-Dame de la Paix

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 386-A (zonage secteur Notre-Dame de la Paix) pour redéfinir certaines zones et leur destination.

Lu en Conseil, ce 1er jour de mai 1972.

Signé: Fernand Colbert

LUNDI, LE 1er JOUR DE MAI 1972.

Avis motion règ. 186 am. chrono-mètres station-nement.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait aux tarifs et à l'installation de chronomètres de stationnement.

Lu en Conseil, ce 1er jour de mai 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion règ. 191 am. modification zone RA-15 secteur 9

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour modifier la superficie d'un lot dans la zone RA-15, secteur 9.

Lu en Conseil, ce 1er jour de mai 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion règ. 4 am. station service Raymond

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4 pour abroger la section 187-K dudit règlement afin de la remplacer pour permettre l'établissement d'une station pour la vente de l'essence et de l'huile sur les lots Nos 246-2-1, 246-5-1, 246-7 et 246-8 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 1er jour de mai 1972.

Signé: Antoine Gauthier

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Règ. 486 modification plan élargis-sement 6ième Rue Adoption.

Que le règlement No. 486 décrétant la modification du plan préparé par l'arpenteur Jean-Paul Duguay, confirmé et ratifié par la Cour Supérieure, en vue de l'élargissement de la 6ième Rue, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Règ. 488 aména-gement terrain baseball Adoption.

Que le règlement No. 488 autorisant le Conseil à aménager ou à faire aménager un terrain de baseball comprenant un système d'éclairage pour un montant de $40,000.00 et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Règ. 488 emprunt fonds roulement Adoption.

Que pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 488, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur dudit règlement No. 488, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312,

LUNDI, LE 1er JOUR DE MAI 1972.

une somme de $40,000.00. La dite somme de $40,000.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1973 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Amendement règ. 482 énumération Nos de plans Adoption.

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir modifier le règlement No. 482, adopté le 10 avril 1972, comme suit:

"En ajoutant, après le mot "devis" à la deuxième ligne de l'article 3, les mots suivants: "Nos 7-37-1 à 7-37-5 et 107-53 à 107-56".

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Amendement règ. 1-A.L. mention superficie des lots Adoption.

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir modifier le règlement No. 1-A.L., adopté le 10 avril 1972, comme suit:

"En ajoutant, après le mot "terrains" à la troisième ligne de l'article 11, les mots suivants: "suivant le rôle d'évaluation en vigueur".

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Compte rendu séance 24 avril 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 24 avril 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Formation association Comité des Citoyens N.-Dame de la Paix Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Gérard Bergeron, Gilles Girard, Mme Rollande Valade, Soeur Françoise Bonenfant, MM. Normand Alain, Rolland Bournival, Napoléon Bédard, Urgel Corriveau, Gilles Dallaire et Gérard Duchaîne désirant se former en association sous le nom de "COMITE DES CITOYENS NOTRE-DAME DE LA PAIX", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

LUNDI, LE 1er JOUR DE MAI 1972.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 485 adopté par le Conseil, le 24 avril 1972, l'arpenteur-géomètre de la Ville, M. Jean-Paul Duguay, a préparé un plan en vue d'une modification au tracé de la rue Bellefeuille à partir du lot No. 8 jusqu'au boulevard Normand;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

ET RESOLU:

Approbation plan nouveau tracé rue Bellefeuille Adoption.

Que le plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en date du 1er novembre 1971, dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liséré jaune, les lisières de terrain nécessaires à la modification du tracé de la rue Bellefeuille à partir du lot No. 8 jusqu'au Boulevard Normand, est accepté et approuvé et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure soient faites, conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire, suivant la loi, pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Cession terrain Cie d'Electricité Shawinigan Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel LA COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, un emplacement connu et désigné comme étant les redivisions officielles Nos 1 et 2 de la subdivision officielle No. 1 du lot originaire No. 181 (181-1-1 et 181-1-2) et un autre emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire No. 180 (P.180) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, aux fins du prolongement de la rue Des Bouleaux et de l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu d'un contrat intervenu le 5 novembre 1970, la Ville de Trois-Rivières a acquis de THREE RIVERS PRESS LIMITED, pour le prix de $1,500.00, une lisière de terrain en vue de l'élargissement de la rue Père Daniel et la construction d'un passage inférieur à cet endroit;

ATTENDU que lors de la passation du contrat, il avait été convenu que la Ville de Trois-Rivières procurerait à THREE RIVERS PRESS LIMITED un terrain devant lui permettre d'avoir une sortie sur la voie publique (rue Père Daniel);

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Achat terrain Jules A. St-Yves Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Jules A. ST-YVES une étendue de terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No. 9 (P.9) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $5,000.

LUNDI, LE 1er JOUR DE MAI 1972.

payable comptant, aux fins mentionnées au préambule de la présente résolution. La dite somme de $5,000.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux règlements Nos 437 et 439.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Vente terrain Three Rivers Press Ltd Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à THREE RIVERS PRESS LIMITED une étendue de terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No. 9 (P.9) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1,500.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Approbation plan subdiv. lot 246 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 30 mars 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 246, 246-2,et 246-5 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 246-2-1, 246-5-1, 246-7 et 246-8 situés entre le Boulevard Parent et une rue projetée et appartenant à RAYMOND & FRERES INC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Garceau & Dufresne, notaires.	$ 190.00
Jean DeCharette, notaire.	487.00
Corporation d'Immeubles Renaud	8,576.50
Degrémont Canada Ltée	9,360.00
Gaston Bourassa Ltée	4,000.00
P. Désilets	456.00
Laboratoire de Construction	175.00
André Daviau	80.00
René Deschamps	75.00
Canadian Pacific Railway	1,389.30

LUNDI, LE 1er JOUR DE MAI 1972.

Ass'n Arbitres de Hockey	$2,045.00
Louis Désaulniers	50.00
Centre Landry	3,350.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

ET RESOLU:

Contentieux autorisé comparaître cause Denis Cinq-Mars Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 17,330 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Denis CINQ-MARS est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Acceptation soumissions démolition Adoption.

a) Que la soumission de RAYMOND ST-OURS concernant la démolition de deux (2) bâtisses dans le secteur Notre-Dame de la Paix, soit acceptée pour le prix de $555.00, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics et sujette à approbation par la Société d'Habitation du Québec.

b) Que la soumission de HERMAN BOUCHARD, démolition, concernant la démolition d'une bâtisse située à 3684-3686 Ste-Marguerite (Gertrude Milette), soit acceptée pour le prix de $340.00, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

Bref possession cas Adolphe Bistodeau N.-Dame de la Paix Adoption.

Que le Chef du Contentieux de la Ville de Trois-Rivières soit et est par les présentes autorisé à prendre un bref de possession dans le cas de M. Adolphe BISTODEAU faisant affaires dans le secteur de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 8ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du ler mai 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 avril 1972.

c) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

e) Amendement au règlement No. 395 - zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du ler mai 1972.

f) Amendement au règlement No. 386-A - zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du ler mai 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du ler mai 1972.

Avis motion changement nom de rue

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour changer le nom de la rue "Vézina" par celui de "Des Cyprès".

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1972.

Lu en Cpnseil, ce 8ième jour de mai 1972.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion règlement régissant parcs stationnement

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement régissant la circulation et le stationnement des véhicules automobiles sur les parcs de stationnement à péage Du Fleuve et St-Philippe.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de mai 1972.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Règ. 4-Z-98 station service Boulevard Parent Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-98 modifiant le règlement No. 4 concernant les bâtisses ou bâtiments pour permettre la construction d'une station pour la vente de la gazoline et de l'huile sur le Boulevard Parent, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Règ. 191-30-i zonage d'un lot Blvd Rigaud Adoption.

Que le règlement No. 191-30-i modifiant le règlement No. 191 concernant le zonage pour modifier la superficie, la largeur et la profondeur d'un lot de forme irrégulière, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le présent règlement (zone RA-15, secteur 9) sera tenue le 17 mai 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Compte rendu séance ler mai 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le ler mai 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1972.

Comptes payés avril 1972 Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'avril 1972, au montant total de $928,628.00, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Comptes à payer avril 1972 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois d'avril 1972, au montant total de $84,420.52, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Achat terrain Léon Beaudry carrefour Des Récollets-Ste-Marguerite Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Léon BEAUDRY une étendue de terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No. 19 (P.19) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $3,634.50 payable comptant, aux fins de l'aménagement du carrefour Ste-Marguerite - Des Récollets. La dite somme de $3,634.50 devant être prise à même les fonds prévus au règlement No. 482. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 483.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Servitude J. Claude Boudreau égout pluvial Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, par lequel M. Jean-Claude BOUDREAU accorde à la Ville de Trois-Rivières une servitude permanente sur une partie du lot No. 208 (P.208) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, en vue de l'installation d'un égout pluvial et de son entretien, en considération de l'utilité publique y résultant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 478.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Servitude Robert Goudreault égout pluvial Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, par lequel M. Robert GOUDREAULT accorde à la Ville de Trois-Rivières une servitude permanente sur une partie du lot No. 209 (P.209) et sur une partie du lot No. 2 de la redivision du lot No. 1 de la subdivision officielle du lot No. 209 (209-1-2) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, moyennant la somme de $100.00 payable comptant, en vue de l'installation d'un égout pluvial et de son entretien, en considération de l'utilité publique y résultant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 478.

ADOPTE.

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Servitude Ferdinand Boucher égout pluvial Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, par lequel M. Ferdinand BOUCHER accorde à la Ville de Trois-Rivières, une servitude permanente sur une partie du lot No. 1 de la redivision du lot No. 1 de la subdivision officielle du lot originaire No. 209 (209-1-P.1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, en vue de l'installation d'un égout pluvial et de son entretien, en considération de l'utilité publique y résultant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 478.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

ET RESOLU:

Contentieux autorisé comparaître cause Wildy Boisvert Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 17,311 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle WILDY BOISVERT est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 486 adopté par le Conseil, le 1er mai 1972, le plan No. 91-14 a été modifié par l'arpenteur J.-Paul Duguay en vue de modifier l'homologation de la 6ième Rue;

ATTENDU que ce plan modifié est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

ET RESOLU:

Approbation plan modification homologation 6ième Rue Adoption.

Que le plan modifié par Jean-Paul DUGUAY, A.-G., et dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant l'élargissement de la 6ième Rue par un liséré rouge, est accepté et approuvé; et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure soient faites, conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire, suivant la loi, pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Contrat Club Baseball Les Aigles Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une entente sous seing privé avec le CLUB DE BASEBALL LES AIGLES DE TROIS-RIVIERES INC. relativement à l'entretien du stade et du terrain de baseball du Parc de l'Exposition pour

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1972.

la période comprise entre le 25 avril 1972 et le 20 septembre 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Contrat J.Louis Levasseur transport vidanges Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel M. Jean-Louis LEVASSEUR, camionneur, s'engage à effectuer le nettoyage et le transport des vidanges aux endroits et aux conditions mentionnés dans le dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Contrat Institut de Police services André Germain Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat d'engagement en vertu duquel la Ville accepte de prêter les services du policier André GERMAIN pour occuper la fonction d'instructeur à l'INSTITUT DE POLICE DU QUEBEC pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er avril 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat d'engagement qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2 du règlement No. 24 concernant l'inspection de la viande dans les limites de la Ville de Trois-Rivières, adopté le 6 décembre 1971, il est loisible au Conseil de nommer, par résolution, un ou des inspecteurs qui seront chargés de l'application dudit règlement;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Nomination Oscar Chandonnet inspecteur de la viande Adoption.

Que M. Oscar CHANDONNET soit et est par les présentes nommé inspecteur chargé de l'inspection de la viande dans les limites de la Ville de Trois-Rivières et de l'application dudit règlement No. 24.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Convention Trust Général Régime de Rentes employés de la Ville Adoption.

Que le Président et le Secrétaire du Comité du Régime de Rentes pour les employés de la Ville de Trois-Rivières soient autorisés à signer pour et au nom du comité une convention avec le TRUST GENERAL DU CANADA relativement à la gestion de la caisse de retraite du Régime de Rentes des Employés de la Ville de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Paiement comptes liste hebdo-madaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Conseil Régional des Cercles de l'Age d'Or		$ 650.00
Age d'Or - Immaculée-Conception		150.00
" "	Notre-Dame de la Paix	150.00
" "	Notre-Dame des Sept-Allégresses	150.00
" "	Ste-Cécile	150.00
" "	St-Jean de Brébeuf	150.00
" "	Ste-Marguerite	150.00
" "	St-Philippe	150.00
" "	St-Pie X	150.00
" "	St-Sacrement	150.00
R. Héroux	(139 casquettes d'été - Police)	1,105.05
" "	(dépôt de soumission)	55.25
Michel Girard		189.50
Jean Méthot, Avocat.		58.00
" "		7.00
St-Maurice Aero Club		1,060.00
Brunelle Inc.	(140 paires de souliers - police)	1,874.88
" "	(dépôt de soumission)	86.80
Réarmement Moral		50.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Bail A.L. Green Ltd location coin Des Forges - Royale Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé par lequel la Ville de Trois-Rivières loue à A.L. GREEN LTD le rez-de-chaussée de la bâtisse située au coin des rues Des Forges et Royale (autrefois occupée par la Banque de Nouvelle-Ecosse), pour le prix de $87.50 par semaine, à compter du 8 mai 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 8ième JOUR DE MAI 1972.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Appui requête Député Bacon Re: Domtar Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accorde par les présentes son entier appui à la requête de monsieur Guy Bacon, Député du comté de Trois-Rivières à l'Assemblée Nationale demandant que la COMPAGNIE DOMTAR rende public dans un délai de trente (30) jours son plan de modernisation justifiant les subventions pouvant être accordées par le Gouvernement du Québec.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 15ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Procès-verbal Adoption. Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mai 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 avril 1972.

c) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

e) Amendement au règlement No. 395 - zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 1er mai 1972.

f) Amendement au règlement No. 386-A - zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 1er mai 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er mai 1972.

h) Amendement au règlement No. 13 - nom de la rue Vézina changé par celui de Des Cyprès,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 8 mai 1972.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1972.

Avis motion règ. 186 amend. Parc St-Antoine

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour donner le nom de "PARC ST-ANTOINE" au terrain de stationnement situé à l'angle des rues St-Philippe et St-Antoine.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de mai 1972.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion marge de recul Blvd Du Rochon

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4 quant à ce qui concerne la marge de recul sur le Boulevard Du Rochon.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de mai 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion fermeture parties de rues secteur N.-Dame de la Paix

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues et décrétant la fermeture de la rue Aubuchon et d'une partie des rues Michel Bégon, De Grand Mesnil, De Labadie, Antoine Polette et Sévérin Ameau.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de mai 1972.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion règ. 191 amend. commerces zone PD-15

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour définir le genre de commerces pouvant être permis dans la zone PD-15, secteur 1.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de mai 1972.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Règ. 489 parcs stationnement Du Fleuve et St-Philippe Adoption.

Que le règlement No. 489 régissant le stationnement et la circulation des véhicules automobiles sur les parcs de stationnement à péage Du Fleuve et St-Philippe, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Compte rendu séance 8 mai 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 8 mai 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Formation Association Débardeurs Port Trois-Rivières Adoption.

Que le Conseil de la VIlle de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Marcel Roberge, Léo Dumont, Arthur Vincent, Marcien Poirier, Gilbert Dumont, Fernand Lord, Pierre Veillette, Paul Martineau, Fernand Allard et Robert McDonald désirant se former en association sous le nom de "ASSOCIATION SPORTIVE DES DEBARDEURS DU PORT DE TROIS-RIVIERES", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1962.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Règlement No. 482 amendement Adoption.

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir modifier le règlement No. 482 comme suit:

1o. En ajoutant, après le mot "ans" à la troisième ligne de l'article 4, les mots suivants: "pour la somme de $898,100.00 et pour un terme de 10 ans pour la somme de $101,900.00".

2o. En ajoutant un "x" à chacun des mots "au tableau" dans la deuxième ligne de l'article 8.

3o. En remplaçant la page 2 des descriptions des travaux par celle signée par J.P. Dorion, Ing., en date du 12 mai 1972.

4o. En remplaçant le tableau d'amortissement par les 2 préparés par C. Doucet, Trésorier, en date du 12 mai 1972.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Règlement No. 1-A.L. amend. Adoption.

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir modifier le règlement No. 1-A.L. en remplaçant la liste des travaux par celle signée par J.P. Dorion, Ing., en date du 12 mai 1972.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Règlement No. 488 amend. Adoption.

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir modifier le règlement No. 488 en remplaçant la description des travaux à l'item No. 1 par $16,000.00 à la place de $18,400.00.

ADOPTE.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Contrat Gaston Paillé aqueduc et égout rues Tavibois, Blvd Rigaud, etc. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel GASTON PAILLE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Tavibois, Boulevard Rigaud, 6ième Rue et Charles Bourgeois, pour le prix de $105,202.48, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics. La dite somme de $105,202.48 devant être prise à même les fonds prévus aux règlements Nos 1-A.L. et 482. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Ferron, Nobert, Young & Associés	$8,000.00
Roger Villemure, Architecte.	4,177.42
John F. Wickenden	79,025.00
Pagé Construction	7,258.33
" "	7,258.34
" "	5,226.00
Emile Roux	3,621.85
Garceau & Dufresne, notaires,	205.00
Laveurs Laviolette	490.00
Association des Infirmes	400.00
Cie Transport St-Maurice	60.00
Fleuriste Laviolette	27.00
Martel Express	82.50
La Presse	69.60
Provost Cartage Inc.	97.50
Régie des Loteries - Courses du Québec	500.00
Marché Suprême Tardif	75.84
Club Optimiste	25.00
Mme F. Gélinas	25.00
Claude Cabana	50.00
Me Jean DeCharette, notaire.	142.00

ADOPTE.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Léo Valois intervention Ville aucun droit propriété lots 442-49, P.48 et P.50 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, dans lequel comparaît M. Léo VALOIS et la Ville de Trois-Rivières intervient et déclare n'avoir aucun droit de propriété sur l'immeuble tel que décrit à un acte de vente passé devant Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, le 13 juillet 1964 et enregistré sous le No. 244,134, et reconnaît que c'est par inadvertance que ces immeubles ont été cadastrés et portés au nom de la Ville de Trois-Rivières comme étant propriétaire au livre de renvoi de l'année 1930.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Cession terrain L. Beaudry et Mme Angèle Beaudry établissement parc Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel M. Léon BEAUDRY et Mme Angèle ST-ARNAUD-BEAUDRY cèdent à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1,00, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 169 (P.169) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, en vue de l'établissement d'un parc ou terrain de jeux. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 463 créant un fonds spécial pour l'aménagement de parcs et terrains de jeux.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Soumission Regional Asphalte acceptée travaux de pavage Adoption.

Que la soumission de REGIONAL ASPHALTE, Division de PAGE CONSTRUCTION INC., concernant l'exécution de travaux de recouvrement de pavage à différents endroits de la Ville, soit acceptée aux prix de $28,203.75 pour le secteur No. 1, représentant $10.35 la tonne, et $28,824.75 pour le secteur No. 2, à $10.35 la tonne. Le tout conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

CONSIDERANT les bienfaits inestimables et les éminents services rendus à la société par monsieur le Chanoine Louis-Joseph CHAMBERLAND, curé-fondateur de la Paroisse Ste-Marguerite de Cortonne, âme dirigeante et grand animateur du mouvement coopératif d'habitation;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE A L'UNANIMITE

Chanoine Ls-Joseph Chamberland Citoyen d'Honneur de la Ville Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, voulant témoigner sa reconnaissance à monsieur le Chanoine Louis-Joseph CHAMBERLAND, est particulièrement heureux de lui décerner le titre de Citoyen d'Honneur de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE MAI 1972.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

MARDI, LE 23ième JOUR DE MAI 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 23ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 mai 1972 ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 17 mai 1972 en regard du règlement No. 191-30-i soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 avril 1972.

c) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

e) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 1er mai 1972.

f) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 1er mai 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er mai 1972.

h) Amendement au règlement No. 191 - Genre de commerces permis dans la zone PD-15-1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 15 mai 1972.

MARDI, LE 23ième JOUR DE MAI 1972.

Avis motion règ. 3 am. fonds de pension

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 3 concernant les officiers et employés de la Ville, quant à ce qui a trait à la limite d'âge de cessation d'emploi pourles officiers et employés non assujettis au règlement No. 461.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de mai 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion règ. 13 am. ouverture ruelle St-Maurice

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues et décrétant l'ouverture de la ruelle située entre les rues Ste-Julie et Laviolette et parallèle à la rue St-Maurice.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de mai 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion règ. 16 am. heures marché-aux-denrées

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 16 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du marché-aux-denrées.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de mai 1972.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion règ. 191 am. zone C-F secteur Des Chenaux

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour inclure le territoire de la zone C-F dans le territoire de la zone R-E (secteur Des Chenaux).

Lu en Conseil, ce 23ième jour de mai 1972.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Règlement 4-Z-99 marge recul Blvd Du Rochon Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-99 amendant le règlement No. 4 de la construction, quant à ce qui concerne la marge de recul sur le Boulevard du Rochon, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Règ. 13-AAZ-240 fermeture rues Notre-Dame de la Paix Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-240 amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues et décrétant la fermeture de la rue Aubuchon, d'une partie des rues Michel Bégon, De Grand Mesnil, Antoine Polette et Sévérin Ameau, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 23ième JOUR DE MAI 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Règ. 13-AAZ-241 changement nom de rue Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-241 amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour changer le nom de la rue "VEZINA" par celui de "DES CYPRES", soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Règ. 186-O Parc St-Antoine Adoption.

Que le règlement No. 186-O amendant le règlement No. 186, pour donner le nom de "PARC ST-ANTOINE" au terrain de stationnement situé à l'angle des rues St-Philippe et St-Antoine, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Compte rendu séance 15 mai 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 15 mai 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières, par lettre et résolution, a reçu de la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières une demande aux fins de percevoir la taxe scolaire pour l'année 1972-73, fixée à $1.69 par cent dollars de la valeur de tous biens-fonds ou immeubles situés dans la municipalité scolaire de la Ville de Trois-Rivières, telle que portée au rôle d'évaluation pour la dite année;

ATTENDU qu'il convient, conformément aux articles 537, 537-A, 537-B et 537-C de la Charte de la Ville, d'autoriser le Trésorier à cette fin;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Perception taxe scolaire 1972-73 Adoption.

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à prélever et percevoir la taxe scolaire pour l'année 1972-73 suivant le rôle d'évaluation déjà dressé et adopté pour la dite année.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Vente terrain Off. Mun. d'Habitation Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES TROIS-RIVIERES un emplacement connu et désigné comme étant une partie

MARDI, LE 23ième JOUR DE MAI 1972.

des lots originaires Nos 167 et 168 (P.167 et P.168) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de $35,000.00 payable comptant. Cette vente a été consentie en vertu d'un arrêté en conseil portant le No. 1067-72 et daté du 12 avril 1972 et d'une résolution de la Société d'Habitation du Québec portant le No. 5244 et datée du 30 mars 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Approbation plan subdiv. lot No. 193 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 25 avril 1972, montrant la subdivision du lot No. 193 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 193-141 à 193-144 inclusivement, situés Boulevard Jacques-Cartier et appartenant à M. Jean-Marie BOUDREAULT.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Approbation plan subdiv. lot No. 268 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, Arpenteur-géomètre, en date du 6 avril 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 268 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 268-2 situé sur le Boulevard St-Jean et appartenant à M. Jean-Pierre LACERTE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Approbation plan subdiv. lot No. 1119 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 4 mai 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 1119-1146 à 1119-1152 situés entre les rues Laviolette et Foucher et appartenant à PAUL PERREAULT CONSTRUCTION LTEE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Approbation plan subdiv. lot No. 1119 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 12 mars 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 1119-1144 et 1119-1145 situés sur le Boulevard Du Carmel et appartenant aux SOEURS DE LA MISERICORDE.

ADOPTE.

MARDI, LE 23ième JOUR DE MAI 1972.

ATTENDU qu'en vertu du règlement No. 4-Z-98, adopté le 8 mai 1972, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a autorisé la construction d'une station pour la vente de la gazoline et de l'huile sur les lots Nos 246-2-1, 246-5-1, 246-7 et 246-8 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les lots Nos 246-2-1 et 246-5-1 apparaissent comme rues aux plans et livres de renvoi du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et qu'en conséquence, il y aurait lieu de ne pas les considérer comme telles;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Caractère de rues enlevé lots 246-2-1, 246-5-1 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, pour les raisons mentionnées au préambule de la présente résolution, accepte d'enlever le caractère de rues aux lots Nos 246-2-1 et 246-5-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières montrés sur le plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 30 mars 1972 et adopté par résolution du Conseil, le 1er mai 1972.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Formation Association Equestre de la Mauricie Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Mlle Marthe Trépanier, MM. Jacques Lauzer, Ernest Roberge, Elisée Pérusse, Lucien Paradis, Jean Veillette, Mlle Lise Déry, M. Normand Marcotte désirant se former en association sous le nom de "ASSOCIATION EQUESTRE DE LA MAURICIE", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

J.C. Papillon				$ 2,567.51
Anselme Bourassa déneigement -	a)	contrat	$8,576.67	
	b)	surplus de neige	6,342.72	
	c)	addition de rues	2,465.72	
	d)	surplus de neige pour c)	696.20	18,081.31
Interprovincial Equip.				7,533.00
P.E. Perreault				2,689.18
Laurentide Ready-Mix - déneigement			$19,333.34	
" "		extra	13,920.00	33,253.34
Herman Bouchard				740.00
Centre Electrique Mauricien				150.00

MARDI, LE 23ième JOUR DE MAI 1972.

Brunelle Inc.	$ 243.00
Sicard Inc.	362.83
Nettoyeurs Modernes	344.25
Rousseau & Frères	2,350.00
Ministre du Revenu	245.00
Guy-Paul Simard	173.23
Cie Marinex Inc.	26,294.11

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Soumission Les Pavages de Nicolet Inc. acceptée Adoption.

Que la soumission de LES PAVAGES DE NICOLET INC., concernant les travaux de pavage du Boulevard Des Récollets, soit acceptée pour le prix de $71,892.05, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 29ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 mai 1972 soit adopté.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 avril 1972.

c) Homologation du Blvd St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

e) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 1er mai 1972,
maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.

f) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 1er mai 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er mai 1972.

h) Amendement au règlement No. 191 - Genre de commerces permis dans la zone PD-15-1,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 15 mai 1972.

i) Amendement au règlement No. 3 - Mise à la retraite des employés non couverts par le règlement du fonds de pension,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 23 mai 1972.

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1972.

j) Amendement au règlement No. 16 - Heures d'ouverture et de fermeture du marché-aux-denrées,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 23 mai 1972.

k) Amendement au règlement No. 191 - Zone CF (secteur des Chenaux),
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 23 mai 1972.

Avis motion égouts sanitaire et pluvial, rue taxe d'améliorations locales

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt prévoyant la confection des services d'égouts sanitaire et pluvial et la mise en forme de la rue No. 1119-1139 et 1144, située entre la rue De La Terrière et le lot No. 1119-1145 et établissant une taxe d'améliorations locales pour pourvoir au remboursement de cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de mai 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion règ. 186 am. heures livraison mail rue Des Forges

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour fixer les heures de livraison pour les établissements commerciaux situés sur le mail de la rue Des Forges.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de mai 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion égouts sanitaire et pluvial lots 203 et 204 taxe d'améliorations locales

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt prévoyant la confection des services d'égouts sanitaire et pluvial et la mise en forme de rues sur une partie des lots Nos 203 et 204 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et établissant une taxe d'améliorations locales pour pourvoir au remboursement de cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de mai 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion chapitre 76 Statuts Refondus mise à effet dispositions

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement afin de mettre à effet les dispositions du chapitre 76 des Statuts Refondus de Québec 1964.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de mai 1972.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Règ. 13-AAZ-242 ouverture ruelle St-Maurice Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-242 amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues et décrétant l'ouverture de la ruelle située entre les rues Ste-Julie et Laviolette et parallèle à la rue St-Maurice, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Compte rendu séance 23 mai 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 23 mai 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Entente Capitaine Harvey location "Traverse des Ages" Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières loue au Capitaine Luc HARVEY un espace d'environ 120 pieds carrés de plancher dans la bâtisse "La Traverse des Ages", moyennant un loyer de $300.00 couvrant la période du ler mai au ler octobre 1972. Cet espace de bureau devant servir à la vente des billets pour les excursions du bateau "Jacques-Cartier", ainsi qu'à l'administration de l'entreprise. Le tout sujet aux clauses et données mentionnées dans la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Contrat Guimond Electrique éclairage piste de courses Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel GUIMOND ELECTRIQUE INC., entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de rénovation au système d'éclairage de la piste de courses du Parc de l'Exposition, pour le prix de $15,245.00, conformément aux plans et devis préparés par Provencher & Desjardins, Ingénieurs-conseils. La dite somme de $15,245.00 devant être prise à même les fonds prévus au règlement No. 484. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Quittance-cession Ministère de la Voirie const. route transquébécoise Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte de quittance-cession préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières reconnaît avoir reçu du Gouvernement du Québec, aux droits du Ministère de la Voirie, une somme de $11,500.00 à titre d'indemnité pour la cession d'une partie des lots Nos 287, 288 et 289 (P.287, P.288 et P.289) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, nécessaires à la construction de la route transquébécoise. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte de quittance-cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Réclamation d'intérêts cession lots P.287, P.288, P.289, const. transquébécoise Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une formule de réclamation d'intérêts sur la somme de $11,500.00 reçue du Gouvernement du Québec à titre d'indemnité pour la cession d'une partie des lots Nos 287, 288 et 289 (P.287, P.288 et P.289) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites en vue de la construction de la route transquébécoise.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Construction trottoirs Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires des trottoirs en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution et devant être payés par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Construction chaînes de rues Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires des chaînes de rues en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution et devant être payées par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces chaînes par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-F concernant les chaînes de rues.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Le Nouvelliste Ltée	$ 345.10
Roger Lemyre	41.97
Desmarais Manufacturing	350.45
Martel Express	48.75
CAPAC	14.25
Mme F. Gélinas	25.00
J.Louis Levasseur	444.00

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MAI 1972.

Georges Gariépy	$ 110.00
René Deschamps	400.00
Montréal Trane Service	421.00
Nettoyeurs Modernes	80.25
Me Jean DeCharette, notaire,	264.00
Guy Aubin	640.41
R. Héroux	11,448.90
" "	575.00
André Daviau	80.00
Lionel Duval	62.00
Raoul Bellavance	60.00
Gaston Paillé	32,144.10
Ass'n des Arbitres	81.10
Bourassa Néon	75.60
Camille Beaulieu	163.50
Jeune Chambre de Trois-Rivières Inc.	15.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Vente lot 1120-268 Eugène Bellemare Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean-Paul BERARD, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Eugène BELLEMARE le lot No. 268 de la subdivision officielle du lot No. 1120 (1120-268) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $918.90 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

GB/jb

MAIRE

LUNDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 5ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Monsieur le Maire suppléant:	Léo	THIBEAULT
Messieurs les Conseillers:	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 mai 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
Avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 avril 1972.

c) Homologation du Blvd St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972,
maintenu par M. le conseiller Benoît Giguère.

d) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972,
maintenu par M. le conseiller Benoît Giguère.

e) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 1er mai 1972.

f) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 1er mai 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er mai 1972.

h) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructure de rues sur la rue 1119-1139 et 1144,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 29 mai 1972.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1972.

i) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructure de rues sur les lots Nos 203 et 204, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 29 mai 1972.

j) Règlement afin de mettre à effet les dispositions du chapitre 76 des Statuts Refondus de Québec 1964, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 29 mai 1972.

Avis motion règ. 186 am. circulation rue Royale

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186 concernant la circulation sur la rue Royale.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de juin 1972.

Signé: Fernand Colbert

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

1-72 règlement 16-Z-17 heures marché-aux-denrées Adoption.

Que le règlement No. 16-Z-17 amendant le règlement No. 16 quant à ce qui a trait aux heures d'ouverture et de fermeture du marché-aux-denrées, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

2-72 règlement 3-A cessation d'emploi employés non assujettis règ. NO. 461 Adoption.

Que le règlement No. 3-A amendant le règlement No. 3 concernant les officiers et employés de la Ville, quant à ce qui a trait à la limite d'âge de cessation d'emploi pour les officiers et employés non assujettis au règlement No. 461, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

3-72 règlement 186-P heures livraison mail Adoption.

Que le règlement No. 186-P amendant le règlement No. 186, pour fixer les heures de livraison sur le mail de la rue Des Forges, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

LUNDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1972.

4-72
règlement
191-30-J
genre
commerces
zone
PD-15-1
(secteur
Lambert)
Adoption.

Que le règlement No. 191-30-J amendant le règlement No. 191 concernant les usages permis dans la zone PD-15-1 (secteur Lambert), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le présent règlement sera tenue le 14 juin 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

5-72
règlement
191-39
genre
constructions
zone C-F
(secteur
Des Chenaux)
Adoption.

Que le règlement No. 191-39 amendant le règlement No. 191, pour prescrire le genre de constructions et usages permis dans la zone C-F (secteur Des Chenaux), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le présent règlement sera tenue le 14 juin 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

6-72
Compte
rendu
séance
29 mai 1972
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 29 mai 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

7-72
Paiement
comptes
liste
hebdomadaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Le Nouvelliste	$ 392.70
La Croix-Rouge	500.00
Chagnon Ltée	36,162.72
Entreprises Alpha Ltée	7,511.72
Roger Provencher	68.76
Jean Méthot, Avocat.	58.60
Marché Victoria	139.22
André Laneuville	9.58
Laveurs de Vitres	735.00

LUNDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1972.

Nettoyeurs Modernes	$ 31.50
Claude Jacques	20.00
St-Maurice Aéro Club	265.00
Me Jean Paquin, notaire.	61.00
Féd. Can. Culture Physique	25.00

Octrois - Baseball Mineur - (1er versement)

Loisirs Notre-Dame de la Paix	150.00
Ass'n Sportive St-Philippe	150.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	150.00
Ass'n Sportive Ste-Cécile	150.00
Loisirs Ste-Marguerite	150.00
Loisirs St-Sacrement	150.00
Ass'n Récréative Normanville	150.00
Loisirs St-Jean-Bte de la Salle	150.00
Centre Landry	150.00
Loisirs Notre-Dame	150.00
Ass'n Sportive Ste-Cécile - Cardinaux	500.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf - Les Mets	500.00
Club Junior L'Aiglon - Ligue régionale	500.00

Mike Désilets	2,719.00
Herman Bouchard	340.00
" "	200.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

ET RESOLU:

8-72
Contentieux autorisé comparaître cause Michel Lafontaine Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 17,643 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District de Trois-Rivières, dans laquelle MICHEL LAFONTAINE est demandeur et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

9-72
Approbation plan subdiv. lot 151 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 151 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 151-1 situé rue Ste-Elizabeth et appartenant à M. Albert NASSIF.

ADOPTE.

LUNDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

10-72
Emission permis const. terrain de golf Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes l'émission d'un permis de construction pour l'établissement d'un terrain de golf sur une partie des lots Nos 216 et 217 (P. 216 et P. 217) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières situés en front du Boulevard Des Forges et appartenant à M. ANSELME BOURASSA.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 12ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 avril 1972.

c) Homologation du Blvd St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

e) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 1er mai 1972.

f) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 1er mai 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er mai 1972.

h) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructure de rues sur la rue 1119-1139 et 1144,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 29 mai 1972.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1972.

i) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructure de rues sur les lots Nos 203 et 204, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 29 mai 1972.

Avis motion homologation partie Blvd Des Forges

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan prévoyant l'homologation d'une partie du Boulevard Des Forges.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de juin 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion règ. 13 am. Parc de Baseball Albert Gaucher

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner le nom de "PARC DE BASEBALL ALBERT GAUCHER" au terrain de jeux aménagé sur une partie des lots Nos 1103, 1104 et 1105 (P.1103, P.1104 et P.1105) du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de juin 1972.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion règ. 186 am. circulation centre-ville

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui concerne la circulation sur les rues Royale, Notre-Dame, Hart et Laviolette.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de juin 1972.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion règ. 4 am. permis Blvd Des Forges, St-Michel, St-Jean, Parent et Raymond.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4 pour permettre l'émission de permis de construction de maisons d'habitation sur les Boulevards Des Forges, St-Michel, St-Jean, Parent et Raymond conditionnellement à ce qu'aucune demande ne soit faite pour l'aménagement des services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de juin 1972.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

11-72
Règ. 490 taxe d'amusement Adoption.

Que le règlement No. 490 concernant les droits sur les divertissements ou taxe d'amusement, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

12-72
Compte rendu séance 5 juin 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 5 juin 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

13-72
Comptes payés mai 1972 Adoption.

Que le bordereau de comptes, liste de paie, etc., pour le mois de mai 1972, au montant total de $998,453.59, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

14-72
Comptes à payer mai 1972 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de mai 1972, au montant total de $61,301.03, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

15-72
Approbation plan subdiv. lot 174 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 174 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 174-156 situé Boulevard Rigaud et appartenant à M. Omer GELINAS.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

16-72
Approbation plan subdiv. lot 1 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 5 mai 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Etienne des Grès, comprenant le lot No. 1-350 situé Boulevard Rathier et appartenant à M. Raoul RATHIER.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1972.

17-72
Approbation plan subdiv. lots 170, 171, 172 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 5 mai 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 170-50 à 170-56, 171-101 à 171-110 et 172-247 à 172-249 situés sur et en bordure du Boulevard Rigaud et appartenant à la CORPORATION DU SEMINAIRE DE TROIS-RIVIERES et la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

18-72
Approbation plan subdiv. lots 170, 171, 172 signature livre de renvoi Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 5 mai 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 170-50, 171-101 et 172-247 situés dans l'emprise du Boulevard Rigaud et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 12 juin 1972, a donné son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 5 mai 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la rue portant le No. 171-106 a une largeur de 60 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

19-72
Demande d'approbation rue 171-106 moins 66 pieds de largeur Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

20-72
Achat propriété Cécile Roux stationnement rue Laviolette Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mlle Cécile ROUX un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision No. 16 du lot No. 1164 (1164-16) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $19,760.00 qui a été entièrement payé, en vue de l'aménagement d'un terrain de stationnement. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 13-AAZ-146.

ADOPTE.

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1972.

CONSIDERANT qu'en vertu d'un acte de cession passé devant Me Gérard DUFRESNE, notaire, le 16 février 1972 et enregistré sous le No. 277,769, le Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières a cédé à la Ville de Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 172 et 173 (P.172 et P.173) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que l'emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 173 (P.173) a été inclus par erreur dans le dit acte de cession et qu'il y aurait lieu d'y apporter les corrections nécessaires;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

21-72
Acte correction cession Séminaire St-Joseph lot P.173 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, en vertu duquel le SEMINAIRE ST-JOSEPH DE TROIS-RIVIERES et la Ville de Trois-Rivières requièrent le Régistrateur de Trois-Rivières de radier de l'acte mentionné au préambule de la présente résolution la partie du lot No. 173 (p.173) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

22-72
Soumission Marcel Dubé Const. acceptée const. trottoirs Adoption.

1o. Que la soumission de MARCEL DUBE CONSTRUCTION, Entrepreneur, deuxième plus bas soumissionnaire, soit acceptée pour la construction de 16,050 pieds linéaires de trottoirs de cinq (5) pieds de largeur avec talon, au prix de $3.58 le pied et de 7,910 pieds linéaires de bordures, au prix de $2.50 le pied, formant un total de $77,234.00, parce que jugée la plus recommandable pour la Ville de Trois-Rivières.

2o. Qu'à ces fins, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement l'autorisation préalable de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

23-72
Bail T.-R. Auto Club Inc. location Ile St-Quentin Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue au TROIS-RIVIERES AUTO CLUB INC. une partie du parc familial de l'Ile St-Quentin, au prix de $1.00, pour une période de trois (3) jours s'étendant du 24 au 26 juin 1972 inclusivement, en vue de la tenue d'une compétition automobile. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

24-72
Convention St-Maurice Aéro Club Air Smac'72 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières consent à accorder à ST-MAURICE AERO CLUB

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUIN 1972.

moyennant le prix de $1.00 par jour, l'usage de l'aéroport municipal pour présenter un spectacle aérien les 17 et 18 juin 1972, et, en cas de pluie, les 24 et 25 juin suivants. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

25-72
Cession Les Immeubles Lambert Inc. aménagement talus Des Récollets Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel LES IMMEUBLES LAMBERT INC. cèdent à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 173 (P.173) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, en vue de l'aménagement du talus du Boulevard Des Récollets. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 19ième JOUR DE JUIN 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 19ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum,

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 juin 1972 ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 14 juin 1972 en regard des règlements Nos 191-30-J et 191-39 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 avril 1972.

c) Homologation du Blvd St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

e) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 1er mai 1972,
maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

f) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 1er mai 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er mai 1972.

h) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructure de rues sur la rue 1119-1139 et 1144,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 29 mai 1972.

LUNDI, LE 19ième JOUR DE JUIN 1972.

i) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructure de rues sur les lots Nos 203 et 204, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 29 mai 1972.

j) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 juin 1972.

k) Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame, Hart et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 12 juin 1972.

l) Permis de construction sur les Boulevards Des Forges, St-Michel, St-Jean, Parent et Raymond, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 juin 1972.

Avis motion résolution rescindée const. Blvds Des Forges, St-Michel, etc.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée le 29 juillet 1968 concernant l'émission de permis pour la construction de maisons d'habitation sur les Boulevards Des Forges, St-Michel, St-Jean, Parent et Raymond.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de juin 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion travaux d'aqueduc lots 1119-1139 et 1144

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour travaux d'aqueduc et le 25% du coût des autres services sur les rues portant les Nos 1119-1139 et 1144, entre la rue De La Terrière et le Boulevard Laviolette.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de juin 1972.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

26-72 règ. 13-AAZ-243 Parc de Baseball Albert Gaucher Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-243, amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner le nom de "PARC DE BASEBALL ALBERT GAUCHER" au terrain de jeux situé sur une partie des lots Nos 1103, 1104 et 1105 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

27-72 compte rendu séance 12 juin 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 juin 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 19ième JOUR DE JUIN 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

28-72
Approbation plan subdiv. lots 13, 14 et 15 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 29 mai 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 13, 14 et 15 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 13-7, 14-11 et 15-14 situés sur le Boulevard Des Récollets et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

29-72
Signature plan et livre de renvoi subdiv. lots 13, 14 et 15 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 29 mai 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 13, 14 et 15 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 13-7, 14-11 et 15-14 situés sur le Boulevard Des Récollets et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

30-72
Bail Roger Germain restaurant Parc Pie XII Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Roger GERMAIN le restaurant situé dans le Parc Pie XII, pour la période du 15 juin au 30 septembre 1972, au prix de $1,050.00 payable en deux (2) versements égaux de $525.00 dont le premier payable le 30 juin 1972 et le second, le 30 juillet 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

31-72
Enseignes "Arrêt-Stop" intersection N.Perrot-Tourigny et J.Nicolet-Whitehead Adoption.

Que le Directeur de la Police soit autorisé à installer des enseignes indiquant les mots: "Arrêt-Stop" aux quatre coins de l'intersection Nicolas Perrot-Tourigny, conformément à l'article 14 du règlement No. 186, ainsi qu'à l'intersection Jean-Nicolet -Whitehead.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

32-72
Demande permis transport par camions

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières n'a aucune objection à présenter à l'encontre de la demande de RADISSON LEASING INC. désirant obtenir un permis de la Régie des Transports du Québec

LUNDI, LE 19ième JOUR DE JUIN 1972.

Radisson Leasing Inc. Adoption.

pour l'opération d'un commerce de transport longue distance par camions.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

33-72 Comptes paiement liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Atchez Trottier			$ 200.00
Degrémont Canada Ltée			5,870.00
Corp. Immeubles Renaud		$1,150.65	125.00
J.F. Wickenden			83,558.00
Laveurs de Vitres Laviolette			735.00
Roland Lemire			8.00
B. Marchand Machinerie			496.48
Ray. Gélinas			5,272.00
CAPAC			18.75
Richard Normandin			220.00
Institut de Police du Québec			112.50
Roger Villemure			2,526.21
André Laneuville			178.35
Jean Méthot, Avocat			50.40
Jean Alarie			254.94
Mme F. Gélinas			25.00
Me Jean DeCharette, notaire			284.00
Restaurant Blue Bird			150.00
Corp. Agronomes du Québec			200.00
Lionel Martin, notaire			373.00
Magloire Gagnon			32.98
Marathon Realty Co.			369.01
R. Provencher			50.00
J.Louis Levasseur		$386.00	800.00
Henri Paquette	$1,921.62		
" "	4,900.18		
" "	3,160.90		9,982.70
Ass'n Arbitres Baseball			590.00
Ass'n Volley Ball			125.00
Loisirs St-Sacrement			541.90
Loisirs Normanville			309.66
Loisirs N.D. de la Paix			154.83
Centre Landry			309.66
Loisirs Notre-Dame Inc.			412.88
Loisirs St-Philippe			464.49
Loisirs Ste-Marguerite			490.29
Loisirs St-Jean-Baptiste			593.51
Loisirs Ste-Cécile			516.10
Loisirs St-Jean de Brébeuf			206.44

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

34-72 Soumission Louis Bourdon acceptée camping Ile St-Quentin Adoption.

Que la soumission de M. Louis BOURDON concernant la location du terrain de camping de l'Ile St-Quentin soit acceptée pour le prix de $600.00, pour le période du 20 juin au 15 septembre 1972. Le tout sujet

LUNDI, LE 19ième JOUR DE JUIN 1972.

aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER MAIRE

GB/jb

MARDI, LE 27ième JOUR DE JUIN 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivieres tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 27ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 juin 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 avril 1972,
maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

c) Homologation du Boul. St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

e) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 1er mai 1972,
maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

f) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 1er mai 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er mai 1972,
maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

h) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructure de rues sur les lots Nos 203 et 204,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 29 mai 1972.

MARDI, LE 27ième JOUR DE JUIN 1972.

i) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 juin 1972, maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

j) Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame, Hart et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 12 juin 1972.

Avis motion élargissement partie 9ième Rue

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'élargissement d'une partie de la 9ième Rue.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de juin 1972.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion résolution rescindée caractère rues 246-2-1 et 246-5-1

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée le 23 mai 1972 concernant les lots Nos 246-2-1 et 246-5-1 auxquels il est recommandé d'enlever le caractère de rues.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de juin 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion vente gazoline et huile Boul. St-Jean

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4, pour permettre la construction d'une station pour la vente de la gazoline et de l'huile sur le Boulevard St-Jean.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de juin 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

35-72
Règ. 2-A.L. emprunt travaux secteur Porto Adoption.

Que le règlement No. 2-A.L. concernant la confection d'égouts, ouverture de rue, pavage, éclairage dans le secteur Porto et autorisant un emprunt n'excédant pas $96,500.00 soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 6 juillet 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

MARDI, LE 27ième JOUR DE JUIN 1972.

36-72
Règ. 491 emprunt travaux d'aqueduc secteur Porto Adoption.

Que le règlement No. 491 autorisant l'exécution de travaux d'aqueduc au secteur Porto et autorisant un emprunt nécessaire à cet effet, plus le 25% du coût des travaux dont il est question au règlement No. 2-A.L., et autorisant un emprunt de $58,500.00 à cet effet soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 6 juillet 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

37-72
Règ. 4-Z-100 émission permis Boul. Des Forges, St-Michel, etc. Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-100 amendant le règlement No. 4 pour permettre l'émission de permis de construction de maisons d'habitation sur les Boulevards Des Forges, St-Michel, St-Jean, Parent et Raymond, conditionnellement à ce qu'aucune demande ne soit faite pour l'aménagement des services municipaux d'aqueduc et d'égout à ces endroits, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

38-72
Résolution rescindée émission permis Boul. Des Forges, St-Michel, etc. Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 29 juillet 1968 concernant l'émission de permis pour la construction de maisons d'habitation sur les Boulevards Des Forges, St-Michel, St-Jean, Parent et Raymond, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

39-72
Compte rendu séance 19 juin 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 19 juin 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

40-72
Bail Louis Bourdon camping Ile St-Quentin Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Louis BOURDON le terrain de camping de l'Ile St-Quentin moyennant le paiement de la somme de $600.00, pour la période du 20 juin au 15 septembre 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 27ième JOUR DE JUIN 1972.

VU la résolution adoptée par la Société d'Habitation du Québec (No. 4358) lors d'une assemblée tenue le 26 juillet 1971, dont copie est annexée à la présente;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

ET RESOLU:

41-72
Acceptation date contribution S.H.Q. déficit d'exploitation Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières accepte que la date de commencement de contribution de la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC au déficit d'exploitation de logements municipaux du secteur de rénovation Notre-Dame de la Paix soit fixée au 1er août 1971.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

42-72
Quittance-cession Ministère Voirie route transquébécoise Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte de quittance-cession préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières reconnaît avoir reçu du Gouvernement du Québec, aux droits du MINISTERE DE LA VOIRIE, une somme de $1,955.00 à titre d'indemnité pour la cession d'une partie du lot No. 8 (P.8) du cadastre officiel de la Paroisse de St-Etienne nécessaire à la construction de la route transquébécoise. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte de quittance-cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

43-72
Signature réclamation d'intérêts route transquébécoise Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une formule de réclamation d'intérêts sur la somme de $1,955.00 reçue du Gouvernement du Québec, à titre d'indemnité pour la cession d'une partie du lot No. 8 (P.8) du cadastre officiel de la Paroisse de St-Etienne, en vue de la construction de la route transquébécoise.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

44-72
Approbation plan subdiv. lot 219-8 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 1er juin 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 219 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 219-8 situé sur le Boulevard St-Michel et appartenant à RENE TURCOTTE ET FRERES LTEE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

MARDI, LE 27ième JOUR DE JUIN 1972.

45-72
Approbation plan subdiv. 182-89 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 9 juin 1972, montrant la subdivision officielle d'une partie du lot No. 182-89 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 182-89-1 situé sur la 2ième Rue et appartenant à M. Réjean LACOMBE.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu du règlement No. 4-Z-98, adopté le 8 mai 1972, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a autorisé la construction d'une station pour la vente de la gazoline et de l'huile sur les lots Nos 246-2-1, 246-5-1, 246-7 et 246-8 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les lots Nos 246-2-1, 246-5-1 et 245-1 apparaissent comme rues aux plans et livres de renvoi du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et qu'en conséquence, il y aurait lieu de ne pas les considérer comme telles;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

46-72
Caractère de rues enlevé lots 246-2-1, 246-5-1, 245-1 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, pour les raisons mentionnées au préambule de la présente résolution, accepte d'enlever le caractère de rues aux lots Nos 246-2-1, 246-5-1 et partie du lot No. 245-1, face au lot No. 246-5-1, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières montrés sur le plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 30 mars 1972 et adopté par résolution du Conseil, le 1er mai 1972.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

47-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Réal Racine	$ 250.00
Cie Pacific Canadien	516.92
Raymond St-Ours	330.00
" " "	200.00
G. Paillé	18,646.86
Marcel Dubé	36,000.00
Laveurs Vitres Laviolette	245.00
Nettoyeurs Modernes	80.00
" "	36.00
" "	850.00
Desmarais Manufacturing	390.32
Lionel Duval	80.00
André Daviau	80.00
R. Bellavance	60.00
R. Deschamps	60.00
Le Baron	87.06
André Laneuville	18.73
Mme F. Gélinas	25.00
J. Louis Levasseur	336.00
" "	458.00
Animation Unités Paroissiales Loisirs	751.00
M. V. Pospichal	183.13

MARDI, LE 27ième JOUR DE JUIN 1972.

L.B. Néon	$ 100.00
R.J. Lévesque	347.03
" "	1,963.56
P.A. Gouin	2,806.50
" "	140.33
Ferron, Nobert, Young	450.00
Pavillon Mgr St-Arnaud	1,650.00
Yvon Fournier	60.00
Orphéon de Trois-Rivières	200.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

48-72
Acceptation demande Recam Inc. obtention permis Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières n'a aucune objection à présenter à l'encontre de la demande de RECAM INC. désirant obtenir un permis de la Régie des Transports du Québec pour la location, à court terme, de l'équipement nécessaire à ses clients utilisant les services de réparation de camions ou de machineries à son établissement.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 10ième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 juin 1972 ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 6 juillet 1972 en regard des règlements Nos 2-A.L. et 491 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation du Boul. St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

c) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 1er mai 1972.

e) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 1er mai 1972.

f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er mai 1972.

g) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructure de rues sur les lots Nos 203 et 204,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 29 mai 1972.

h) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 12 juin 1972.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1972.

i) Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame, Hart et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 12 juin 1972.

j) Amendement au règlement No. 4 - Stations de service sur le Boulevard St-Jean,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 27 juin 1972.

Avis motion homologation lots 170, 171, 172

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan en vue de l'homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés en front du prolongement de la 6ième Rue, entre la rue Hétu et le Boulevard Rigaud, sur une largeur de 167 pieds et 8 pouces.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de juillet 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion règ. 13 am. noms de rues

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de juillet 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion élargissement Boul. Chanoine Moreau

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'élargissement d'une partie du Boulevard Chanoine Moreau.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de juillet 1972.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion stationnement prohibé côté est rue St-Frs-Xavier

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur le côté est de la rue St-François-Xavier, entre les rues St-Maurice et De Foix.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de juillet 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion stationnement de nuit

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186 quant à ce qui a trait au stationnement de nuit dans les limites de la Ville.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de juillet 1972.

Signé: Fernand Colbert

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

49-72
Terme Maire suppléant prolongé Adoption.

Que le terme d'office de monsieur le conseiller Léo THIBEAULT, en qualité de Maire suppléant, soit et est par les présentes prolongé jusqu'au 11 septembre 1972.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

50-72
Résolution rescindée caractère rues 246-2-1, 246-5-1 Adoption.

Que la résolution adoptée le 23 mai 1972 en vertu de laquelle le Conseil acceptait d'enlever le caractère de rues aux lots Nos 246-2-1 et 246-5-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

51-72
Règ. 492 élargissement partie 9ième Rue Adoption.

Que le règlement No. 492 décrétant l'élargissement d'une partie de la 9ième Rue, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

52-72
Compte rendu séance 27 juin 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 27 juin 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

53-72
Stationnement 60 min. côté sud-ouest rue St-Frs-Xavier Adoption.

Que le Directeur de la Police soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le côté sud-ouest de la rue St-François-Xavier, entre les rues St-Maurice et Cooke, de 8 heures a.m. à 6 heures p.m., du lundi au samedi inclusivement, conformément à l'article 18 du règlement No. 186.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1972.

54-72
Bail
Maison
des Jouets
location
coin
Des Forges-
Royale
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières loue à MM. Emilien et Florent BEAUMIER, faisant affaires sous la raison sociale de "MAISON DES JOUETS ENRG.", le local situé au coin des rues Des Forges et Royale (autrefois occupé par la Banque de Nouvelle-Ecosse), pour le mois de juillet 1972, moyennant le prix de $300.00 payable d'avance et incluant la taxe d'affaires. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

55-72
Bail
Club
Junior "A"
des T.-R.
Inc.
location
Colisée
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à LE CLUB JUNIOR "A" DES TROIS-RIVIERES INC. le colisée pour la saison de hockey 1972-1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans le dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

ET RESOLU:

56-72
Contentieux
autorisé
comparaître
cause
Philippe
Trépanier
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 17,386 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle Philippe TREPANIER est demandeur et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

57-72
Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Pavages de Nicolet	$34,582.37
Herman Bouchard	250.00
Roger Gélinas	225.00
St-Louis & Frère	3,780.00
J.-P. Demontigny	4,950.00
Maurice Couture	5,597.79
" "	30.00
Garceau & Dufresne, notaires,	60.00
Marché Tardif	64.73

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1972.

Ass'n. Canadienne des Acheteurs	$ 40.00
Ministère des Affaires Sociales	9,764.30
Marcel Allaire	69.50
Pavages de Nicolet	1,200.00
Regional Asphalte	53,134.31
U.Q.T.R.	530.00
Me J.-P. Bérard, notaire,	325.00
Transport St-Maurice	36.00
H. Normand	49.00
Fleuriste Laviolette	15.00
Le Roussillon	11.35
Badeau, Gosselin, Grenier	300.00
International City Management Ass'n	119.00
Labrecque, Vézina & Associés, Ing.-conseils,	213.44

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

58-72
Comptes à payer juin 1972 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de juin 1972, au montant total de $114,341.87, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

59-72
Comptes payés juin 1972 Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de juin 1972, au montant total de $2,085,831.37, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

60-72
Approbation plan subdiv. lots 203 et 204 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 9 juin 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 203 et 204 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 203-4 à 203-78 et 204-8 à 204-69 situés entre le Boulevard Des Forges et l'emprise nord-est des lignes électriques de l'Hydro-Québec et appartenant à LES ENTREPRISES DARGIS & FRERES LTEE.

ADOPTE.

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUILLET 1972.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 10 juillet1972, a donné son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 9 juin 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 203 et 204 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les rues portant les Nos 203-4, 203-5, 203-6, 203-7, 203-8, 204-8, 204-9, 204-10 et 204-11 ont une largeur de 50 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

61-72
Demande d'approbation rues moins 66 pieds Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne les rues ci-haut mentionnées, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

62-72
Soumissions Regional Asphalte acceptées pavage Adoption.

Que les soumissions de REGIONAL ASPHALTE concernant l'exécution de travaux de pavage soient acceptées pour le prix de $52,959.34 pour le secteur "A" et $48,433.95 pour le secteur "B", conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

ATTENDU que le site des Vieilles Forges est l'endroit de la première aciérie en Amérique du Nord;

ATTENDU que depuis plusieurs années tous les citoyens de la Mauricie désirent ardemment que ce site soit reconstruit;

ATTENDU que le réseau routier en construction facilitera considérablement l'accès à ce site historique et constituera un apport économique très précieux pour toute la région;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

63-72
Demande reconstruction site des Vieilles Forges Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie respectueusement l'Honorable Jean CHRETIEN, Ministre des Affaires Indiennes et du Nord Canadien, l'Honorable Claire KIRKLAND-CASGRAIN, Ministre des Affaires Culturelles du Québec, monsieur Claude LAJOIE, M.P., député de Trois-Rivières à la Chambre des Communes et monsieur Guy BACON, M.A.N., député de Trois-Rivières à l'Assemblée Nationale, de faire tout en leur pouvoir afin d'aplanir les obstacles qui empêcheraient la reconstruction de ce site historique indispensable pour l'avenir touristique au Coeur du Québec.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 24ième jour de juillet 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 24ième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN
	Fernand	GONEAU

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Procès-verbal adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 juillet 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No.1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation du Boul. St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

c) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du ler mai 1972.

e) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du ler mai 1972.

f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du ler mai 1972.

g) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructures de rues sur les lots Nos. 203 et 204,

LUNDI, le 24ième JOUR DE JUILLET 1972.

avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 29 mai 1972.

h) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 12 juin 1972.

i) Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame, Hart et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 12 juin 1972.

j) Amendement au règlement No. 4 - Stations de service sur le Boulevard St-Jean,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 27 juin 1972.

k) Homologation partie des lots Nos. 170, 171 et 172
- Prolongement de la 6è Rue -
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 juillet 1972.

l) Stationnement de nuit - Amendement au règlement No.186 -
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 10 juillet 1972.

64-72
Règ.186-Q adoption. stationnement prohibé rue St-Frs-Xav. côté N.E.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 186-Q amendant le règlement No.186, pour prohiber le stationnement sur le côté nord-est de la rue St-François-Xavier, entre les rues St-Maurice et De Foix, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

65-72
règ. 493 adoption élargissement ptie Boul.Chan. Moreau.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 493 décrétant l'élargissement d'une partie du Boulevard Chanoine Moreau, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

66-72
règ.13-AAZ-244 adopté noms à certaines rues.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M.le conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 13-AAZ-244 modifiant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner un nom à certaines rues non encore désignées, soit adopté tel

LUNDI, le 24ième JOUR DE JUILLET 1972.

que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

67-72
Compte rendu séance du 10 juil./72 ratifié.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 juillet 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

68-72
Vente à Claude Bourassa Zone industrielle No.1 Lots 15-4-2, 14-5, 15-14, 14-11, 13-7

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean-Paul BERARD, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Claude BOURASSA un emplacement connu et désigné comme étant les lots Nos. 2 de la redivision du lot No.4 de la subdivision officielle du lot originaire No. 15 (15-4-2) 5 de la subdivision officielle du lot originaire No. 14 (14-5), 14 de la subdivision officielle du lot originaire No.15 (15-14), 11 de la subdivision officielle du lot originaire No. 14 (14-11) et 7 de la subdivision officielle du lot originaire No. 13 (13-7) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant une superficie de 67,500 pieds carrés, à raison de $0.15 le pied carré, formant une somme totale de $10,125.00, dont la somme de $ 1,518.75 payable comptant et la balance au montant de $ 8,606.25 payable lors de la signature du contrat. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce de la Province de Québec.

ADOPTE.

69-72
Achat de Didace Dufresne du lot 180-237-1 rue Des Chenaux adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Didace DUFRESNE, pour le prix de $ 1.00, une étendue de terrain connu et désigné comme étant le lot No. 1 de la redivision du lot No. 237 de la subdivision du lot originaire 180 (180-237-1) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, aux fins du prolongement de la rue Des Chenaux. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, le 24ième JOUR DE JUILLET 1972

70-72 Cession de rues par Séminaire St-Joseph de T.Riv. lots 171-99, 172-215 172-233

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul BERARD, notaire, par lequel le SEMINAIRE ST-JOSEPH DE TROIS-RIVIERES cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $ 1.00 et à charge de les utiliser comme rues, les lots Nos. 99 de la subdivision officielle du lot No. 171 (171-99), 215 de la subdivision officielle du lot No. 172 (172-215) et 233 de la subdivision officielle du lot No. 172 (172-233) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

71-72 Demande au Gouv. Prov. d'amender le Code de Procédure Civile afin de permettre le dépôt à titre de témoignage du rapport rédigé par un policier. Adoption

ATTENDU que l'assignation de policiers ou d'officiers municipaux en Cour, occasionne des frais considérables aux municipalités concernées;

ATTENDU que ces frais sont d'autant plus élevés qu'il arrive très souvent que les policiers ou officiers ne sont pas en devoir, et que les municipalités doivent les payer temps double;

ATTENDU que ces frais sont tellement élevés qu'ils ne sauraient être mis à la charge des plaideurs sans augmenter considérablement le coût de la Justice;

ATTENDU qu'une telle façon de procéder serait d'ailleurs contraire à la politique actuelle du Ministère de la Justice qui tend à réduire certains frais judiciaires;

ATTENDU que le plus souvent, les policiers ou officiers municipaux ne vont en Cour que pour lire ou produire leur rapport;

ATTENDU que ces rapports sont faits par les dits policiers ou officiers municipaux le plus objectivement possible, en conformité avec leur serment d'office;

ATTENDU que l'article 294-A du Code de Procédure Civile permet au Tribunal d'accepter la production d'un rapport médical pour tenir lieu de témoignage du médecin qui l'a signé;

ATTENDU qu'il serait opportun qu'une disposition similaire soit incorporée au Code de Procédure Civile, pour permettre la production des rapports rédigés par les policiers ou officiers municipaux, sans qu'ils soient nécessairement présents;

ATTENDU que l'adoption d'une telle disposition par le Législateur servirait les fins de la justice;

LUNDI, le 24ième JOUR DE JUILLET 1972.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

1o. Que, pour les raisons mentionnées dans le préambule de la présente résolution, qui en fait partie intégrante, pour valoir comme si ici au long récité, la Ville de Trois-Rivières demande aux autorités compétentes du Gouvernement Provincial, de bien vouloir amender le Code de Procédure Civile, de manière à permettre le dépôt devant une Cour de Justice, à titre de témoignage, du rapport rédigé par un policier ou un officier municipal, pour valoir comme s'il était lui-même entendu;

2o. Que copie de la présente résolution soit transmise au Premier Ministre de la Province, M. Robert Bourassa, au Ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, au Député du comté de Chauveau, M. André Harvey, à l'Union des Municipalités du Québec, ainsi qu'à toutes les municipalités, cités ou villes du Québec, en vue de demander leur appui à la présente résolution.

ADOPTE.

72-72
Renouvellement contrat entretien avec Les Nettoyeurs Modernes Enrg. Hôtel de Ville, Centre Culturel, Biblio. Poste No.2 $21,859.20 Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé par lequel M. MARCEL CHARTIER, entrepreneur, faisant affaires sous le nom et raison sociale de "LES NETTOYEURS MODERNES ENRG.", s'engage à exécuter les travaux d'entretien de l,Hôtel de Ville, du Centre Culturel, de la Bibliothèque, du Poste de Police No.2 et de la Cour Municipale, pour une durée d'un an à compter du 15 juillet 1972, pour le prix de $ 21,859.20, selon la soumission acceptée lors du premier contrat. Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans le dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

73-72
Approbation plan subdiv. 167 et 168 Boul.Du Rochon projet H.L.M. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, arpenteur-géomètre, en date du 29 juin 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos. 167 et 168, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos. 167-2 à 167-146 inclusivement, et 168-29 à 168-79 inclusivement, situés sur le Boulevard Du Rochon et comprenant les rues Jean-Paul Lavergne et Vincent Bélanger, le tout appartenant à L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

LUNDI, le 24ième JOUR DE JUILLET 1972.

74-72 Demande au Ministère Affaires municipales ouverture des rues à 50' de largeur: projet H.L.M. lots 167 et 168.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières en vertu d'une résolution adoptée le 24 juillet 1972, a donné son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, arpenteur-géomètre, en date du 29 juin 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 167 et 168 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU queles rues portant les Nos 167-2, 167-3, 167-4 et 168-29 ont une largeur de 50 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne les rues ci-haut mentionnées, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

75-72 Subdivision Ptie lot 319 appartenant à Marcel Dupont approbation par Conseil.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, arpenteur-géomètre, en date du 5 juillet 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 319 du cadastre de la paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 319-1, situé sur le boulevard St-Jean et appartenant à M.Marcel DUPONT.

ADOPTE.

76-72 Subd.Ptie 316 appartenant à Claude Doucet Approbation par Conseil.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, arpenteur-géomètre, en date du 16 juin 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 316 du cadastre de la paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 316-1 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M.Claude DOUCET.

ADOPTE.

77-72 Subd.194-22 194-23 Ptie. appartenant à Roger Bergeron Approbation par Conseil.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, arpenteur-géomètre, en date du 15 juin 1972, montrant la subdivision du lot No. 194-22 et d'une partie du lot No. 194-23 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 194-22-1, 194-22-2 et 194-23-1, situés rue Bergeron et appartenant à M.Roger BERGERON.

ADOPTE.

LUNDI, le 24ième JOUR DE JUILLET 1972.

78-72 Comptes à payer Liste hebdomadaire Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

H. Blanchette Ltée	$ 840.00
Régional Asphalt	2,000.00
Régional Asphalt	2,791.91
St-Louis & Frère	475.00
Chagnon Ltée	33,032.10
Arno Electrique	1,782.79
" "	1,503.26
" "	880.92
Cie de Flottage St-Maurice	207.94
Firme Ewart, Tremblay & Associés	1,520.50
J.F. Wickenden	27,687.00
Analyse-Essais T.R.	200.00
" " "	535.00
Gaston Paillé	13,934.46
" "	1,210.50
Arno Electrique	11,300.00
Alf. Piché	67.50
F. Villemure	320.45
Vinette & Rivard	2,000.00
Normand Fournier	45.00
Le Soleil	70.00
Jean De Charette	109.00
Laveurs de Vitres Laviolette	490.00
Mme F. Gélinas	50.00
Marché Victoria	297.51
Clément Ricard	2,500.00
Centre Marcotte	30.00
Kinéma Ltée	50.00
Alvin Doucet	98.71
Claude Jacques	600.00
J.L. Levasseur	384.00
" "	354.00
" "	722.00
" "	88.00
" "	550.00
" "	362.00
" "	404.00
Club des Lynx	600.00
W.Loranger M. Grenier	700.00
W. Loranger M. Grenier	700.00
Animation Unités Paroissiales Loisirs	550.00
Loisirs Notre-Dame	150.00
Centre Landry	150.00
Loisirs St-J.Baptiste	150.00
Ass'n Récréative Normanville	150.00
Loisirs St-Sacrement	150.00
Loisirs Ste-Marguerite	150.00
Loisirs St-J.Brébeuf	150.00
Loisirs St-Philippe	150.00
Loisirs N.D. de la Paix	150.00

LUNDI, le 24ième JOUR DE JUILLET 1972.

Loisirs Ste-Cécile	$ 150.00
Les Albatros T.R.	550.00
" " "	550.00
Jean Barel	200.00
Loisirs N.D. de la Paix	450.00
Loisirs St.J.Brébeuf	471.00
Centre Landry	200.00
Loisirs Ste-Cécile	821.00
Loisirs St-J.Baptiste	650.00
Loisirs St-Sacrement	500.00
Loisirs Notre-Dame	400.00
Loisirs St-Philippe	450.00
Loisirs Ste-Marguerite	521.00
Loisirs Ste-Thérèse	500.00
Loisirs Vieilles Forges	500.00
Duraforme du Québec	2, 215.00
Agence Publicitaire P.G.	500.00
Oh Ballooning location Montgolfière	700.00
Ass'n des Gérants Municipaux	200.00
Provencher & Desjardins	6, 248.56
Guimond Electrique Inc.	15, 245.00
" "	352.67
Provencher & Desjardins	1, 537.60
Labrecque, Vézina & Associés	2, 836.75

ADOPTE.

79-72 entente avec Centre d'Entraide Familiale de T.R. Enr.re: utilisation du centre récréatif N.D. Paix 17 sem. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières permet au Centre D'Entraide Familiale de Trois-Rivières Enr. d'utiliser le Centre Récréatif Notre-Dame de la Paix pour une période de 17 semaines, du 5 juin 1972 au 30 septembre 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite entente qui vient d'êtrelue au Conseil.

ADOPTE.

80-72 Vente par ville à Sa Majesté (Ministre de la Voirie) des lots 1121-582 P.1120, 1120-157-9, 1120-158-9, P.1121.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à SA MAJESTE LA REINE ELIZABETH II aux droits de la Province de Québec, agissant par son ministre de la Voirie, un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision No. 582 du lot originaire No.1121 (1121-582), une partie du lot No. 1120 (p.1120), la resubdivision No.9 de la subdivision No. 157 du lot originaire No. 1120 (1120-157-9), la resubdivision No. 9 de la subdivision No. 158 du lot originaire No. 1120 (1120-158-9), une partie du lot No. 1121 (p.1121) et une partie du lot No. 1121 (p.1121) du cadastre officiel de la

LUNDI, le 24ième JOUR DE JUILLET 1972.

Cité des Trois-Rivières, pour le prix de $ 1.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

81-72
Autorisation re: congrès Union Mun.de Qué. Paiement dépenses.

ATTENDU que l'Union des Municipalités de la Province de Québec organise un congrès qui doit être tenu à Montréal du 19 au 22 septembre 1972;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que les membres du Conseil et le Greffier de la Ville sont par les présentes autorisés à assister au congrès et, de plus, le Trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement des dépenses de voyage et autres encourues pour le compte de la Ville par les délégués au cours de ce congrès jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires de l'année 1972.

ADOPTE.

82-72
Guimond Electrique Inc.- soumission $47,879.41 acceptée travaux canalisation - centre-ville.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que la soumission de GUIMOND ELECTRIQUE INC., entrepreneur, concernant les travaux d'éclairage `a canalisation souterraine dans le secteur centre-ville soit acceptée pour le prix de $ 47,879.41, conformément aux plans et devis préparés par Provencher & Desjardins, Ingénieurs-conseils.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

83-72
Félicitations à CHLN et à Magloire Gagnon re: programme "Omnibus"

SECONDE A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est heureux de transmettre aux autorités du Poste CHLN et à M. Magloire Gagnon, animateur de l'émission "Omnibus", ses plus sincères félicitations à l'occasion de la radiodiffusion d'une chronique maritime qui est considérée de nature à renseigner favorablement la population sur les activités du port local et ses heureuses répercussions dans le domaine économique non seulement de la Ville de Trois-Rivières, mais de toute la région du Coeur du Québec.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

Greffier

Maire.

GB/cl

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 7ième jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 24 juillet 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No.1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

c) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 1er mai 1972.

e) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 1er mai 1972.

f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er mai 1972.

g) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructure de rues sur les lots Nos 203 et 204,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 29 mai 1972.

h) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 12 juin 1972.

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1972.

i) Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame, Hart et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 12 juin 1972.

j) Amendement au règlement No. 4 - Stations de service sur le Boulevard St-Jean,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 27 juin 1972.

k) Homologation partie des lots Nos 170, 171 et 172 - Prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 juillet 1972.

l) Stationnement de nuit - Amendement au règlement No. 186,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 10 juillet 1972.

Avis motion changement destination zone RD-13

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour changer de domiciliaire à commerciale la destination de la zone RD-13, secteur 2 située dans la zone de rénovation Notre-Dame de la Paix.

Lu en Conseil, ce 7ième jour d'août 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

84-72 Compte rendu séance 24 juil. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 24 juillet, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

85-72 Achat terrain Laurent J. Deshaies carrefour Des Récollets-Ste-Marg. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Laurent J. DESHAIES et Mme Roland BOUCHARD DESHAIES un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision No. 246 du lot No. 23 (23-246) et la resubdivision No. 1 de la subdivision No. 2 du lot No. 23 (23-2-1) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $444.62 payable comptant, aux fins de l'élargissement d'une partie de la rue ~~l'aménagement du carrefour des Récollets~~-Ste-Marguerite. Ladite somme de $444.62 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 483.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1972.

86-72 Achat terrain Union Rég. Caisses Pop. Desjardins carrefour Des Récollets-Ste-Marg. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de l'UNION REGIONALE DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS DE TROIS-RIVIERES un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 16 (P.16) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $412.25 payable comptant, aux fins de l'aménagement du carrefour Des Récollets - Ste-Marguerite. La dite somme de $412.25 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 483.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

87-72 Autorisation demandée acquisition propriétés secteur rénovation centre-ville nord Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC l'autorisation d'acquérir de gré à gré les propriétés ci-après énumérées et situées dans le secteur de rénovation urbaine centre-ville nord:

a) Lots Nos P.1662-1 et P.1623 d'une superficie de 824 pieds carrés, pour le prix de $4,196.00 et appartenant à la CORPORATION EPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE TROIS-RIVIERES.

b) Lot No. P.1628 d'une superficie de 51 pieds carrés, pour le prix de $204.00 et appartenant au DOCTEUR ANDRE LACASSE.

c) Lot No. P.1662-3 d'une superficie de 12 pieds carrés, pour le prix de $48.00 et appartenant au DOCTEUR MAURICE BELLEMARE.

d) Lots Nos P.1620 et P.1621 d'une superficie de 828 pieds carrés, pour le prix de $4,640.00 et appartenant à M. Paul VOISARD.

e) Lot No. P.1662-2 d'une superficie de 36 pieds carrés, pour le prix de $188.99 et appartenant à Mlle Aurore LAMY.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

88-72 Achat Corp. Epis. Cath. Rom. rénovation centre-ville nord Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de la CORPORATION EPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DES TROIS-RIVIERES, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 1623 et No. 1 de la subdivision officielle du lot No. 1662 (P.1623 et 1662-P.1) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $4,196.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux règlements Nos 395 et 407.

ADOPTE.

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

89-72
Achat Docteur L. André Lacasse rénovation centre-ville nord Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète du Docteur L. André LACASSE, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 1628 (P.1628) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $204.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux règlements Nos 395 et 407.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

90-72
Achat Docteur Maurice Bellemare rénovation centre-ville nord Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète du Docteur Maurice BELLEMARE, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 3 de la subdivision officielle du lot No. 1662 (1662-P.3) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $48.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux règlements Nos 395 et 407.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

91-72
Achat Aurore Lamy rénovation centre-ville nord Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mlle Aurore LAMY, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 2 de la subdivision officielle du lot No. 1662 (1662-P.2) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $188.99 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux règlements Nos 395 et 407.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu d'un acte de vente en date du 23 décembre 1969 passé devant Me Pierre CHAGNON, notaire, et enregistré sous le No. 267,422, la Ville de Trois-Rivières a vendu à Canadian Asea Electric Limited un emplacement industriel connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 15, 14, 6 et 7 (P.15, P.14, P.6 et P.7) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que le dit emplacement doit comprendre en plus une pointe de terre désignée comme étant le lot No. 15-4-5-1 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1972.

92-72
Cession terrain à Can. ASEA Electric zone ind. No. 1 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.A.Donat CHAGNON, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières cède à CANADIAN ASEA ELECTRIC LIMITED le lot No. 15-4-5-1 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières aux conditions décrites dans l'acte de vente mentionné au préambule de la présente résolution. Le tout sujet aux clauses et données mentionnées dans ledit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

93-72
Vente pour taxes Adoption.

Qu'il soit ordonné au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la loi, les immeubles mentionnés au rapport du Trésorier de la Ville en date du 7 août 1972 et que le Trésorier de la Ville soit autorisé à enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Ville, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

94-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Desmarais Manufacturing	$ 246.44
Yvon Fournier	1,660.00
André Boisvert	3,000.00
Emile Roux	4,954.05
Mtres Marquis, Jessop, Gagnon, Demers	19,594.88
Claude Jacques	300.00
Spénard, Milette & Associés	50.00
Bernard Tousignant	683.00
Garceau & Dufresne, notaires,	50.00
Raymond Gélinas	1,851.00
Nettoyeurs Modernes	147.50
P.P. Proulx	109.73
D. Thibeault	460.80
J. Ls Levasseur	368.00
Ass'n Arbitres de Baseball	474.00
" " "	2,802.00
Ligue Soft-Ball Guilmour Féminine	285.00
Centre Marcotte	2,818.47

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1972.

Service Sanitaire P.B. Enr.	$ 320.00
Renaud Ouellette, Ing.-conseil,	3,364.61
Provencher & Desjardins, Ing.-conseils,	915.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

ET RESOLU:

95-72 Contentieux autorisé comparaître cause Réal Veillette Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 18,139 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Réal VEILLETTE est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

96-72 Approbation plan subdiv. lot No. 233 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. André ROY, Arpenteur-géomètre, en date du 31 juillet 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 233 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 233-1 situé entre le Boulevard St-Jean et la route Transquébécoise et appartenant à M. Georges GARCEAU.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

97-72 Approbation plan subdiv. lot No. 181-1 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 9 juin 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 181-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 181-1-128 à 137 inclusivement, situés rue De l'Esplanade et appartenant à la SOCIETE ROJEAN ENRG.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

98-72 Approbation plan subdiv. lot No. 181-1 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 5 décembre 1971, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 181-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 181-1-127 situé rue De l'Esplanade et appartenant à la SOCIETE ROJEAN ENRG.

ADOPTE.

LUNDI, LE 7ième JOUR D'AOUT 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

99-72
Approbation plan subdiv. lot No. 224
Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 21 juin 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 224 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 224-2 situé entre le Boulevard St-Jean et la route Transquébécoise et appartenant à M. Nelson LEBLANC.

ADOPTE.

CONSIDERANT que la Compagnie Internationale de Papier du Canada célèbre cette année le 50ième anniversaire de son implantation à Trois-Rivières;

CONSIDERANT que la construction et la mise en opération de cette vaste et importante usine de fabrication de papier devaient définitivement placer la Ville de Trois-Rivières sur la voie du progrès et du développement et causer un essor économique d'une valeur inestimable non seulement pour la Ville de Trois-Rivières, mais pour toute l'immense région de la Mauricie;

CONSIDERANT que le maintien constant et progressif d'une entreprise aussi considérable a pu être réalisable grâce à l'esprit de clairvoyance et aux solides qualités d'administrateurs des responsables de cette gigantesque mise en oeuvre;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

100-72
Félicitations Co. Int. de Papier du Canada
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est particulièrement heureux d'offrir aux autorités de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PAPIER DU CANADA l'expression de ses plus sincères félicitations, accompagnées de ses voeux ardents de progrès, tout en leur faisant part de leur très vive reconnaissance pour les immenses bienfaits rendus à toute la population de Trois-Rivières au cours de ces 50 années d'existence.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AOUT 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 21ième jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 août 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

c) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 1er mai 1972.

e) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 1er mai 1972.

f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er mai 1972.

g) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructure de rues sur les lots Nos 203 et 204,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 29 mai 1972.

h) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 12 juin 1972.

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AOUT 1972.

i) Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame, Hart et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 12 juin 1972.

j) Homologation partie des lots Nos 170, 171 et 172 - Prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 juillet 1972.

k) Amendement au règlement No. 191 - Zone RD-13 - Rénovation secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 7 août 1972.

Avis motion sens uniques et fermeture semi-mail

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186 en ce qui a trait à certains sens uniques et la fermeture du semi-mail de la rue Des Forges pour le laisser au transport en commun uniquement.

Lu en Conseil, ce 21ième jour d'août 1972.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

101-72
Compte rendu séance 7 août 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 7 août 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

102-72
Règlement 4-Z-101 station service lot P.309 Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-101 (1972) amendant le règlement No. 4 pour permettre l'établissement d'une station pour la vente de la gazoline et de l'huile sur une partie du lot No. 309 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

103-72
Règlement 186-R stationnement de nuit Adoption.

Que le règlement No. 186-R amendant le No. 186 en ce qui a trait au stationnement de nuit, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AOUT 1972.

104-72
Nomination M. Langlois, Ing. bureau d'audition plaintes rôle d'évaluation Adoption.

Que M. Maurice LANGLOIS, Ing., soit nommé membre du bureau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation 1972 et agisse à titre d'expert pour le compte de la Ville; et qu'advenant l'absence de M. Maurice Langlois, Ing., ou son incapacité de remplir ses fonctions, M. Robert CHENEVERT, Ing., soit nommé membre dudit bureau d'audition en qualité d'expert suppléant pour le même rôle.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

105-72
Nomination J.Omer Lacroix évaluateur confection rôle 1973 Adoption.

Que M. J.Omer LACROIX soit nommé évaluateur expert de la Ville pour la confection du rôle d'évaluation devant servir pour l'exercice financier 1973 et ce, jusqu'au 31 décembre 1972; et que M. Jean-Jacques LACROIX soit nommé assistant de M. J.Omer Lacroix pour le même rôle.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

106-72
Approbation plan subdiv. lots 26-486 et 26-487 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 1972, montrant la subdivision des lots 26-486 et 26-487 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 26-486-1, 26-486-2, 26-487-1 et 26-487-2, situés rue St-Olivier et appartenant à Mme Alice L. MERCIER.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

107-72
Achat terrain A. Milette élargissement Boul. Chanoine Moreau Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Arthur MILETTE un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle No. 26 du lot No. 185 (185-P.26) et une partie de la subdivision officielle No. 27 du lot No. 185 (185-P.27) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $315.50 payable comptant, aux fins de l'élargissement d'une partie du Boulevard Chanoine Moreau. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 493.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

108-72
Contrat Guimond Elec. Inc. éclairage canalisation souterraine centre-ville Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel GUIMOND ELECTRIQUE INC. s'engage à exécuter les travaux de canalisation souterraine et d'éclairage des rues situées dans le secteur centre-ville, pour le prix global de $47,879.41, conformément aux plans et devis préparés par les ingénieurs-conseils Provencher & Desjardins. La dite somme de $47,879.41 devant être prise à même les fonds prévus aux règlements Nos 453 et 482. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AOUT 1972.

contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

109-72
Comptes à payer juillet 1972 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de juillet 1972, au montant total de $68,807.20, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

110-72
Comptes payés juillet 1972 Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de juillet 1972, au montant total de $1,271,885.51, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

111-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Provencher & Desjardins, Ing.-conseils	$ 6,248.56
Matte Auto	2,950.00
" "	147.50
Dominique Bégin	1,694.00
Paul Charland	365.00
" "	1,252.00
Commission Scolaire	577.58
Gabriel L. Duhaime	36.00
Me Jean DeCharette, notaire,	133.00
Félix Villemure	143.29
A. Daviau	80.00
L. Duval	80.00
R. Bellavance	60.00
St-Maurice Aéro-Club	250.00
Le Soleil	362.50
Rousseau & Frères	25.00
J.Louis Levasseur	1,198.00
Restaurant aux Copains	15.15
Restaurant Chez Louise	79.60
" " "	33.95
Loisirs Notre-Dame	100.00
J.G. Girard	50.00
W. Loranger et M. Grenier	60.00
Animations Paroissiales de Loisirs	150.00
R. Normandin	60.00
Alvin Doucet et André Vachon	224.64
Auberge Jeunesse Gavroche	150.00
I.M.G. Circus	25,000.00
Dan Walker	100.00
Fédération Canadienne de Culturisme	500.00
Agence P.G. Granby Inc.	1,700.00

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AOUT 1972.

Nouvelle Dimension	$ 200.00
Agence P.G. Granby Inc.	1,450.00
Luc "Bill" Béliveau	150.00
Nouvelle Dimension	900.00
Magloire Gagnon	100.00
Georgette Champoux	96.00
Robert Pelletier	350.00
P.E. Guilbert	175.50
Claude Jacques	300.00
Jean-Paul Poisson	250.00
Gilles Grenier	425.00
Jacques Lemaire	430.00

Salaires:

Policiers	$8,602.59
Barrières	8,106.45
Taxe Amusement	939.63
Percepteurs Midway	3,901.60
Bavaroise	1,556.16
Cône d'Or	1,057.45
Gardiens	981.60
Stationnement	2,798.17
Femmes de ménage	857.60

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

112-72
Convention Brasserie Molson chrono-mètre joutes hockey Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières s'engage à acheter et installer un chronomètre pour joutes de hockey, d'une valeur d'environ $3,500.00, au Colisée, et LA BRASSERIE MOLSON DU QUEBEC LIMITEE s'engage à verser annuellement à la Ville la somme de $600.00. et ce, pour une période de 5 années consécutives. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

113-72
Soumission Guimond Elec. Ing. acceptée éclairage canalisation souterraine Adoption.

Que la soumission de GUIMOND ELECTRIQUE INC., au montant de $66,085.60 pour certains travaux d'éclairage par canalisation souterraine, soit et est acceptée et le contrat sera octroyé à cette firme suivant le rapport des ingénieurs-conseils.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AOUT 1972.

114-72
Soumissions
T.R.
Chrysler
et
Garage
Charest
acceptées
camions,
camionnettes
Adoption.

Que la soumission de TROIS-RIVIERES CHRYSLER LTEE pour l'achat de 2 camionnettes, au montant de $7,013.80, soit acceptée ainsi que celle du GARAGE CHAREST & FRERES INC. pour l'achat de 2 camions, au montant de $20,500.00.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

RF/jb

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOUT 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 28ième jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 août 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

c) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972.

d) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du ler mai 1972.

e) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du ler mai 1972.

f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du ler mai 1972.

g) Règlement de taxe d'améliorations locales pour les services d'égouts sanitaire et pluvial et infrastructure de rues sur les lots Nos 203 et 204,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 29 mai 1972.

h) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 12 juin 1972.

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOUT 1972.

i) Circulation sur les rues Royale, Notre-Dame, Hart et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 12 juin 1972.

j) Homologation partie des lots Nos 170, 171 et 172 - Prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 juillet 1972.

k) Amendement au règlement No. 191 - Zone RD-13 - Rénovation secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 7 août 1972.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

115-72
Règlement 186 SP. fermeture mail Adoption.

Que le règlement No. 186 SP. concernant la circulation sur une partie de la rue Des Forges (mail) et sur certaines rues y conduisant, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

116-72
Compte rendu séance 21 août 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 21 août 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

117-72
Approbation plan subdiv. lot 301 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Goerges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 21 juillet 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 301 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 301-1, situé côté sud-ouest du Boulevard St-Jean et appartenant à Mme Elias GAUTHIER.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

118-72
Demande tenue Jeux du Québec 1975 Adoption.

Que demande officielle soit faite auprès de la CORPORATION DES JEUX DU QUEBEC, à savoir que le Trois-Rivières Métropolitain, comprenant les villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine, soit l'hôte des Jeux du Québec, été 1975.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

ET RESOLU:

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOUT 1972.

119-72
Contentieux autorisé comparaître cause François Arcand Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 18,346 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle François ARCAND est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

ET RESOLU:

120-72
Contentieux autorisé comparaître cause Pierre Descormiers Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 18,386 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Pierre DESCORMIERS est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

121-72
Autorisation Cie Transport St-Maurice utilisation nouveau parcours Adoption.

Qu'autorisation soit donnée à CIE DE TRANSPORT ST-MAURICE lui permettant d'utiliser temporairement le nouveau parcours déposé jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par la Régie des Transport du Québec, suite à l'enquête publique demandée par le Conseil municipal dans sa résolution en date du 28 août 1972.

ADOPTE.

CONSIDERANT les plaintes verbales reçues de la part des usagers au sujet du changement de parcours;

CONSIDERANT l'opposition de l'Association des Hommes d'Affaires du Centre de Trois-Rivières Inc. (Carré Des Forges) au nouveau parcours en ce qui regarde le mail;

CONSIDERANT la demande de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières de soumettre le problème du transport en commun à la Régie des Transports pour obtenir une décision juste et équitable pour l'ensemble de la population;

CONSIDERANT que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières a autorisé, en date du 28 août 1972, la Cie de Transport St-Maurice à utiliser le nouveau parcours déposé en attendant la décision à être rendue par la Régie des Transports du Québec à la suite d'une enquête publique;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

122-72
Enquête demandée transport en commun dans T.-Rivières Adoption.

Que demande soit faite à la REGIE DES TRANSPORTS DU QUEBEC de bien vouloir instituer une enquête publique sur le transport en commun dans Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AOUT 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

123-72
Soumission Paul Charland acceptée gazonnement Boul. Des Récollets Adoption.

Que la soumission présentée par M. Paul CHARLAND, au montant de $14,473.80, pour des travaux de gazonnement sur le Boulevard Des Récollets, soit acceptée et que le contrat à cet effet lui soit octroyé sur approbation du Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

124-72
Soumission Chagnon Ltée acceptée canalisation souterraine rue Royale Adoption.

Que la soumission présentée par CHAGNON LTEE, au montant de $52,929.86, pour des travaux de canalisation souterraine sur la rue Royale, soit acceptée et que le contrat à cet effet soit accordé à cette firme sur l'approbation du Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

125-72
Félicitations équipe "Grand Prix 1972" Molson 1972" Adoption.

Que le conseil municipal de Trois-Rivières offre à M. Yvon SIMARD et Me Jean MENARD ainsi qu'à toute l'équipe du "GRAND PRIX MOLSON manifestations et des compétitions du "Grand Prix Molson 1972".

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

RF/jb

MAIRE

suppléant

MARDI, LE 5ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 5ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Monsieur le Maire suppléant:	Léo	THIBEAULT
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 août 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 28 février 1972.

b) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972,
maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

c) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 avril 1972,
maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

d) Amendement au règlement No. 395 - Zonage du secteur centre-ville,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 1er mai 1972.

e) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 1er mai 1972.

f) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 1er mai 1972.

g) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 12 juin 1972.

h) Homologation partie des lots Nos 170, 171 et 172 - Prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M.le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 juillet 1972.

MARDI, LE 5ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

i) Amendement au règlement No. 191 - Zone RD-13 - rénovation secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 août 1972.

Avis motion emprunt collecteur sanitaire Baril

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt en vue de la confection d'un collecteur sanitaire dans le secteur Dargis et établissant une taxe d'améliorations locales pour pourvoir au remboursement de cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de septembre 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion emprunt collecteur pluvial secteur Dargis

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt en vue de la confection d'un collecteur pluvial dans le secteur Dargis et établissant une taxe d'améliorations locales pour pourvoir au remboursement de cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de septembre 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion emprunt égouts, rues, secteur Dargis

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt en vue de la confection de travaux d'égouts et la mise en forme de rues dans le secteur Dargis et établissant une taxe d'améliorations locales pour pourvoir au remboursement de cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de septembre 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion emprunt aqueduc, 25% des travaux secteur Dargis

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc dans le secteur Dargis et autorisant un emprunt nécessaire à cet effet, plus le 25% du coût des travaux d'égouts sanitaire, pluvial et de fondations de rues prévus dans ce secteur et autorisant un emprunt à ces fins.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de septembre 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion fermeture partie rue P.Lalemant

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Père Lalemant, portant le No. 26-528 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières comme rue publique à toutes fins que de droit.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de septembre 1972.

Signé: Antoine Gauthier

MARDI, LE 5ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

126-72
Compte rendu séance 28 août 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 28 août 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

127-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

J.F. Wickenden	$ 5,635.50
Dominique Bégin	6,661.30
Canadian Pacific	990.06
U.Q.T.R.	1,309.24
Regional Asphalte	1,150.92
L.P. Paquin	15.00
R. Bellavance	65.00
A. Daviau	80.00
L. Duval	80.00
Editeur Officiel du Québec	656.40
Imprimerie Lefrançois	509.60
Produits Ciment St-Maurice	439.27
Industries Fortier Ltée	694.55
Laroche & Frère Ltée	1,022.95
Produits Ciment St-Maurice	16,408.90
Ben Vanasse Inc.	11,757.68
Desmarais Mfg	256.48
Le Soleil	150.00
Hydro-Québec	1,338.08
Renaud Ouellette	3,364.61
Le Rousillon	75.60
Georges Beaumier	606.50
Osborn - Lange Ltée	50.00
Chartier, Bergeron, Ménard, Avocats	1,822.90
Me Jean Méthot	1,120.00
Mtres Marquis & Associés	692.50
Chagnon & Chagnon, notaires,	59.00
Université du Québec	50.00
B. Tousignant	140.00
J.P. Montreuil	48.00
Animation Terrasse	50.00
Conseil Loisirs de la Mauricie	75.00
Centre Marcotte	10.00
J.L. Levasseur	512.00
Comité Action Communautaire	25.00
Québec Haut-Parleurs	800.00
Metropolitain Chaises & Tables	367.00
J.E. Prud'Homme	4,280.04
Y.Pratte	74.00
Cadets Marine T.R.	1,274.30
Roger Picard	827.74
Conseil Radio - Etudiantes	25.00
P.E. Guilbert	1,173.25
H. Boisvert	160.00
Mme T. Trudel	200.00
R. Alarie	25.00
M. Guimond	350.00
Mme S. Vézina	30.00
Mme T. Smith	30.00

MARDI, LE 5ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

P. Rivard		$ 190.00
R. Bilodeau		250.00
J.B. Grenier		75.00
Douglas Thibeault		500.00
Duncan Breese		35.00
M. Robert		100.00
D. Bellerose		50.00
M. Boucher		75.00
G. De Gonzague		1,349.50
Louis Bolduc		50.00
C. Milot		224.60
J. St-Pierre		200.00
J.B. Lord		150.00
M/S Jacques-Cartier		180.50
Marché Tardif		216.66
Jean Alarie		232.30
P.E. Perreault Enrg.		472.84
R. Pelletier	350.00	500.00
Distributeurs Champlain Inc.		3,132.86
Salaires - Pavillon Commercial - Expo 1972		1,457.90
" Hôtesses - Kiosque information		837.60
" Arts Domestiques		629.60
" Placiers - Stade de Baseball		420.80

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

128-72 Approbation plan subdiv. lot 181 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 25 août 1972, montrant la redivision d'une partie du lot No. 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 181-771 à 181-782 inclusivement situés sur la rue Prévost et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

129-72 Signature plan et livre de renvoi subdiv. lot 181 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 25 août 1972, montrant la redivision d'une partie du lot No. 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières comprenant les lots Nos 181-771 à 181-782 inclusivement situés sur la rue Prévost et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 5 septembre 1972, a donné son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 25 août 1972, montrant la redivision d'une partie du lot No. 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et comprenant les lots Nos 181-771 à 181-782 inclusivement;

ATTENDU que la rue portant le No. 181-781 a une largeur de 47 pieds;

MARDI, LE 5ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

130-72
Demande approbation rues moins 66 pieds
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation dudit plan de redivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

131-72
Enseignes "Arrêt-Stop" intersection St-Philippe-St-Antoine
Adoption.

Que le Directeur de la Police soit autorisé à installer des enseignes indiquant les mots: "Arrêt-Stop" à l'intersection des rues St-Philippe (Badeaux) et St-Antoine, de façon à donner la priorité à la circulation sur la rue St-Philippe, conformément à l'article 14 du règlement No. 186.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

132-72
Soumission Domtar acceptée sel de voirie
Adoption.

Que la soumission de "LES PRODUITS CHIMIQUES DOMTAR LTEE, DIVISION DU SEL SIFTO", concernant la vente à la Ville de Trois-Rivières de 4,500 tonnes de sel de voirie en vrac, soit acceptée pour le prix de $55,800.00, conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Achats.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

133-72
Engagement Maurice Baril Service d'Urb.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, vu la recommandation du Gérant et de l'Urbaniste, autorise l'engagement de M. Maurice BARIL au Service d'Urbanisme en vue de la conception et la rédaction de règlements de zonage, la préparation d'appels de propositions de développement dans les zones de rénovation urbaine, ainsi que tous autres travaux connexes au Service d'Urbanisme, au salaire de $12,500.00 par année, plus une allocation d'automobile de $1,000.00 par année.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 11ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 11ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 septembre 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation partie des lots Nos 170, 171 et 172 - Prolongement de la 6ième Rue, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 10 juillet 1972.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zone RD-13 - rénovation secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 août 1972, maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.

c) Règlement d'emprunt pour la confection du collecteur sanitaire Baril (secteur Dargis), avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

d) Règlement d'emprunt pour la confection du collecteur pluvial (secteur Dargis), avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

e) Règlement d'emprunt pour la confection d'égouts et la fondation de rues (secteur Dargis), avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

f) Règlement d'emprunt pour la confection de l'aqueduc et le 25% des travaux du secteur Dargis, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

g) Fermeture d'une partie de la rue Père Lalemant, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 5 septembre 1972.

LUNDI, LE 11ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

Avis motion zonage zone industrielle No. 1

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et établissant des zones dans le secteur industriel No. 1.

Lu en Conseil, ce 11ième jour de septembre 1972.

Signé: M. Fernand Colbert

Avis motion homologation Boul. St-Michel

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan prévoyant l'homologation du Boulevard St-Michel.

Lu en Conseil, ce 11ième jour de septembre 1972.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion zonage territoire St-Michel Des Forges

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel Des Forges délimité par l'axe de la rivière St-Maurice à son intersection avec le prolongement de la ligne séparative des lots Nos 181 et 186 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de là, passant par les lignes et démarcations suivantes, en continuité les unes des autres: Vers le sud-ouest, la dite ligne des lots Nos 181 et 186, la limite sud-est du Boul. Du Rochon, et son prolongement dans la ligne nord-ouest des lots 167, 165, 164-2, 164-1 et 162, la ligne sud-est des lots 249, 250, 251, et 373; la ligne sud-ouest du rang IV(fief St-Maurice) limitant au sud-ouest les lots de 373 en rétrogradant jusqu'à 348, 347, 345 à 342, 340 à 323, 321 à 318 et 316 à 295 tous inclus; la ligne nord-ouest du lot 295; puis, en référence au cadastre officiel de la paroisse de St-Etienne, la ligne sud-ouest du rang II (fief St-Etienne) limitant au sud-ouest les lots de 328 en rétrogradant jusqu'à 299 inclusivement; le côté sud-ouest d'un chemin passant au sud-ouest des lots 297, 296, 293, 292, 290, 289, 288 et 286, 284 à 279 inclusivement; l'axe d'un chemin passant entre les lots 279, 38 et 39 d'un côté et les lots 278, 277, 276 et 40 de l'autre côté; l'axe du chemin de front du rang I (fief St-Etienne) jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 38; cette dernière ligne et son prolongement jusqu'à l'axe de la rivière St-Maurice; le dit axe de la dite rivière en descendant son cours jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 181 et 186 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières jusqu'au point de départ.

Lu en Conseil, ce 11ième jour de septembre 1972.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion règ. 395 amendement zonage centre-ville nord

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 395 (zonage secteur Centre-Ville nord) concernant la hauteur des bâtiments et leur implantation.

Lu en Conseil, ce 11ième jour de septembre 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion règ. 386-A amendement zonage secteur N.D. de la Paix

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 386-A (zonage secteur Notre-Dame de la Paix) pour redéfinir certaines zones et leur destination.

LUNDI, LE 11ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

Lu en Conseil, ce 11ième jour de septembre 1972.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion règ. 186 am. tarifs installation parcomètres

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait aux tarifs et à l'installation de chronomètres de stationnement.

Lu en Conseil, ce 11ième jour de septembre 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion homologation partie Boulevard Des Forges

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan prévoyant l'homologation d'une partie du Boulevard Des Forges.

Lu en Conseil, ce 11ième jour de septembre 1972.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

134-72
Nomination L. Julien Maire suppléant Adoption.

Que monsieur le conseiller Lionel JULIEN soit nommé Maire suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

135-72
Compte rendu séance 5 sept. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 5 septembre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

136-72
Enseignes 60 min. rue St-Frs-Xavier Adoption.

Que le Directeur de la Police soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le côté nord-est de la rue St-François-Xavier, entre la rue St-Maurice et l'entrée du "Mini-Putt", de 8 heures a.m. à 4 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement, conformément à l'article 18 du règlement No. 186.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

LUNDI, LE llième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

137-72
Comptes à payer août 1972 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois d'août 1972, au montant total de $59,369.71, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

138-72
Comptes payés août 1972 Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'août 1972, au montant total de $1,841,330.84, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

139-72
Approbation plan subdiv. lot 182 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Goerges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 31 août 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 182 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 182-245, 182-246 et 182-247 situés à l'intersection de la 6ième Rue et du Boulevard Chanoine Moreau et appartenant à Mme Béatrice GUILBERT.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

140-72
Approbation plan subdiv. lots 1121-7, 1121-8, etc. Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1972, montrant la subdivision d'une partiedes lots Nos 1121-7, 1121-8, 1364-161, 1364-162 et 1364-166 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 1121-7-1, 1121-8-1, 1364-161-1, 1364-162-1 et 1364-166-1 situés sur la 6ième Avenue et appartenant à M. Lionel DARGIS.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

141-72
Approbation plan subdiv. lot 199 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, Arpenteur-géomètre, en date du 8 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 199 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 199-72 à 199-99 inclusivement situés dans le secteur Isabeau et appartenant à la SOCIETE D'HABITATION DES VIEILLES FORGES INC., subordonnément à l'application du règlement No. 463.

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 11 septembre 1972, a donné son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, Arpenteur-géomètre, en date du 8 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 199 du cadastre officiel

LUNDI, LE 11ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les rues portant les Nos 199-84 et 199-89 ont une largeurde 50 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

142-72
Demande approbation rues moins 66 pieds de largeur Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne les rues ci-haut mentionnées, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

143-72
Signature "Agreement of Sale" Westinghouse Can. Ltd Adoption.

Modifié le 12/6/72

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un "Agreement of Sale", en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières consent à vendre à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED un emplacement situé dans la zone industrielle No. 2 connu et désigné comme étant composé des lots Nos 227-1 et 228-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 1,079,880 pieds carrés, pour le prix de $26,997.00. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées dans le dit "Agreement of Sale" qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

144-72
Quittance faveur Norbert Dontigny re: Vente terrain Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Norbert DONTIGNY, pour toutes sommes dues à la Ville en vertu d'un acte de vente en date du 7 juin 1949, passé devant Me Roger PAQUIN, notaire, et enregistré sous le No. 158,772.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

145-72
Radiation d'hypothèque vente terrain R. Janvier Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel la Ville requiert le Régistrateur de la division d'enregistrement de Trois-Rivières de radier l'hypothèque mentionnée dans un acte de vente passé devant Me J.A. VILLENEUVE, notaire, le 30 août 1946, et enregistré sous le No. 147,256.

ADOPTE.

LUNDI, LE 11ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

146-72
Contrat Guimond Electrique canalisation souterraine Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel GUIMOND ELECTRIQUE INC., entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux d'éclairage de rues par canalisation souterraine à différents endroits de la Ville, pour le prix total de $66,085.60. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

147-72
Contrat Chagnon Limitée canalisation souterraine rue Royale Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel CHAGNON LIMITEE, entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de canalisation souterraine sur la rue Royale, entre les rues Bonaventure et Laviolette, pour le prix de $52,929.86. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

148-72
Construction trottoirs Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires des trottoirs en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution et devant être payés par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

149-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes ci-après énumérés:

Y.Fournier	$ 720.00
Techbar Inc.	350.00
Y.Fournier	384.00
Le Soleil	91.00
Garceau & Dufresne, notaires	60.00
Mes Marquis, Jessop, Gagnon, Demers,	2,068.14
Me Jean Méthot,	1,125.00
P. Bellemare	730.00
Ligue Flg Football	273.00
Centre Landry	1,650.00
Ass'n des Infirmes	400.00
Pavillon St-Arnaud	1,650.00
Laveurs de Vitres Laviolette	245.00
André Boisvert	3,000.00

ADOPTE.

LUNDI, LE 11ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

150-72
Imposition taxes sur biens religieux Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières fixe, pour l'année 1972, la compensation définie dans l'article 18 du chapitre 50 des Statuts de Québec 1971, dans tous les cas apparaissant dans l'annexe faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

151-72
Engagement Yves Laliberté architecte surveillant O.M.H. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières recommande par les présentes l'engagement de M. Yves LALIBERTE devant agir en qualité d'architecte surveillant pour le compte de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

152-72
Nomination Jean-Louis Goneau Directeur Permis Construction Adoption.

Que le Conseil recommande la nomination de M. Jean-Louis GONEAU en qualité de Directeur du Service des Permis de Construction, au salaire de $10,300.00 par année, plus une allocation de $1,000.00 par année, à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 25ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 septembre 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation partie des lots Nos 170, 171 et 172 - Prolongement de la 6ième Rue, Avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 10 juillet 1972.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zone RD-13 - rénovation secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 août 1972.

c) Règlement d'emprunt pour la confection du collecteur sanitaire Baril (secteur Dargis), avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

d) Règlement d'emprunt pour la confection du collecteur pluvial (secteur Dargis), avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

e) Règlement d'emprunt pour la confection d'égouts et la fondation de rues (secteur Dargis), avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

f) Règlement d'emprunt pour la confection de l'aqueduc et le 25% des travaux du secteur Dargis, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

g) Fermeture d'une partie de la rue Père Lalemant, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 5 septembre 1972.

h) Zonage de la zone industrielle No. 1, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 11 septembre 1972.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

i) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

j) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

k) Zonage du secteur Centre-Ville nord -
amendement au règlement No. 395,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 11 septembre 1972.

l) Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,-
amendement au règlement No. 386-A,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 11 septembre 1972.

m) Tarifs et installation de parcomètres -
amendement au règlement No. 186,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

n) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

Avis motion circulation rues Royale, Notre-Dame, Laviolette

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait à la circulation sur les rues Royale, Notre-Dame et Laviolette.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de septembre 1972.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion résolution rescindée renvoi D. Leclerc mutation J.-M. Carignan

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 2 août 1971 concernant le renvoi du sergent-détective Denis LECLERC et la mutation du détective Jean-Marc CARIGNAN au rang de policier, conformément à la sentence arbitrale rendue par M. Pierre Dionne, arbitre, le 18 septembre 1972.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de septembre 1972.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion stationnement prohibé rue Des Erables

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur le côté est de la rue Des Erables, entre la rue Des Saules et le Boulevard Des Récollets.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de septembre 1972.

Signé: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

153-72
Compte rendu séance 11/9/72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 11 septembre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

154-72
Arrêt-Stop intersection J.Amyot - J.Nicolet Adoption.

Que le Directeur de la Police soit autorisé à installer des enseignes indiquant les mots: "Arrêt-Stop" aux quatre coins de l'intersection Jean Amyot - Jean Nicolet, conformément à l'article 14 du règlement No. 186.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

155-72
Construction trottoirs rues Des Récollets et 6ième Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires des trottoirs en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution et devant être payés par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

156-72
Construction chaînes de rues rue Le Corbusier Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires des chaînes de rues en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution et devant être payées par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces chaînes par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-F concernant les chaînes de rues.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

157-72
Achat propriété P.E. St-Arnaud coin Hertel et Hart Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mme Paul-Emile ST-ARNAUD un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 1996 (p.1996) du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $1,000.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 482, item 34.

ADOPTE.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

158-72
Achat propriété Mme Albéric Carbonneau Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mme Albéric CARBONNEAU un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 2025 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $4,000.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 482, item 34.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

159-72
Approbation plan subdiv. lots 232, 233 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. André ROY, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots 232 et 233 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 232-1 et 233-2 situés entre la route transquébécoise et le Boulevard St-Jean et appartenant à M. Maurice LAFRENIERE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

160-72
Approbation plan subdiv. lots 22,23 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Ernest L. DUPLESSIS, Arpenteur-géomètre, en date du 2 juin 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots 22 et 23 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, situés entre la rue Ste-Marguerite et la voie ferrée et appartenant à l'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES et l'HOPITAL COOKE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

161-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Laboratoire Technique des Eaux Inc.	$ 350.00
Dominique Bégin	2,000.00
Marcel Dubé	22,012.15
Pavages Nicolet	1,950.00
Paul Charland	372.50
Regional Asphalte	1,654.97
Paul Charland	2,093.92
René Deschamps	70.00
Nettoyeurs Modernes	100.00
Jean De Charette, notaire,	292.00
Nova Inc.	853.20
Office Overload	46.40
Le Soleil	112.00
La Presse	446.00

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

Jean-Louis Levasseur	$1,428.00
" " "	1,336.00
Félix Villemure	922.75
Me Jean Méthot	1,290.00
" " "	328.00
Le Centurion	152.65
Laveurs Vitres Laviolette	143.00
J.Louis Ouellette	106.00
R. Myrand	30.00
Association St-Jean-Baptiste	84.00
Balle Lente Féminine	25.00
Aigles de Trois-Rivières	7,300.00
Industries Gerbee Ltée	512.00
C.P. - C.N. Télécommunications	50.55
Léo Henrichon	151.70
René Trempe	300.00
L.P. Laroche	462.50
J.L. Levasseur	100.00
Concrete Column Clamps	495.00
Centre Marcotte	213.75
Studio L. Henrichon	27.00
A. Sylvestre	54.00
W. Ross	25.00
C. Rivard	25.00
Stanislas Panneton	200.00
Mme E. Bellemare	12.80
Mme A. Savoie	36.00
Mlle G. Bélanger & Al	1,065.00
M. Lloyd Ayre & Al	820.00
J.L. Levasseur	438.00
J. Allard Inc.	40.07
Jean Abel	757.77
Ambulance St-Jean	120.04
Fins Gourmets	1,008.50
F. Babin	50.00
A. Beauchemin	16.50
J.M. Beaudoin	50.00
C. Boisvert Inc.	50.00
Boutique Au Pas	56.00
Boutique Chouette	129.77
R. Bruneau	15.00
R. Deschamps	15.00
P.E. Guilbert	15.00
Claude Jacques	15.00
CAPAC	25.00
Charest Audio	189.50
R. Charpentier	177.81
R. Chênevert Ltée	60.25
Cie Service de Linge Ing.	46.80
Couvoir G. Coutu	23.84
R. Deschamps	150.00
Ministre du Revenu	305.00
Mme D. Lafontaine	214.47
M. G. Panneton	250.00
R. Martel	60.00
N. Leblanc	134.75
P. Lebel	43.20
Laveurs Vitres Laviolette	325.00
J. Jacob	25.00
G. Houle	40.00
J.-M. Houle	45.00
Fabrique Notre-Dame	25.00
Maurice Baril	330.00

ADOPTE.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

162-72
Collecteur Père-Daniel présentation plans Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes la firme d'ingénieurs-conseils LABRECQUE, VEZINA ET ASSOCIES à présenter les plans du prolongement du collecteur sanitaire Père-Daniel et de la construction d'une chambre de vanne, en vue de leur approbation par la Régie des Eaux du Québec.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

163-72
Indemnité accordée M.-Jeanne Godin rénovation centre-ville Adoption.

D'accorder à Mlle Marie-Jeanne GODIN une indemnité de $70,000.00 pour couvrir les dommages qu'elle subit à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation centre-ville nord en rapport avec l'expropriation des propriétés sises à 980, 82, 84 rue Royale et 450, 52 et 60 rue Ste-Julie. Le tout sujet à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

164-72
Paiement indemnités D. Leclerc et J.-M. Carignan Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes le paiement d'indemnités à MM. Denis LECLERC et Jean-Marc CARIGNAN, conformément à une sentence arbitrale rendue par M. Pierre Dionne, arbitre, le 18 septembre 1972.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

165-72
Envoi questionnaire établissement commerciaux centre-ville taxe d'affaires additionnelle Adoption.

Que le Conseil autorise le greffier de la ville à faire parvenir aux locataires ou occupants d'établissements commerciaux situés au centre de la ville dans la zone bornée au sud-ouest par la rue St-Roch, au nord-ouest par la rue St-Denis et Royale, au nord-est par les rues Bonaventure, Laviolette et Des Casernes, et au sud-est par les rues Notre-Dame et Du Fleuve, un questionnaire demandant leur opinion relativement à un règlement concernant l'imposition d'une taxe d'affaires additionnelle.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

166-72
Contrat Anatole Proulx aqueduc, égout rue Pasteur Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé par lequel M. Anatole PROULX, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de construction d'aqueduc et d'égout combiné sur la rue Pasteur, dans le secteur Porto, pour le prix global de $53,094.95. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans le dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE SEPTEMBRE 1972.

CONSIDERANT que Son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier célèbre le vingt-cinquième anniversaire de sa nomination en qualité d'Evêque de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

167-72
Félicitations Mgr Georges-Léon Pelletier Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est particulièrement heureux d'offrir à SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR GEORGES-LEON PELLETIER l'expression de ses plus sincères félicitations et le prie d'agréer le témoignage empressé de sa profonde vénération.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 2ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 2ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 septembre 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation partie des lots Nos 170, 171 et 172 - Prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 juillet 1972,
maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

b) Amendement au règlement No. 191 - Zone RD-13 - rénovation secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 7 août 1972.

c) Règlement d'emprunt pour la confection du collecteur sanitaire Baril (secteur Dargis),
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 5 septembre 1972.

d) Règlement d'emprunt pour la confection du collecteur pluvial (secteur Dargis),
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 5 septembre 1972.

e) Règlement d'emprunt pour la confection d'égouts et la fondation de rues (secteur Dargis),
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 5 septembre 1972.

f) Règlement d'emprunt pour la confection de l'aqueduc et le 25% des travaux du secteur Dargis,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 5 septembre 1972.

g) Zonage de la zone industrielle No. 1,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 11 septembre 1972.

h) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

LUNDI, LE 2ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

i) Zonage du territoire St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

j) Zonage du secteur Centre-Ville nord -
amendement au règlement No. 395,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 11 septembre 1972.

k) Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
amendement au règlement No. 386-A,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 11 septembre 1972.

l) Tarifs et installation de parcomètres -
amendement au règlement No. 186,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972,
maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

m) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972,
maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

n) Amendement au règlement No. 186 - Stationnement
prohibé côté est de la rue Des Erables,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 25 septembre 1972.

o) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues
Royale, Notre-Dame et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 25 septembre 1972.

Avis motion genre construction rue Sylvain secteur Lambert

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, quant à ce qui concerne le genre de constructions permises dans le secteur Lambert.

Lu en Conseil, ce 2ième jour d'octobre 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion règ. 13 am. ruelle Lévis

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13, pour décréter l'ouverture d'une ruelle à même les lots Nos 1122-279 et 1122-284 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 2ième jour d'octobre 1972.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion stationnement côté nord-est rue St-François-Xavier

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour permettre le stationnement sur le côté nord-est de la rue St-François-Xavier, entre les rues St-Maurice et De Foix.

Lu en Conseil, ce 2ième jour d'octobre 1972.

Signé: Gaston Vallières

LUNDI, LE 2ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

Avis motion résolution rescindée stationnement côté sud-ouest rue St-François-Xavier

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 10 juillet 1972 concernant le stationnement sur le côté sud-ouest de la rue St-François-Xavier, entre les rues St-Maurice et Cooke.

Lu en Conseil, ce 2ième jour d'octobre 1972.

Signé: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

168-72
Résolution rescindée détectives D. Leclerc et J.-M. Carignan Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 2 août 1971 concernant le renvoi du sergent-détective Denis LECLERC et la mutation du détective Jean-Marc CARIGNAN au rang de policier soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit, conformément aux termes de la sentence arbitrale rendue par M. Pierre DIONNE, arbitre, le 18 septembre 1972.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

169-72
Règ. 495 fermeture partie rue P. Lalemant Adoption.

Que le règlement No. 495 concernant la fermeture d'une partie de la rue Père Lalemant soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

170-72
Compte rendu séance 25 sept. 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 25 septembre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

171-72
Contrat Canadian ASEA rectification cadastre Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte de rectification préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, entre la Ville de Trois-Rivières et CANADIAN ASEA ELECTRIC LIMITED concernant la vente des lots Nos 15-4-5-1, 15-12 et 14-8 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, 6-2 et 7-9 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 2ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

172-72
Résolution modifiée vente Westinghouse Canada Limited Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 11 septembre 1972 concernant une vente de terrain à WESTINGHOUSE CANADA LIMITED soit et est par les présentes modifiée en y ajoutant, à la fin, les mots suivants:

"et de plus le contrat de vente devra contenir une clause à l'effet que le prix devra être ajusté à l'indemnité définitivement fixée par la Régie des Services Publics, si cette dernière est supérieure au prix d'achat payé par l'acquéreur."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

173-72
Convention Banque Toronto-Dominion installation enseigne Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières permet à THE TORONTO-DOMINION BANK d'installer une enseigne électrique au-dessus du trottoir vis-à-vis sa succursale située à 1441 Notre-Dame. Le tout sujet aux clauses et données mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

174-72
Approbation plan subdiv. lots 193-23 et 193-39 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 193-23 et 193-39 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les lots 193-23-1, 193-23-2, 193-39-1 et 193-39-2 situés entre la rue Léger et le Boulevard Jacques-Cartier et appartenant à NOEL ST-LOUIS INC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

175-72
Approbation plan subdiv. lot 170 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 170 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 170-81 à 170-89 inclusivement, situés dans le prolongement du secteur du Séminaire et appartenant à LE SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

176-72
Approbation plan subdiv. lots 170 et 171 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots 170 et 171 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 170-62 à

LUNDI, LE 2ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

à 170-80 inclusivement, 171-142 à 171-151 inclusivement, situés dans le prolongement du secteur du Séminaire et appartenant à LE SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

177-72
Approbation plan subdiv. lots 170, 171, 172 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots 170, 171 et 172 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 170-57 à 170-61 inclusivement, 171-120 à 171-141 inclusivement, 172-273 à 172-279 inclusivement, situés dans le prolongement du secteur du Séminaire et appartenant à LE SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

178-72
Contrat Hydro-Québec station pompage zone industrielle No. 2 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture d'électricité pour l'alimentation de moteurs et l'éclairage de la station de pompage située dans la zone industrielle No. 2, pour une période d'un an à compter de la date de la livraison du pouvoir. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

179-72
Engagement Lacroix & Lacroix confection rôle art. 28 chap. 50 Statuts Québec 1971 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande par les présentes à la firme d'évaluateurs LACROIX & LACROIX de dresser, pour l'année 1973, un rôle de la valeur locative des immeubles situés dans les limites de la Ville de Trois-Rivières, en vue du dépôt dudit rôle le 31 janvier 1973. Le tout conformément à l'article 28 du chapitre 50 des Statuts de Québec 1971.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

180-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Regional Asphalte	$45,355.94
Hôtel Bonaventure	1,437.41
Le Soleil	45.00
Daily Commercial News	45.10
" " "	67.10
Me Jean Méthot,	1,300.64
Nova Inc.	1,184.51

LUNDI, LE 2ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

Institut de Police de Nicolet	$ 37.50
Association Récréative Canipco	200.00
J. Laprise	537.00
J. Quentin	30.00
Louise Gabias	18.00
A. Rivard	15.00
J.P. Lavigne	150.00
J.Louis Levasseur	344.00
Restaurant Chez Louise	20.10
Service de Gestion Industrielle	108.00
Chagnon Limitée	19,054.75

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

181-72
Vente terrain Les Breuvages Bégin Ltée Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à LES BREUVAGES BEGIN LTEE un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 528 de la subdivision officielle du lot No. 26 (26-P.528) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, formant une superficie de 17,967 pieds carrés m.a., pour le prix de $7,000.50 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale de Québec.

Reçu le 27/11/72

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

182-72
Vente terrain Société Imm. Irving Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à LA SOCIETE IMMOBILIERE IRVING LTEE un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 528 de la subdivision officielle du lot No. 26 (26-P.528) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, formant une superficie totale de 5,433 pieds carrés m.a., pour le prix de $3,799.50 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale de Québec.

Reçu le 27/11/72

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

183-72
Installation enseignes 60 minutes rue Laviolette Adoption.

Que le Directeur de la Police soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le côté sud-ouest de la rue Laviolette, entre les rues St-Maurice et Père Frédéric et sur le côté sud-ouest de la rue De Courval, entre la rue Marguerite Bourgeois et le Boulevard Des Récollets.

ADOPTE.

LUNDI, LE 2ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

CONSIDERANT les éclatants succès remportés par l'équipe de Hockey-Canada lors d'une série de joutes disputées avec l'équipe nationale de l'Union Soviétique;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

184-72
Félicitations équipe Hockey-Canada Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est particulièrement heureux d'offrir aux instructeurs Harry SINDEN et John FERGUSON, ainsi qu'à toute l'équipe, l'expression de ses plus sincères félicitations tout en leur faisant part de ses sentiments de très vive admiration.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 10ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 octobre 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zone RD-13 - rénovation secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 août 1972.

b) Règlement d'emprunt pour la confection du collecteur sanitaire Baril (secteur Dargis), avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

c) Règlement d'emprunt pour la confection du collecteur pluvial (secteur Dargis), avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

d) Règlement d'emprunt pour la confection d'égouts et la fondation de rues (secteur Dargis), avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

e) Règlement d'emprunt pour la confection de l'aqueduc et le 25% des travaux du secteur Dargis, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 5 septembre 1972.

f) Zonage de la zone industrielle No. 1, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 11 septembre 1972.

g) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 11 septembre 1972.

h) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 11 septembre 1972.

MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

i) Zonage du secteur Centre-Ville nord - amendement au règlement No. 395, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 11 septembre 1972, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

j) Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix, amendement au règlement No. 386-A, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 11 septembre 1972.

k) Tarifs et installation de parcomètres - amendement au règlement No. 186, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 11 septembre 1972.

l) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 11 septembre 1972.

m) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.

Avis motion homologations lots 170, 171, 172

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan en vue de l'homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés en front du prolongement de la 6ième Rue, entre la rue Hétu et le Boulevard Rigaud, sur une largeur de 167 pieds et 8 pouces.

Lu en Conseil, ce 10ième jour d'octobre 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion règ. 191 am. exemptions permises ligne construction

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 (secteur 5b), quant à ce qui a trait aux exemptions permises dans la ligne de construction.

Lu en Conseil, ce 10ième jour d'octobre 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion obligation cadastrer lot émission permis

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4 (section 4-a) quant à ce qui a trait à l'obligation de cadastrer un lot en vue de l'émission d'un permis pour fins de réparation et de réfection.

Lu en Conseil, ce 10ième jour d'octobre 1972.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

185-72
Règ. 13-AAZ-235-B ouverture ruelle Lévis Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-235-B (1972), règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues et décrétant l'ouverture d'une ruelle à même les lots Nos 1122-279, P.280 et 1122-284 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

186-72
Règ. 186-S stationnement certaines rues Adoption.

Que le règlement No. 186-S, règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait au stationnement sur certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

187-72
Règ. 191-30-K zone RB-15-4 secteur Lambert Adoption.

Que le règlement No. 191-30-K amendant le règlement No. 191 pour changer les usages, constructions et occupations permis dans la zone RB-15-4 (secteur Lambert), tels qu'édictés à l'article 376, pour permettre la construction d'immeubles de dix (10) logements, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le présent règlement sera tenue le 26 19 octobre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

188-72
Compte rendu séance 2 oct. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 2 octobre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

ET RESOLU:

189-72
Contentieux autorisé comparaître cause Paul Germain Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 18,750 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Paul GERMAIN est demandeur et la Ville de Trois-Rivières défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

ATTENDU que le collecteur Père Daniel est une conduite d'égout combinée;

ATTENDU que le collecteur Père Daniel est obstrué à 65% par des sédiments;

ATTENDU que l'extrémité du collecteur dans le fleuve St-Laurent est obstruée à 100% par des sédiments;

ATTENDU que l'accumulation continuelle de sédiments ainsi que la présence de débris, tels que bouts de bois, branches d'arbres, etc., pourraient bloquer complètement la conduite;

ATTENDU qu'un bloquage complet de la conduite causerait des dommages considérables;

VU L'URGENCE,

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

ET RESOLU:

190-72
Ordonnance demandée Régie des Eaux prolongement collecteur P. Daniel Adoption.

De demander à la Régie des Eaux d'ordonner à la Ville de Trois-Rivières de faire les travaux nécessaires au prolongement de l'égout Père Daniel ainsi que la construction de chambres de vanne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

191-72
Construction trottoirs Ch.Moreau, Du Rochon, Ls Pinard Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires des trottoirs en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution et devant être payés par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

192-72
Comptes payés sept. 1972 Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de septembre 1972, au montant total de $772,335.25, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

193-72
Comptes à payer sept. 1972 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de septembre 1972, au montant total de $118,169.33, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

MARDI, LE 10ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

194-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Marcel Dubé	$29,392.18
Montréal Trane Service	50.00
L. Duval	80.00
A. Daviau	80.00
R. Bellavance	65.00
R. St-Pierre	13.00
D. Noël	12.50
G. Nadeau	30.00
R. Piché	15.00
L. Habel	50.00
C. Jutras	50.00
J.C. Lefebvre	65.00
Nettoyeurs Modernes	110.00

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

195-72
Enseignes 60 minutes rue Bureau Adoption.

Que le Directeur de la Police soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur les deux (2) côtés de la rue Bureau, entre les rues Royale et St-Olivier, conformément à l'article 18 du règlement No. 186.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 16ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 16ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 octobre 1972 soit adopté avec la correction y apportée à la page 190 du volume des minutes du Conseil.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zone RD-13 - rénovation secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 août 1972.

b) Zonage de la zone industrielle No. 1, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 11 septembre 1972.

c) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 11 septembre 1972.

d) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 11 septembre 1972.

e) Zonage du secteur Centre-Ville Nord - amendement aurèglement No. 395, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 11 septembre 1972.

f) Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix, amendement au règlement No. 386-A, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 11 septembre 1972.

g) Tarifs et installation de parcomètres - amendement au règlement No. 186, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 11 septembre 1972.

h) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 11 septembre 1972.

LUNDI, LE 16ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

i) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 - prolongement de la 6ième Rue, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 10 octobre 1972.

j) Amendement au règlement No. 191, section B de l'article 5 - exemptions permises dans la ligne de construction, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 10 octobre 1972.

k) Amendement au règlement No. 4 - Obligation de cadastrer un lot pour l'émission d'un permis de construction, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 10 octobre 1972.

l) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 25 septembre 1972.

Reçu le 6/11/72

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

196-72
Règ. 3-A.L. collecteur sanitaire Baril Adoption.

Que le règlement No. 3-A.L. concernant la confection d'une partie du collecteur sanitaire Baril et autorisant un emprunt n'excédant pas $228,300.00 soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 26 octobre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

Reçu le 6/11/72

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

197-72
Règ. 4-A.L. collecteur pluvial secteur Dargis Adoption.

Que le règlement No. 4-A.L. concernant la confection d'une partie du collecteur pluvial (lot P.201) et autorisant un emprunt n'excédant pas $143,300.00 soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 26 octobre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

Reçu le 6/11/72

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

198-72
Règ. 5-A.L. aqueduc, égout, rues, sect. Dargis Adoption.

Que le règlement No. 5-A.L. concernant la confection d'égouts et de fondations de rues pour desservir le secteur Dargis (lots 203, 204 et 205) et autorisant un emprunt n'excédant pas $142,000.00 soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

LUNDI, LE 16ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 26 octobre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

199-72
Règ. 494 travaux secteur Dargis Adoption.

Que le règlement No. 494 autorisant l'exécution de travaux d'aqueduc au secteur Dargis (lots 203-204 et 205) et autorisant l'emprunt nécessaire à cet effet, plus le 25% du coût des travaux dont il est question aux règlements Nos 3-A.L., 4-A.L. et 5-A.L., et autorisant un emprunt n'excédant pas $128,500.00 à cet effet, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 26 octobre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

200-72
Compte rendu séance 10 oct. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 octobre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

ET RESOLU:

201-72
Contentieux autorisé comparaître cause Allstate du Canada Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 18,745 des dossiers de la Cour Provinciale, dans laquelle ALLSTATE DU CANADA, Compagnie d'Assurance, est demanderesse, et la Ville de Trois-Rivières défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

202-72
Approbation plan subdiv. lot 178 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 12 octobre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 178 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 178-652 à 178-657

LUNDI, LE 16ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

inclusivement, situés entre les rues Sévérin Ameau et Papineau et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

203-72
Signature plan et livre de renvoi subdiv. lot 178 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 12 octobre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 178 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 178-652 à 178-657 inclusivement, situés entre les rues Sévérin Ameau et Papineau et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

204-72
Servitude Germain Levac lots 169-56 et 168-4 câbles électriques Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Lionel MARTIN, notaire, par lequel M. Germain LEVAC accorde à la Ville de Trois-Rivières une servitude perpétuelle sur le lot No. 56 de la subdivision officielle du lot No. 169 (169-56) et sur le lot No. 4 de la subdivision officielle du lot No. 168 (168-4) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, moyennant la somme de $100.00 payable comptant, en vue de l'enfouissement de câbles électriques. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

205-72
Servitude CEGEP lot 1119-1106 câbles électriques Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Lionel MARTIN, notaire, par lequel le COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL DE TROIS-RIVIERES (CEGEP) accorde à la Ville de Trois-Rivières une servitude perpétuelle sur le lot No. 1106 de la subdivision officielle du lot No.1119 (1119-1106) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, en vue de l'enfouissement de câbles électriques. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

Lionel Julien
PRO- MAIRE

RF/jb

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 23ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Monsieur le Maire suppléant:	Lionel	JULIEN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 octobre 1972 ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 19 octobre 1972 en regard du règlement No. 191-30-K soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zone RD-13 - rénovation secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 août 1972.

b) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 11 septembre 1972.

c) Zonage du territoire St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 11 septembre 1972.

d) Zonage du secteur Centre-Ville Nord - amendement au règlement No. 395, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 11 septembre 1972.

e) Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix, amendement au règlement No. 386-A, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 11 septembre 1972.

f) Tarifs et installation de parcomètres - amendement au règlement No. 186, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 11 septembre 1972, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

g) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 11 septembre 1972, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

h) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 - prolongement de la 6ième Rue,

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 octobre 1972,
maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

i) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 25 septembre 1972.

Avis motion règ. 4 am. abris temporaires autos

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4-Z-64 concernant la construction d'abris temporaires pour véhicules-automobiles.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion travaux secteur Isabeau taxe améliorations locales

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'égout, d'ouverture, de pavage et d'éclairage de rues (lots 199-61, 70, 84, 89 et 90) et établissant une taxe d'améliorations locales pour pourvoir au remboursement de cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion aqueduc secteur Isabeau 25% du coût des travaux

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc dans le secteur Isabeau et autorisant un emprunt nécessaire à cet effet, plus le 25% du coût des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'ouverture, de pavage et d'éclairage de rues prévus dans ce secteur et autorisant un emprunt à ces fins.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion travaux collecteur Père Daniel

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux pour la construction d'une chambre de vanne et le prolongement de l'émissaire Père Daniel et autorisant le Conseil à approprier les soldes disponibles de certains règlements pour en défrayer le coût.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1972.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion prolongement services rue De L'Esplanade

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire certains travaux de prolongement des services publics rue De L'Esplanade et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1972.

Signé: Antoine Gauthier

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

Avis motion résolution rescindée rôle 1973 valeur locative

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée le 2 octobre 1972 demandant à la firme LACROIX & LACROIX, Evaluateurs, de dresser, pour l'année 1973, un rôle de la valeur locative.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1972.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Etablissement taux compensation institutions religieuses

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement établissant le taux de compensation pour les institutions religieuses.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1972.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion homologation partie rue Notre-Dame

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan pour homologuer une partie de la rue Notre-Dame, de la rue La Fosse à la rue Guilmour, sur les lots P.584, P.583, P.582, P.581, P.580, P.579, P.578, P.577, P.575, P.574, P.567, P.566, P.564-A, P.563-A, P.560-A, P.559-A, P.556-A, P.555-A, P.553, P.552, P.551, P.550, P.549, P.548, P.547, P.546 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1972.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion règ. 26-K amend. octroi permis vente marchandises, denrées

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 26-K afin de permettre la vente de marchandises, denrées ou autres articles dans les rues et de déterminer l'octroi des permis.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'octobre 1972.

Signé: Benoît Giguère

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

206-72
Règlement 191-40 zonage zone ind. No. 1 Adoption.

Reçu le 13/11/72

Que le règlement No. 191-40, amendant le No. 191 et établissant dans le secteur industriel No. 1 des zones qui seront connues sous les dénominations de 1-A-A sect. 1, 1-B sect. 1, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 2 novembre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

207-72
Règlement 4-Z-102 section 4-A règlement 4 changement permis construction Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-102 amendant le règlement No. 4 en remplaçant la section 4-A, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

208-72
Règlement 191-41 exemptions permises ligne construction Adoption.

Que le règlement No. 191-41 amendant le No. 191 en ce qui a trait aux usages permis entre la ligne de rue et la ligne de construction, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 2 novembre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

209-72
Compte rendu séance 16 oct. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 16 octobre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit avec les corrections y apportées.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

210-72
Demande Lacroix & Lacroix rôle valeur locative 1973 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande par les présentes à M. J.Omer LACROIX, estimateur professionnel, de dresser, pour l'année 1973, un rôle de la valeur locative des immeubles situés dans les limites de la Ville de Trois-Rivières, en vue du dépôt dudit rôle le 31 janvier 1973; que M. J.-Omer LACROIX s'adjoigne les services de M. Jean-Jacques LACROIX à titre d'assistant pour les mêmes fins, le tout conformément à l'article 28 du chapitre 50 des S.R.Q. 1971.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

211-72
Approbation plan subdiv. lots 181-1, 84 et 85 Adoption.

Que le conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 13 juillet 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 181-1, 181-1-84 et 181-1-85 et la redivision d'une partie du lot No. 181-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 181-1-138 à 181-1-153 inclusivement, 181-1-84-1 et 181-1-85-2, situés rue De L'Esplanade et appartenant à la SOCIETE ROJEAN.

ADOPTE.

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

212-72
Achat propriété Plante rénovation secteur N.-Dame de la Paix Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé par lequel M. Aimé LEFRANCOIS, mandataire d'Ernest PLANTE, de Doris et Maria PLANTE, vend à la Ville de Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 177-75 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de $2,500.00 payable comptant, aux fins du programme de rénovation du secteur Notre-Dame de la Paix. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans le dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 408.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

213-72
Bail Léopold Duplessis Ltée location lot 26-522-1 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé par lequel la Ville de Trois-Rivières loue à LEOPOLD DUPLESSIS LTEE un terrain connu et désigné comme étant le No. 26-522-1 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix annuel de $125.00 payable d'avance, à compter du 1er novembre 1972. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

214-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Labrecque, Vézina & Associés	$1,062.00
" " "	396.15
" " "	2,186.00
" " "	2,568.20
" " "	2,836.75
" " "	2,559.26
Laboratoire Technique des Eaux	125.00
Alpha Electrique	206.31
Paul Charland	10,547.82
Laveurs Vitres Laviolette	735.00
Godin, Lacoursière, Lamy	1,401.50
Jean Méthot, Avocat.	1,410.00
Yvon Couture	120.00
Dominique Bégin	498.00
Me Jean Paquin, notaire,	128.00
Me Jean De Charette, notaire,	118.00
Dominique Bégin	875.50
Marcel Dubé	13,837.51
Paul Charland	1,934.28
Léo Teasdale	2,300.00
Institut de Police de Nicolet	112.50
Brunelle Inc.	1,846.90
" "	93.30
B. Tousignant	172.00
La Presse	295.20
J. Laprise	250.00

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

Loisirs St-Jean-Brébeuf	$ 300.00
Château De Blois	187.91
Paul Gauthier	15.00
Mlle H. Falardeau	40.00
M. Proulx & Al	1,084.25
André Boisvert	3,000.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

215-72
Formation association Ciné-Campus T.-R. Inc. Adoption.

Que le conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Jean-Paul Bettez, Carmel Gascon, Jean Gascon, Michel Audy, Jacques Laforest, Léo Cloutier et autres désirant se former en association sous le nom de "CINE CAMPUS (TROIS-RIVIERES) INC.", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

216-72
Construction trottoirs Boul. Des Récollets Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, sur le Boulevard Des Récollets entre le Boulevard Des Forges et la rue De Courval, des trottoirs en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution, le tout conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

217-72
Autorisation J. Sénécal comptable signature chèques Adoption.

Que M. Jean SENECAL, C.A., Comptable en chef de la Ville, soit et est par les présentes autorisé à signer les chèques émis par la Ville de Trois-Rivières, conformément à la section 5 du règlement No. 23.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

218-72
Engagement Claude Chamberland Directeur des Opérations Adoption.

Que M. Claude CHAMBERLAND, T.D., soit engagé au poste de Directeur des Opérations au salaire annuel de $15,000.00 pour 1972 et 1973 et qu'une allocation d'automobile au montant de $100.00 par mois lui soit accordée, ainsi qu'une période de vacances de trois (3) semaines.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 23ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

219-72
Soumission Guimond acceptée enlèvement poteaux rue Des Forges Adoption.

Que la soumission au montant de $1,752.00, fournie par GUIMOND ELECTRIQUE INC., pour l'enlèvement de seize (16) poteaux d'acier rue Des Forges entre Royale et Notre-Dame, soit acceptée.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

RF/jb

MARDI, LE 31ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières convoquée pour lundi, le 30ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, ajournée et tenue mardi, le 31ième jour d'octobre mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 octobre 1972 ainsi que ceux de l'assemblée publique tenue le 26 octobre 1972 en regard des règlements Nos 494, 3-A.L., 4-A.L. et 5-A.L. sont adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Amendement au règlement No. 191 - Zone RD-13 - rénovation secteur Notre-Dame de la Paix, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 août 1972.

b) Homologation du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 11 septembre 1972.

c) Zonage du territoire St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 11 septembre 1972.

d) Zonage du secteur Centre-Ville Nord - amendement au règlement No. 395, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 11 septembre 1972.

e) Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix, amendement au règlement No. 386-A, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 11 septembre 1972.

f) Tarifs et installation de parcomètres - amendement au règlement No. 186, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 11 septembre 1972.

g) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 11 septembre 1972.

h) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 - prolongement de la 6ième Rue,

MARDI, LE 3lième JOUR D'OCTOBRE 1972.

avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 octobre 1972.

i) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 25 septembre 1972.

j) Amendement au règlement No. 4 concernant les abris temporaires pour automobiles,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 23 octobre 1972.

k) Travaux au collecteur Père Daniel - Construction d'une chambre de vanne et prolongement de l'émissaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 23 octobre1972.

l) Règlement établissant le taux de compensation pour les institutions religieuses,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 23 octobre 1972.

m) Amendement au règlement No. 26-K - vente de marchandises dans les rues et places publiques,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 23 octobre 1972.

Avis motion règ. 191 am. zone RB-15 sect. 5 secteur Lambert

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour permettre la construction de maisons en rangées dans la zone RB-15 sect. 5 située dans le secteur Lambert.

Lu en Conseil, ce 3lième jour d'octobre 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion résolution rescindée règ. 3-A.L., 4-A.L., 5-A.L. et 494

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder les résolutions adoptant les règlements Nos 3-A.L., 4-A.L., 5-A.L. et 494.

Lu en Conseil, ce 3lième jour d'octobre 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion homologation partie rue Notre-Dame, côté sud

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan pour homologuer une partie de la rue Notre-Dame, côté sud, de la rue La Fosse à la rue Guilmour, sur les lots P.584, P.583, P.582, P.581, P.580, P.579, P.578, P.577, P.575, P.574, P.567, P.566, P.564-A, P.563-A, P.560-A, P.559-A, P.556-A, P.555-A, P.553, P.552, P.551, P.550, P.549, P.548, P.547, P.546 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 3lième jour d'octobre 1972.

Signé: Fernand Goneau

MARDI, LE 31ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

220-72
Règlement No. 6-A.L. travaux secteur Isabeau Adoption.

Que le règlement No. 6-A.L. concernant la confection d'égouts sanitaire et pluvial, ouverture et pavage de rues ainsi que l'éclairage sur les rues Nos 199-70, 89, 90, 61, 84 et autorisant un emprunt n'excédant pas $55,200.00 à cet effet, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 9 novembre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

221-72
Règlement No. 498 aqueduc 25% secteur Isabeau Adoption.

Que le règlement No. 498 autorisant les travaux d'aqueduc sur les rues Nos 199-70, 89, 90, 61, 84, plus le 25% du coût des travaux dont il est question au règlement No. 6-A.L. et autorisant un emprunt n'excédant pas $17,300.00 à cet effet, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 9 novembre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

222-72
Règlement No. 496 prolongement services rue De l'Esplanade Adoption.

Que le règlement No. 496 autorisant le Conseil à prolonger les services d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial sur la rue De l'Esplanade (lots 181-1-122 à 181-1-128), au coût de $11,800.00 et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

223-72
Règlement No. 496 emprunt fonds roulement services rue De l'Esplanade Adoption.

Que pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 496, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur dudit règlement No. 496, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de $11,800.00. La dite somme de $11,800.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1973 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

MARDI, LE 31ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

224-72
Résolution rescindée rôle valeur locative 1973 Adoption.

Que la résolution adoptée le 2 octobre 1972, demandant à la firme LACROIX & LACROIX, Evaluateurs, de dresser, pour l'année 1973, un rôle de la valeur locative, soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

225-72
Compte rendu séance 23 oct. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 23 octobre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

226-72
Contentieux autorisé procédures arrérages taxes d'affaires Adoption.

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à prendre les procédures nécessaires en Cour Municipale en vue de la perception d'arrérages de taxes d'affaires dues à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

227-72
Approbation plan subdiv. lots 214-8, 9, 214-24, 25 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 13 octobre 1972, montrant la subdivision des lots 214-8, 214-9, 214-24, 214-25 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 214-8-1, 214-8-2, 214-9-1, 214-9-2, 214-24-1, 214-24-2, 214-25-1 et 214-25-2, situés rue De La Sentinelle et appartenant à M. Jules ST-ONGE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

228-72
Approbation plan subdiv. lot No. 2 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 19 octobre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 2 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 2-11, situé Boulevard Royal et appartenant à M. Peter TSAKANAKIS.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

MARDI, LE 31ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

229-72
Approbation plan subdiv. lot 239 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Ernest L. DUPLESSIS, Arpenteur-géomètre, en date du 20 octobre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 239 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 239-1, situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Claude LEVASSEUR.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

230-72
Emprunt temporaire règlement No. 482 Adoption.

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à emprunter la somme de $845,300.00 de la Banque Canadienne Nationale, à un taux n'excédant pas le taux légal en cours, en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 482.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, le Maire suppléant, et le Trésorier de la Ville soient autorisés à signer un ou des billets à cet effet dès que l'approbation gouvernementale aura été reçue.

ADOPTE.

ATTENDU que la Protection Civile du Québec a consenti à prêter un véhicule(62-105) à la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une entente intervenue entre les parties;

ATTENDU que le Contrôleur des Assurances de la Province exige que les municipalités assument les frais d'assurance de responsabilité civile en rapport avec des véhicules prêtés;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

231-72
Assurance responsabilité camion Protection Civile Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve la modification proposée à l'entente intervenue avec la PROTECTION CIVILE, conformément aux recommandations contenues dans une lettre du Directeur Régional, Région Administrative 4, en date du 5octobre 1972 et annexée à la présente résolution.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

232-72
Entente entretien pont Radisson Adoption.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières s'engage à effectuer les travaux d'entretien d'hiver 1972-73 du pont Radisson et des approches moyennant la somme de $7,855.41, conformément au devis spécial préparé par le personnel du MINISTERE DE LA VOIRIE DU QUEBEC et annexé au dit contrat pour en faire partie.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

MARDI, LE 31ième JOUR D'OCTOBRE 1972.

233-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Association des Handicapés	$ 200.00
J.A. Lemay Inc.	3,000.00
Regional Asphalte	16,690.94
Pavages de Nicolet	43,916.56
Léo Teasdale	600.00
Jules Héon	123.00
Rodrigue Lemire	55.50
Garceau & Dufresne, notaires	355.00
Me Jean Méthot, Avocat	466.77
Spémont Asphalte	365.00
Pyrene Canada Ltd	125.00
Le Soleil	64.50
L. Duval	80.00
R. Bellavance	65.00
A. Daviau	80.00
Jean-Louis Levasseur	151.00
" " "	80.00
Marché Tardif	25.47
Poste CKSM	200.00
Le Nouvelliste	7,169.40
TV St-Maurice	2,500.00
Echo Louiseville	212.00
Courrier du Sud	345.00
Bien Public Enr.	135.00
Radio Trois-Rivières Inc.	2,846.25
Hebdo Trois-Rivières	890.00
T.-R. Chevrolet Inc.	55.53
Polyvalente D.L.S.	11.66
Pollack Ltée	100.00
J.P. Champoux	25.00
Albatros de T.-R.	100.00
Les Casteliers	85.00
Centre Sportif Marcotte	400.00
Association des Arbitres	1,000.00
Taxis Co-Op	15.00

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

Gilles Beaudoin
MAIRE

GREFFIER

GB/jb

LUNDI, LE 6ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 6ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 octobre 1972, ajournée au 31 octobre 1972, ainsi que ceux de l'assemblée publique tenue le 2 novembre 1972 en regard des règlements Nos 191-40 et 191-41 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

b) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

c) Zonage du secteur centre-ville nord -
amendement au règlement No. 395,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 11 septembre 1972.

d) Tarifs et installation de parcomètres -
amendement au règlement No. 186,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

e) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

f) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 -
prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 octobre 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues
Royale, Notre-Dame et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 25 septembre 1972.

h) Travaux au collecteur Père Daniel - Construction
d'une chambre de vanne et prolongement de l'émissaire,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 23 octobre 1972.

LUNDI, LE 6ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

i) Règlement établissant le taux de compensation pour les institutions religieuses, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 23 octobre 1972.

j) Amendement au règlement No. 26-K - vente de marchandises dans les rues et places publiques, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 23 octobre 1972.

Avis motion résolution rescindée adoption règ. 191-40

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptant le règlement No. 191-40.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de novembre 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion résolution rescindée engagement Directeur des Opérations

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 23 octobre 1972 nommant M. Claude CHAMBERLAND, Directeur des Opérations.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de novembre 1972.

Signé: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

235-72
Règlement No. 499 homologation partie rue Notre-Dame Adoption.

Que le règlement No. 499 décrétant la confection d'un plan en vue de l'homologation de partie de la rue Notre-Dame, à partir de la rue La Fosse jusqu'à la rue Guilmour, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

236-72
Règlement 191-30-L maisons en rangée zone RB-15 Adoption.

Que le règlement No. 191-30-L amendant le règlement No. 191 pour changer les usages, constructions et occupations dans la zone RB-15-5 (secteur Lambert), tels qu'édictés à l'article 376, pour permettre la construction de maisons unifamiliales en rangée, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 16 novembre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

LUNDI, LE 6ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

237-72
Règlement 4-Z-103 abris temporaires autos Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-103 amendant le règlement No. 4 en ce qui a trait aux abris temporaires pour véhicules-automobiles, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

238-72
Résolutions rescindées abrogation règ. 494, 3-A.L., 4-A.L., 5-A.L. Adoption.

Que les résolutions adoptant les règlements Nos 3-A.L., 4-A.L., 5-A.L. et 494 adoptées par le Conseil, le 16 octobre 1972, soient et sont par les présentes rescindées à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

239-72
Modification règlement No. 6-A.L. Adoption.

Que le règlement No. 6-A.L. soit modifié en remplaçant à la 6ième ligne de l'article 11, le chiffre 60 par le chiffre 72.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

240-72
Compte rendu séance 31 oct. 72 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 31 octobre 1972 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

241-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Yvon Fournier	$ 60.00
Bell Canada	100.39
" "	1,703.25
Guimond Electrique	15,202.94
Pavages Nicolet	43,916.56
Lionel Turcotte Inc.	755.00
Paul Gendron Electrique	220.00
I.B.M.	368.00
Le Soleil	118.50
St-Maurice Aéro-Club	265.00
André Boisvert	3,627.90
J.C. Papillon	1,643.00
Laveurs Vitres Laviolette	245.00
" " "	245.00
J.P. Gravel	173.20
Me Jean Méthot, Avocat.	440.00
A. Doucet	98.09

LUNDI, LE 6ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

Ass'n Récréative Normanville	$ 30.00
André Laneuville	35.53
" "	30.00
Chagnon Ltée	21,436.60
Henri Paquette Inc.	4,000.00
Garage Adolphe Bistodeau	1,500.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

242-72
Fixation taux d'intérêt arrérages taxes Adoption.

Qu'en vertu des dispositions de l'article 517 de la loi des Cités et Villes, tel qu'amendé, le taux d'intérêt pour arrérages de taxes municipales sera établi à 8% pour l'année financière 1973.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

243-72
Approbation plan subdiv. lot 234-1, 2 et 3 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 1er novembre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 234 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 234-1, 2 et 3, situés entre le Boulevard St-Jean et la route transquébécoise et appartenant à CREDIT MAURICIEN INC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

244-72
Approbation plan subdiv. lots 171-1, 171-112 etc. Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 13 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots 171-1, 171-112, 171-114, 171-152, 171-153 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 171-1-3, 171-112-1, 171-114-1, 171-152-1 et 171-153-1, situés dans le secteur du Séminaire et appartenant au SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES et à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

245-72
Signature plan et livre de renvoi subdiv. lots 171-1, 171-112 etc. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 13 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots 171-1, 171-112, 171-114, 171-152 et 171-153 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 171-1-3 appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

LUNDI, LE 6ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

246-72
Approbation plan subdiv. lots 171 et 172 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1972, montrant la subdivision et redivision de partie des lots 171 et 172 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 171-111 à 171-119 inclusivement, 172-250 à 172-272 inclusivement, situés dans le secteur du Séminaire et appartenant au SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

247-72
Approbation plan subdiv. lots 170, 170-2 etc. Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots 170, 170-2, 171, 171-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 170-2-1, 170-2-2, 170-90, 171-1-1, 171-1-2, 171-152, situés dans le secteur du Séminaire et appartenant au SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES et à LA VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

248-72
Signature plan et livre de renvoi subdiv. lots 170, 170-2 etc. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots 170, 170-2, 171, 171-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 170-2-1, 170-2-2, 171-1-1, 171-1-2 et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

249-72
Approbation plan subdiv. lots 170 et 171 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 170 et 171 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 170-91 et 171-153, situés dans le secteur du Séminaire et appartenant au SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

250-72
Approbation plan subdiv. lot No. 1119 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 1119-1154 à 1119-1156 inclusivement, situés rue Louis Pasteur et appartenant aux SOEURS DE MISERICORDE.

ADOPTE.

LUNDI, LE 6ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

251-72
Achat propriété Paul Voisard rénovation centre-ville Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Paul VOISARD, conformément à l'article 44 de la loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 1620 et 1621 (P.1620 et P.1621) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de $4,640.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux règlements Nos 395 et 407.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

252-72
Subventions O.M.H. déficit exploitation logements municipaux (H.L.M.) Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC l'autorisation de consentir, conjointement avec cette dernière, des subventions dans une proportion de 10% à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES afin de l'aider à défrayer le déficit d'exploitation de logements municipaux (H.L.M. Phase 2), établi à la somme de $127,756.00 pour la période du ler mai 1973, conformément à l'article 59 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

253-72
Subventions O.M.H. déficit exploitation logements municipaux rén. N.-D. Paix Adoption.

Que le conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC l'autorisation de consentir, conjointement avec cette dernière, des subventions dans une proportion de 10% à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES afin de l'aider à défrayer le déficit d'exploitation de logements municipaux du secteur de rénovation Notre-Dame de la Paix, établi à la somme de $212,646.50 pour la période du ler janvier au 31 décembre 1973, conformément à l'article 59 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

ATTENDU que le gouvernement fédéral par l'entremise de l'Office National de l'Energie et de la Compagnie PANARTIC OIL LIMITED envisage présentement la construction d'un GAZODUC partant des Iles de l'Arctique et qui viendrait alimenter les marchés de l'est;

ATTENDU que deux tracés ont été proposés: 1) l'un passant sur la côte ouest de la Baie d'Hudson, le Manitoba et l'Ontario et se rendant à Hamilton; 2) l'autre passant par la côte est de la Baie d'Hudson, le Nord-Ouest du Québec et se rendant à Montréal;

ATTENDU que le Québec est présentement dans une situation de parent pauvre dans le domaine du gaz naturel dû au fait qu'il est au bout de la ligne venant de l'Alberta et que pour cette principale raison, le prix du gaz y est trois fois plus élevé que dans l'ouest;

LUNDI, LE 6ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

ATTENDU que l'Ontario est déjà saturé de gaz naturel alors que dans le Québec là où le potentiel est extraordinaire et illimité, il y a grande pénurie;

ATTENDU que le gaz naturel, un important facteur d'industrialisation ne compte que pour 4 pour cent dans le bilan énergitique québécois alors qu'en Ontario, il compte pour 20% et pour 22% dans l'ensemble du Canada;

ATTENDU que le tracé Québec serait plus court de 300 à 400 milles et devrait s'avérer moins coûteux dans son ensemble;

ATTENDU que le Québec doit avoir la priorité sur les Etats de l'est américain lorsque les découvertes de l'Arctique seront mises en exploitation et que de plus, le Québec est dans la ligne est de l'Arctique, région des Etats-Unis, et une partie du gaz naturel pourra être acheminée jusque dans la région de Boston;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

ET RESOLU:

254-72
Appui accordé construction d'un gazoduc Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières supporte, sans réserve, les efforts du Ministre des Richesses Naturelles, l'Hon. Gilles Massé, auprès des autorités fédérales compétentes et les autorités de PANARTIC OIL LTD pour que le tracé "QUEBEC" soit choisi et donne son appui à la campagne menée par les organismes à vocation économique, CRDAT, etc; pour que ce projet soit réalisé en tenant compte des besoins et des développements économiques du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'Honorable P.E. Trudeau, premier ministre du Canada - l'Hon. Robert Bourassa, premier ministre du Québec - l'Hon. Jean Chrétien, Ministre du Grand Nord Canadien, Ottawa - l'Hon. Gilles Massé, Ministre des Richesses Naturelles, Québec - Monsieur Hetherington, président, Panartic Oil Ltd., 703, 6th Avenue southwest, Calgary 2, Alberta - l'Hon. Jean Marchand, Ministre de l'Expansion Economique, Ottawa - l'Hon. Jean-Luc Pépin, Ministre de l'Industrie et du Commerce, Ottawa.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

255-72
Offre Société Pluritec acceptée achat terrain zone ind. No. 1 Adoption.

Que l'offre de la SOCIETE PLURITEC LIMITEE relativement à l'achat du lot No. P.15-6 situé sur le Boulevard Des Récollets dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie de 61,100 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $9,165.00. La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 6ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

256-72
Offre Gauvin & Fils acceptée achat terrain zone ind. No. 1 Adoption.

Que l'offre de GAUVIN & FILS INC. relativement à l'achat du lot No. 23-176 situé sur la rue Girard dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie de 41,800 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de $5,266.80. La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

CONSIDERANT que monsieur Claude G. LAJOIE, à la suite de l'élection générale tenue le 30 octobre 1972, a été réélu député du comté de Trois-Rivières à la Chambre des Communes;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

257-72
Félicitations Claude G. Lajoie Député Trois-Rivières Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en exprimant à monsieur Claude G. LAJOIE ses sentiments de vive satisfaction, le prie de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 13ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Cpnseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 novembre 1972, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 9 novembre 1972 en regard des règlements Nos 6-A.L. et 498 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

b) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

c) Zonage du secteur centre-ville nord -
amendement au règlement No. 395,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 11 septembre 1972.

d) Tarifs et installation de parcomètres -
amendement au règlement No. 186,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

e) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

f) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172-
prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 octobre 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues
Royale, Notre-Dame et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 25 septembre 1972.

h) Amendement au règlement No. 26-K - vente de marchandises dans les rues et places publiques,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 23 octobre 1972.

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

Avis motion construction lière Rue

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 quant à ce qui a trait à la superficie requise pour fins de construction sur la lière Rue.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de novembre 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion règ. 4 am. construction clôtures

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le No. 4 en ce qui a trait à l'obligation d'ériger une clôture pour masquer à la vue les amoncellements de ferraille, détritus, etc.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de novembre 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion emprunt règ. entente Canada-Québec

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de $74,599.32 pour couvrir l'écart des règlements Nos 431, 432, 433, 434, 435 et 436 dû aux intérêts sur les avances (entente Canada-Québec).

Lu en Conseil, ce 13ième jour de novembre 1972.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion règ. 386-A amend. secteur N.-Dame de la Paix

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 386-A pour redéfinir certaines zones et leur destination dans le secteur de rénovation Notre-Dame de la Paix.

Lu en Conseil, ce 13ième jour de novembre 1972.

Signé: Fernand Colbert

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

258-72
Règ. 25-A taux compensation immeubles exempts taxe foncière Adoption.

Que le règlement No. 25-A (1972) établissant un taux de compensation pour les immeubles exempts de toute taxe foncière, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

259-72
Règ. 497 prolongement collecteur Père Daniel Adoption.

Que le règlement No. 497 autorisant le Conseil à employer une somme de $102,043.84 restant disponible en vertu des règlements Nos 218, 237, 254-C, 355, 357, 365 et 472, pour le prolongement du collecteur Père Daniel et la construction d'une chambre de vanne, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

260-72
Résolution adoptant règlement 191-40 rescindée Adoption.

Que la résolution adoptant le règlement No. 191-40 établissant des zones dans le secteur industriel No. 1, adoptée par le Conseil le 23 octobre 1972, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

261-72
Résolution rescindée engagement Directeur des Opérations Adoption.

Que la résolution adoptée le 23 octobre 1972 concernant l'engagement de M. Claude CHAMBERLAND au poste de Directeur des Opérations soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

262-72
Compte rendu séance 6 nov. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 6 novembre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

ET RESOLU:

263-72
Acceptation principe proposition Dargis & Frères terrain rue Royale Adoption.

a) Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, suite à la recommandation du Comité de Coordination et du Comité de Sélection, accepte en principe la proposition de développement soumise par LES ENTREPRISES DARGIS & FRERES LTEE, le 31 octobre 1972, pour le terrain situé sur le côté ouest de la rue Royale, entre les rues Ste-Julie et Laviolette, dans la zone de rénovation centre-ville nord.

b) Qu'une acceptation finale de la dite proposition de développement ne sera consentie par le Conseil que lorsque certaines données techniques et le prix de location du terrain auront été établis entre les parties, le tout devant être sujet à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 13 novembre 1972, a accepté en principe la proposition de développement soumise par LES ENTREPRISES DARGIS & FRERES LTEE pour le terrain situé sur le côté ouest de la rue Royale, entre les rues Laviolette et Ste-Julie dans la zone de rénovation centre-ville nord;

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

ATTENDU que la mise en oeuvre de ce projet nécessiterait l'agrandissement de la zone de rénovation;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

ET RESOLU:

264-72
Demande S.H.Q. agrandissement zone rénovation centre-ville nord Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, pour les fins mentionnées au préambule de la présente résolution prie la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC de bien vouloir autoriser l'agrandissement de la zone de rénovation centre-ville nord en y incluant le lot No. 1654-5 situé rue Laviolette et P. 1659 situé rue Ste-Julie.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

265-72
Vente terrain rue Ringuet à Jacques Blanchet Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jérôme LORANGER, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Jacques BLANCHET le lot No. 270 de la subdivision officielle du lot No. 1120 (1120-270) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1,702.48 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

266-72
Cession parc par Etienne Hamelin Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de cession préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel M. Etienne HAMELIN cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de $1.00, un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 196 et 198 (P.196 et P.198) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, à charge de l'utiliser comme parc. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 463.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

267-72
Comptes à payer octobre 1972 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois d'octobre 1972, au montant total de $90,965.55, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

268-72
Comptes payés octobre 1972 Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'octobre 1972, au montant total de $1,763,751.22, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

269-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Marcel Dubé	$ 3,052.25
Laboratoire de la Construction	1,164.75
" "	1,104.57
Paul Charland	1,399.30
" "	1,447.38
Anatole Proulx	19,000.00
Laboratoire de la Construction	25.00
Yvon Fournier	20.00
J.C. Papillon	3,600.00
Analyses & Essais T.-R.	128.31
J.M. Beaudry	5,286.47
Studio Henrichon	683.64

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

270-72
Approbation plan subdiv. lot 16-2 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 25 octobre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 16 du cadastre de la paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 16-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Michel BEAUCAGE.

ADOPTE.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 499 adopté par le Conseil le 6 novembre 1972, l'arpenteur-géomètre de la Ville a fait préparer un plan en vue de l'homologation de partie de la rue Notre-Dame, côté sud, à partir de la rue La Fosse jusqu'à la rue Guilmour;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

ET RESOLU:

271-72
Approbation plan d'homologation partie rue Notre-Dame Adoption.

Que le plan préparé par l'arpenteur-géomètre de la Ville, portant le numéro 29-44 en date du 5 juin 1967, dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liséré jaune les lisières de terrain nécessaire à l'homologation d'une partie de la rue Notre-Dame, côté sud, à partir de la rue La Fosse jusqu'à la rue Guilmour, est accepté et approuvé, et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, soient faites conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les proprié-

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

taires intéressés et pour toute personne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

272-72
Contrat Marinex Inc. travaux collecteur Père Daniel Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel MARINEX INC. s'engage à exécuter les travaux de construction d'une chambre de vanne et du prolongement de l'émissaire Père Daniel, pour le prix de $120,000.00. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés. La dite somme de $120,000.00 devant être prise à même les fonds prévus au règlement No. 497.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

273-72
Rectification vente terrain ASEA Ltée zone ind. No. 1 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte de rectification préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, entre la Ville de Trois-Rivières et ASEA LIMITEE concernant la vente des lots Nos 15-4-5-1, 15-12 et 14-8 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, 6-2 et 7-9 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

274-72
Cession Centres Comm. Régionaux du Québec Limitée élarg. Boul. Des Forges Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières cède à CENTRES COMMERCIAUX REGIONAUX DU QUEBEC LIMITEE un terrain faisant partie du lot No. 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 13,888 p.c., et une autre partie des lots 175 et 176 (P.175 et P.176) dudit cadastre, formant une superficie de 11,192 p.c. En échange, CENTRE COMMERCIAUX REGIONAUX DU QUEBEC LIMITEE cède à la Ville de Trois-Rivières un terrain faisant partie du lot No. 176 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, formant une superficie de 2,043 p.c., un terrain faisant partie des lots 175 et 176 (P.175 et P.176) dudit cadastre, formant une superficie de 6,128 p.c., et un terrain faisant partie du lot No. 176 (P.176) dudit cadastre, formant une superficie de 14,550 p.c., pour le prix de $294.87 payable comptant à la Ville de Trois-Rivières par CENTRES COMMERCIAUX REGIONAUX DU QUEBEC LIMITEE, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

275-72
Cession Centres Comm. Régionaux du Québec Limitée élarg. Boul. Des Forges Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières cède à CENTRES COMMERCIAUX REGIONAUX DU QUEBEC LIMITEE les lots Nos 176-16, formant une superficie de 17,767 p.c., 175-14, formant une superficie de 5,763 p.c., du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières. En échange, CENTRESCOMMERCIAUX REGIONAUX cède à la Ville de Trois-Rivières le lot 176-10, formant une superficie de 24,030 p.c., une partie du lot No. 4 de la subdivision officielle du lot No. 176 (176-P.4), formant une superficie de 9,688 p.c., du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de $1,273.50 payable comptant par la Ville de Trois-Rivières à CENTRES COMMERCIAUX REGIONAUX DU QUEBEC LIMITEE, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

276-72
Achat Ivanhoe Corporation élarg. Boul. Des Forges Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de IVANHOE CORPORATION les lots Nos 176-12 d'une superficie de 16,946 p.c. et une partie des lots 175 et 176 (P.175 et P.176) d'une superficie de 39,576 p.c., du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de $7,065.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

277-72
Achat Simpsons-Sears élarg. Boul. Des Forges Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de SIMPSONS-SEARS PROPERTIES LIMITED les lots Nos 176-6 d'une superficie de 3,600 p.c. et 176-8 d'une superficie de 16,065 p.c., du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,458.13 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU que la fabrication des pâtes et papier constitue l'industrie principale de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la disparité qui existe présentement entre les tarifs de transport ferroviaire américain et canadien cause de sérieux problèmes aux usines québécoises, tout particulièrement à l'industrie de la Ville de Trois-Rivières et risque de compromettre son économie ainsi que celle de l'importante région du Coeur du Québec;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

278-72
Demande Comm. Canadienne Transports

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie la COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS de bien vouloir procéder à un réajustement

LUNDI, LE 13ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

tarifs ferroviaires moulins à papier Adoption.

des tarifs de transport ferroviaire pouvant permettre aux industries de pâtes et papier du Canada d'opérer avantageusement sur le plan concurrentiel.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 20ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 novembre 1972, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 16 novembre 1972 en regard du règlement No. 191-30-L soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

b) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

c) Zonage du secteur centre-ville nord -
amendement au règlement No. 395,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 11 septembre 1972.

d) Tarifs et installation de parcomètres -
amendement au règlement No. 186,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

e) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

f) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 -
prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 octobre 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues
Royale, Notre-Dame et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 25 septembre 1972.

h) Amendement au règlement No. 26-K - vente de marchandises dans les rues et places publiques,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 23 octobre 1972.

LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

i) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 13 novembre 1972.

j) Amendement au règlement No. 4 - construction de clôtures,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 13 novembre 1972.

Avis motion résolution rescindée vente terrain Breuvages Bégin

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 2 octobre 1972 concernant une vente de terrain à LES BREUVAGES BEGIN LTEE.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de novembre 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion résolution rescindée vente terrain Société Irving

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 2 octobre 1972 concernant une vente de terrain à la SOCIETE IMMOBILIERE IRVING LTEE.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de novembre 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion abrogation règlement No. 495 fermeture rue P. Lalemant

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour rescinder le règlement No. 495 concernant la fermeture d'une partie de la rue Père Lalemant.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de novembre 1972.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion règ. 191 am. utilisation sous-sols secteur Porto

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour permettre l'utilisation des sous-sols à des fins d'habitation dans les zones RC-25-1, RC-25-2, RC-25-3, RC-25-4 et RC-25-5 (secteur Porto).

Lu en Conseil, ce 20ième jour de novembre 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion règ. 13 am. fermeture rues secteur N.-Dame de la Paix

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour décréter la fermeture de certaines rues dans le secteur Notre-Dame de la Paix.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de novembre 1972.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion const. escalier Boul. St-Louis

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à construire ou à faire construire un escalier entre la rue Denoue et la 6ième Avenue et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de novembre 1972.

Signé: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

279-72
Règ. 500 emprunt écart prêt certains règlements Adoption.

Que le règlement No. 500 autorisant un emprunt de $74,599.32 pour couvrir l'écart du prêt consenti et des intérêts sur les avances en regard des règlements Nos 431, 432, 433, 434, 435 et 436 (Entente Canada - Québec), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 30 novembre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

280-72
Règ. 191-42 modification zonage lière Rue Adoption.

Que le règlement No. 191-42 amendant le règlement No. 191 quant à la disposition s'appliquant à l'occupation des terrains dans la zone RB-13-5 (lière Rue), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 29 novembre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

281-72
Compte rendu séance 13 nov.1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 13 novembre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

282-72
Approbation plan subdiv. lot 184-71 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 30 octobre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 184-71 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 184-71-2 situé sur le Boulevard Des Forges et appartenant à Mme Simone BORNAIS - LACOMBE.

ADOPTE.

LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

283-72
Approbation plan subdiv. lot 328 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 23 octobre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 328 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 328-1 situé sur le Boulevard St-Jean et appartenant au Docteur Marc MICHAUD.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

284-72
Contrat Lacroix & Lacroix confection rôle d'évaluation Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel MM. J.Omer LACROIX et Jean-Jacques LACROIX, évaluateurs agréés, exerçant leur profession sous la raison sociale de "LACROIX & LACROIX", s'engagent à agir comme évaluateurs municipaux pour la confection de tout rôle d'évaluation requis et exigé suivant la loi et la charte de la Ville, pour une période de cinq (5) ans et moyennant la somme de $4,666.66 par mois, à compter du 1er janvier 1973. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

285-72
Formation association Le Rucher des Arts Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Rosaire Paquette, Fernand Bernard, Maurice Rouette, Mme Margot Bussières, Mme Gaby Moore, Mme Lucienne Papillon, MM. Roger Larose, Léopold Plante, Mlle Marie-France Boisvert, Mlle Yvonne Loiselle et Mlle Rosaria Beaumier désirant se former en association sous le nom de "LE RUCHER DES ARTS", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

286-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Théâtre des Pissenlits Inc.	$ 100.00
Canadien Pacific	417.72
J.A. Lemay Inc.	1,375.00
Marcel Dubé	600.00
Régional Asphalte	55,231.91
Garage Girard & Frères	805.80
Trois-Rivières Chrysler	7,334.80
Cie Générale Electrique	930.25
Bien Public	41.10
Garceau & Dufresne, notaires	97.00
Chartier, Bergeron, Ménard, Avocats	482.00
Jean DeCharette, notaire	221.00

LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

René Deschamps	$ 50.00
Légion Canadienne	50.00
J.Louis Levasseur	219.00
Marché Victoria	237.61
Nettoyeurs Modernes	140.00
Richard Piché	29,700.00
La Presse	468.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	761.65
" St-Jean-Baptiste	707.65
" Ste-Cécile	653.65
" Ste-Thérèse	383.65
" Notre-Dame de la Paix	977.65
" St-Philippe	329.65
" Notre-Dame	437.65
" Ste-Marguerite	761.65
" St-Sacrement	491.65
" Normanville	113.65
Centre Landry	491.65
Association Canadienne des Loisirs	20.00
Club Patinage Artistique	250.00
Conseil Loisirs Mauricie	1,077.00
A. Cossette	131.77
Ed. Charest	206.83
Cie Publicitaire Claude Néon	1,762.88
Centre Rénovation Inc.	75.00
A.J. Bergeron	25.00
Le Baron	36.62
D. Villemure	133.00
A.T. L'Espérance	4,105.60
Me Jean Méthot, Avocat	31.75
" " "	610.00
Salaires	
4% vacances - employés Exposition 1972	754.29
Paie de service 1972 - Fonctionnaires	5,460.00
" " " Policiers	18,928.00
" " " Travaux Publics	5,668.00
" " " " "	1,872.00
" " " Contremaîtres	1,404.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

287-72
Soumission Gestion G.L. Ltée acceptée achat terrains rues Ringuet, Prévost Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes la soumission de GESTION G.L. LTEE offrant d'acheter les lots Nos 1120-271, 269, 299, 298, 297, 296, 295, 294, 293 et 292 situés rue Ringuet, pour le prix de $0.32 le pied carré, le lot No. 181-774 situé sur la rue Prévost, pour le prix de $0.25 le pied carré et les lots Nos 181-780, 181-2-12, 181-779, 778, 777, 773, 772 et 771 situés rue Prévost, pour le prix de $0.30 le pied carré. L'acceptation de la dite soumission devant faire l'objet d'un contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTE.

CONSIDERANT que les Diablos du CEGEP de Trois-Rivières ont remporté le championnat provincial de football intercollégial;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE A L'UNANIMITE

LUNDI, LE 20ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

288-72
Félicitations équipe football Les Diablos Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est particulièrement heureux d'offrir à l'instructeur Frank GAUTHIER, ainsi qu'à toute l'équipe, l'expression de ses plus sincères félicitations tout en leur faisant part de ses sentiments de très vive admiration.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 27ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbal Adoption. Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 novembre 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

b) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

c) Zonage du secteur centre-ville nord -
amendement au règlement No. 395,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 11 septembre 1972.

d) Tarifs et installationde parcomètres -
amendement au règlement No. 186,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

e) Homologation d'une partie du Boulevard Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

f) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 -
prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 octobre 1972.

g) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues
Royale, Notre-Dame et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 25 septembre 1972.

h) Amendement au règlement No. 26-K - vente de marchandises dans les rues et places publiques,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 23 octobre 1972.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

i) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 13 novembre 1972.

Avis motion travaux prolongement rue Talbot

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc dans le prolongement de la rue Talbot et autorisant un emprunt nécessaire à cet effet, plus le 25% du coût des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'ouverture, de pavage et d'éclairage de rues prévus à ces endroits et autorisant un emprunt à ces fins.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de novembre 1972.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion travaux prolongement rue Talbot taxe d'améliorations locales

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour l'exécution de travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'ouverture, de pavage et d'éclairage de rues, sur le prolongement de la rue Talbot, et établissant une taxe d'améliorations locales pour pourvoir au remboursement de cet emprunt.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de novembre 1972.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion imposition centres hospitaliers et d'accueil

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant la Ville à imposer les centres hospitaliers et les centres d'accueil.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de novembre 1972.

Signé: Antoine Gauthier

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

289-72 Résolution rescindée vente terrain Breuvages Bégin Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 2 octobre 1972 concernant une vente de terrain à LES BREUVAGES BEGIN LTEE est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

290-72 Résolution rescindée vente terrain Société Irving Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 2 octobre 1972 concernant une vente de terrain à LA SOCIETE IMMOBILIERE IRVING LTEE est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

291-72
Règlement No. 495-A fermeture ptie rue P. Lalemant Adoption.

Que le règlement No. 495-A abrogeant le règlement No. 495 concernant la fermeture d'une partie de la rue Père Lalemant, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

292-72
Règlement 191-30-M utilisation sous-sols secteur Porto Adoption.

Que le règlement No. 191-30-M, amendant l'article 352 du règlement No. 191 pour permettre l'utilisation des sous-sols de maisons à logements multiples pour fins d'habitation dans le secteur Porto, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard d'un immeuble compris dans le territoire visé par le dit règlement sera tenue le 6 décembre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

293-72
Règlement 13-AAZ-245 fermeture rues secteur N. Dame de la Paix Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-245, amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues et décrétant la fermeture de parties des rues Aubuchon, Michel Bégon, De Grand Mesnil et Antoine Polette, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

294-72
Règlement No. 501 construction escalier Boul. St-Louis Adoption.

Que le règlement No. 501 autorisant le Conseil à construire ou à faire construire un escalier entre le Boulevard St-Louis et la rue Denoue, au coût de $5,000.00 et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

295-72
Règlement No. 501 emprunt fonds roulement Adoption.

Que pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 501, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de $5,000.00. La dite somme de $5,000.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq

LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

(5) ans, le premier versement devenant échu le ler mai 1973 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu du règlement No. 479, adopté le 21 février 1972, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a été autorisé à faire exécuter les travaux d'aménagement final du Boulevard Des Récollets au coût estimé de $567,000.00, conformément au programme d'entente Canada - Québec;

ATTENDU que le Directeur des Travaux Publics mentionne que les travaux ont été exécutés à sa satisfaction et qu'il en recommande l'acceptation;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

296-72
Acceptation travaux règlement No. 479 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avise par les présentes l'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC de son acceptation des travaux décrétés en vertu dudit règlement No. 479.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

297-72
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Marcel Dubé	$ 4,803.43
J.C. Papillon	4,000.00
Laurion Equipement	14,775.00
" "	739.00
Gilles Milette	3,217.10
Mme H. Houde	1,044.75
M. A. Giroux	1,487.00
M. A. Dubé	2,426.28
A. Milette	31,918.06
F. Dubé	3,025.00
A. Milette	22,265.20
G. Houle	880.70
Mme E. Lemerise	5,046.78
Me Jean Méthot, Avocat	2,590.00
" " "	440.00
Me J. Marquis	1,000.00
" "	1,237.50
" "	4,497.49
" "	2,549.50
D. Villemure	133.00
" "	266.00
" "	532.00
" "	1,064.00
" "	399.00
De Cotret, St-Arnaud	675.00
Brunelle Inc.	2,420.85
J. Wickenden Co.	10,000.00
Labrecque & Vézina	664.99
Nettoyeurs Modernes	30.00
Association des Arbitres de la Mauricie	2,942.60
Club Coeur à Tout	500.00

LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

J.D. Gélinas	$54.00
J.P. Normandin	28.00
L. Duval	80.00
R. Bellavance	65.00
A. Daviau	80.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

298-72
Compte rendu séance 20 nov. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 20 novembre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

299-72
Approbation plan subdiv. lot 219 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 10 septembre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 219 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 219-9 situé sur le Boulevard St-Michel et appartenant à M. Roger TURCOTTE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

300-72
Approbation plan subdiv. lot 199-1 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, Arpenteur-géomètre, en date du 8 novembre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 199-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 199-1-3 et 199-1-4 situés sur le Boulevard Hamelin et appartenant à M. Etienne HAMELIN.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

301-72
Approbation plan subdiv. lots 15-4 et 21-3 Adoption.

Que le Conseil donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 23 novembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 15-4 et 21-3 et la redivision d'une partie des lots Nos 15 et 19 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 15-4-6, 15-4-7, 15-4-8, 15-15, 19-14, 19-15, 19-16, 19-17, 21-3-3, 21-3-4 et 21-3-5 situés dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE NOVEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

302-72
Signature plan et livre de renvoi subdiv. lots 15-4, 21-3 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 23 novembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 15-4 et 21-3 et la redivision d'une partie des lots Nos 15 et 19 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 15-4-6, 15-4-7, 15-4-8, 15-15, 19-14, 19-15, 19-16, 19-17, 21-3-3, 21-3-4 et 21-3-5 situés dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à la VILLE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

303-72
Approbation plan subdiv. lot 193-114 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 17 novembre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 193-114 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 193-114-1 situé sur le Boulevard Jacques-Cartier et appartenant à M. Albert FRANCOEUR.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 4ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 novembre 1972, ainsi que ceux des assemblées publiques tenues les 29 et 30 novembre 1972 en regard des règlements Nos 191-42 et 500 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

b) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

c) Zonage du secteur centre-ville nord -
amendement au règlement No. 395,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 11 septembre 1972.

d) Tarifs et installation de parcomètres -
amendement au règlement No. 186,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

e) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 -
prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 octobre 1972.

f) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues
Royale, Notre-Dame et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 25 septembre 1972,
maintenu par M. le conseiller Benoît Giguère.

g) Amendement au règlement No. 26-K - vente de marchandises dans les rues et places publiques,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 23 octobre 1972.

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

h) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 13 novembre 1972.

i) Règlement imposant les centres hospitaliers et centres d'accueil en vertu du Bill 29,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier
à la séance du 27 novembre 1972.

j) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 27 novembre 1972.

k) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux du prolongement de la rue Talbot,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 27 novembre 1972.

Avis motion agrandissement zone rénovation centre-ville nord

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 395 concernant l'agrandissement de la zone de rénovation centre-ville nord en y incluant le lot No. 1654-5 situé rue Laviolette et P.1659 situé rue Ste-Julie.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de décembre 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion règ. 4 am. marge de recul rue Bayard

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4 pour modifier la marge de recul sur une partie de la rue Bayard.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de décembre 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion règ. 497 abrogation collecteur Père Daniel travaux

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour abroger le règlement No. 497 concernant le prolongement de l'émissaire Père Daniel et la construction d'une chambre de vanne.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de décembre 1972.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion règlement travaux collecteur Père Daniel virement de fonds

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux pour la construction d'une chambre de vanne et le prolongement de l'émissaire Père Daniel et autorisant le Conseil à approprier les soldes disponibles de certains règlements pour en défrayer le coût.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de décembre 1972.

Signé: Benoît Giguère

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

304-72
Règ. No. 502 homologation partie Boul. Des Forges Adoption.

Que le règlement No. 502 décrétant la confection d'un plan en vue de l'homologation du Boulevard Des Forges, depuis le chemin de l'Usine de Filtration jusqu'au lot No. P.206 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

305-72
Compte rendu séance 27 nov. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 27 novembre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

306-72
Approbation plan subdiv. lot No. 274 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 16 octobre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 274 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 274-1 situé sur le Boulevard St-Jean et appartenant à M. Raymond ST-LOUIS.

ADOPTE.

ATTENDU que les gouvernements supérieurs méritent des félicitations pour avoir créé des programmes de travaux pour palier au chômage et relancer l'économie;

ATTENDU que dans le but bien louable d'aider les gouvernements supérieurs à alléger le chômage, les conseils municipaux décrètent l'exécution de nombreux travaux, se créant par le fait même des obligations financières très importantes et souvent onéreuses;

ATTENDU que les travaux sont exécutés pour la plus grande partie durant la saison de l'hiver ce qui en augmente considérablement le coût et requiert beaucoup plus de main-d'oeuvre;

ATTENDU que les travaux à exécuter en vertu des programmes conjoints s'adressent particulièrement à la main-d'oeuvre non-spécialisée et sans travail et qu'il est difficile pour les administrations municipales d'exiger le rendement qu'elles seraient en droit d'exiger en temps normal;

ATTENDU qu'en vertu du décret relatif à l'industrie de la construction, les municipalités sont tenues de payer des salaires très élevés pour l'exécution de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments publics dont l'utilisation est pour le bien-être de la population;

ATTENDU que les salaires prescrits par le décret sont nettement supérieurs à ceux payés aux employés réguliers de la munici-

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

palité pour des occupations similaires, ce qui a pour conséquence d'être préjudiciable aux employés réguliers et aux contribuables de la municipalité, en plus d'être prohibitif et exhorbitant compte tenu de la main-d'oeuvre accessible et du rendement fourni par l'employé-chômage;

ATTENDU que les salaires municipaux sont déterminés par convention collective après de laborieuses négociations avec les employés;

ATTENDU qu'il y a lieu de tenir compte de l'esprit du décret relatif à l'industrie de la construction;

EN CONSEQUENCE,

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

307-72
Demande Ministre du Travail loi sur les relations du travail industrie construction Adoption.

Que ce Conseil demande respectueusement à l'HONORABLE MINISTRE DU TRAVAIL DU QUEBEC que les municipalités ne soient plus dorénavant assujetties à la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, chapitre 45 des lois de 1968 et amendements en ce qui concerne les salariés municipaux, mais soient tenues de payer aux personnes employées sur les travaux de construction, les salaires reconnus dans leur convention collective pour des travaux similaires.

ADOPTE.

ATTENDU que notre région possédait un service aérien adéquat de 1963 à 1972;

ATTENDU que notre région a une population de 425,000 habitants;

ATTENDU que les services en commun offerts au trafic-voyageur vont toujours en diminuant (train, autobus, avion);

ATTENDU que les services de transport sous toutes ses formes, y compris le transport aérien, sont des facteurs de localisation industrielle fort importants;

ATTENDU que l'aéroport de Trois-Rivières est un élément d'infrastructure important pour notre région et que le pont sur le St-Laurent, l'autoroute 40 (du nord) et l'autoroute 55 (transquébécoise) ont été planifiés en regard d'un carrefour aéroport-industries;

ATTENDU que les autres régions canadiennes d'égale importance sont toutes dotées d'un service aérien convenable;

ATTENDU que le parc national de la Mauricie créé en 1970 sera situé dans l'axe de la transquébécoise et amènera une augmentation du nombre de voyageurs nécessitant des services de transport aérien;

ATTENDU que la zone de Trois-Rivières fait partie des ententes Canada-Québec sur les zones spéciales;

ATTENDU que la région administrative de Trois-Rivières est une région "désignée", en vertu de "la loi des subventions au développement régional";

ATTENDU que la rentabilité économique et non la rentabilité financière doit être le principal motif sur lequel doit se baser toute décision de la Commission Canadienne des Transports;

ET CONSIDERANT que notre région a droit à ce qu'un minimum de services aériens soient maintenus:

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

LUNDI, LE 4ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

308-72
appui accordé Comité Régional de l'Aéroport Adoption.

Que les Cités et Villes, Commissions Scolaires, Corporations publiques et privées, industries, associations, organismes et corps intermédiaires de la Mauricie accordent un appui total à ce projet et confient au COMITE REGIONAL DE L'AEROPORT DE TROIS-RIVIERES le mandat de réaliser l'objectif poursuivi.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 11 septembre 1972, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a donné son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 24 août 1972, montrant la subdivision des lots Nos 1121-7-1,1121-8-1, 1364-161-1, 1364-162-1 et 1364-166-1 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières situés sur la 6ième Avenue et appartenant à M. Lionel DARGIS;

ATTENDU que le Service du Cadastre demande que le caractère de ruelle soit enlevé sur le lot No. 1364-166-1, afin que la subdivision puisse être déposée aux archives du Ministère des Terres et Forêts du Québec;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

309-72
Caractère de ruelle à être enlevé lot 1364-166-1 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières n'a aucune objection à présenter à l'encontre de la demande du Service du Cadastre et prie l'HONORABLE MINISTRE DES TERRES ET FORETS de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin que le caractère de ruelle soit enlevé sur le lot No. 1364-166-1 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

310-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Blanchette Machine Shop	$ 810.00
Donat Aubin & Al	37,059.30
Studio Henrichon	5.40
C.J.T.R.	2,072.75
André Laneuville	48.69
Le Baron	68.25
Club Adm. Industrielle	200.00
Agence de Voyages Beau-Mont	922.60
Les Castelliers	85.00
Jean Laprise	250.00
Me Jean DeCharette, notaire,	100.00
Me Jean Méthot, Avocat	1,830.00
Roger Villemure, Architecte	518.44
Me Jules Provencher	172.34
Marcel Dubé Construction	7,000.00
" " "	8,000.00

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 11ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 11ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIFRES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-verbaux Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 1972 ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 6 décembre 1972 en regard du règlement No. 191-30-M soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation du Boulevard St-Michel,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

b) Zonage du territoire St-Michel Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 11 septembre 1972.

c) Zonage du secteur centre-ville nord -
amendement au règlement No. 395,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 11 septembre 1972.

d) Tarifs et installation de parcomètres -
amendement au règlement No. 186,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 11 septembre 1972.

e) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 -
prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 octobre 1972.

f) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues
Royale, Notre-Dame et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 25 septembre 1972.

g) Amendement au règlement No. 26-K - Vente de marchandises dans les rues et places publiques,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 23 octobre 1972.

LUNDI, LE llième JOUR DE DECEMBRE 1972.

h) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 13 novembre 1972.

i) Règlement imposant les centres hospitaliers et centres d'accueil en vertu du Bill 29,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier
à la séance du 27 novembre 1972.

j) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 27 novembre 1972.

k) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux du prolongement de la rue Talbot,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 27 novembre 1972.

l) Amendement au règlement No. 4 - Modification à la marge de recul rue Bayard,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 4 décembre 1972.

Avis motion règ. 186 am. circulation et stationnement

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186 quant à ce qui concerne la circulation et le stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce llième jour de décembre 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion règ. 191 amend. zonage entre 3ième Rue et 17ième Rue

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour modifier les zones RA-13-3, RA-16-2, RA-16-3, RB-16-1, RB-16-2, RE-16-1, CB-13-1 et CB-16-1, en vue de l'agrandissement des zones commerciales existantes sur le côté nord du Boulevard Des Forges, entre la 3ième et la 17ième Rue.

Lu en Conseil, ce llième jour de décembre 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion construction garage municipal

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à construire ou faire construire un garage municipal et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce llième jour de décembre 1972.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

311-72
Règ. 497-A abrogeant règ. 497 Adoption.

Que le règlement No. 497-A abrogeant le règlement No. 497 autorisant le Conseil à employer une somme de $102,083.44 restant disponible en vertu des règlements Nos 218, 237, 254-C, 355, 357, 365 et 472

LUNDI, LE 11ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

pour le prolongement du collecteur Père Daniel et la construction d'une chambre de vanne, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

312-72
Règ. 503 virement de fonds travaux collecteur Père Daniel Adoption.

Que le règlement No. 503 autorisant le Conseil à employer une somme de $102,043.84 restant disponible en vertu des règlements Nos 218, 237, 254-C, 355, 357, 365 et 472, pour le prolongement du collecteur Père Daniel et la construction d'une chambre de vanne, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 20 décembre 1972, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

313-72
Règ. 395-A agrandissement zone rénovation centre-ville nord Adoption.

Que le règlement No. 395-A amendant le règlement No. 395 concernant l'agrandissement de la zone de rénovation centre-ville nord en y incluant les lots Nos 1654-5 et P.1659 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

314-72
Compte rendu séance 4 déc. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 4 décembre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 502 adopté par le Conseil le 4 décembre 1972, l'arpenteur-géomètre de la Ville a fait préparer un plan en vue de l'homologation du Boulevard Des Forges, depuis le Chemin de l'Usine de Filtration jusqu'au lot P.206 de la Paroisse des Trois-Rivières;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

ET RESOLU:

315-72
Approbation plan homologation

Que le plan préparé par l'arpenteur-géomètre de la Ville, portant le numéro 104-25 en date du 21 décembre 1972, dont un double est

LUNDI, LE 11ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

partie Boul. Des Forges Adoption.

annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liséré jaune, les lisières de terrain nécessaire à l'homologation du Boulevard Des Forges, depuis le Chemin de l'Usine de Filtration jusqu'au lot P.206 de la Paroisse des Trois-Rivières, est accepté et approuvé, et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, soient faites conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

316-72
Installation enseignes rue St-Denis et rue St-Frs-Xavier Adoption.

Que le Directeur de la Police, conformément à l'article 18 du règlement No. 186, soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes aux endroits suivants:

a) Rue St-Denis, côté nord, entre les rues Bonaventure et Radisson.

b) Rue St-François-Xavier, côté est, entre la rue St-Martin et le "Mini-Putt".

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

317-72
Installation enseignes "Arrêt-Stop" différentes intersections Adoption.

Que le Directeur de la Police, conformément à l'article 14 du règlement No. 186, soit autorisé à installer des enseignes indiquant les mots: "Arrêt-Stop" aux quatre (4) coins des intersections Lajoie - 7ième Avenue, De Courval - Père Marquette et Papineau - Père Marquette.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

318-72
Comptes à payer novembre 1972 Adoption.

Que les comptes à payer pour le mois de novembre 1972, au montant total de $124,058.68, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

319-72
Comptes payés novembre 1972 Adoption.

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de novembre 1972, au montant total de $1,075,982.46, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE llième JOUR DE DECEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

320-72
Paiement comptes liste hebdo-madaire Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Marinex Inc.	$40,300.00
Michel Girard	529.22
Hydro-Québec	325.00
" "	1,312.43
Laboratoire Construction	875.00
Guimond Electrique	7,833.09
Laboratoire Hydraulique	2,988.35
Arno Electrique	293.75
" "	6,705.92
Ubald Gélinas	36,607.33
" "	6,820.05
Me J. Marquis	2,948.00
" "	1,020.00
D. Villemure	665.00
" "	266.00
Me Jean Méthot, Avocat	1,740.00
Cie Ajustement Trois-Rivières	67.25
René Yergeau	4,000.00
Me Yvan Godin	300.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

321-72
Acceptation offre d'achat Fuji Dyeing zone ind. No. 2 Adoption.

Que l'offre de FUJI DYEING AND PRINTING COMPANY LIMITED relativement à l'achat d'un emplacement situé dans la zone industrielle No. 2, connu et désigné comme étant composé des lots Nos P.228 et P.229 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 1,000,000 pieds carrés, soit et est par les présentes acceptée pour le prix de $35,000.00. La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

322-72
Contrat André Laquerre expropria-tion lots 178-653, 654, 655 et 656 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Paul VILLENEUVE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières s'engage à payer à M. André LAQUERRE une somme de $18,964.92 à titre de règlement de l'indemnité payable en vertu de l'expropriation des lots Nos 178-653, 654, 655 et 656 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 408.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

LUNDI, LE 11ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

323-72
Contrat Hydro-Québec éclairage parc de baseball Albert Gaucher Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour l'éclairage du PARC DE BASEBALL ALBERT GAUCHER, pour une période de quatre (4) mois consécutifs ou plus à compter de la date de la livraison du pouvoir. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

324-72
Vente terrain Jean Marcotte Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Lionel MARTIN, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Jean MARCOTTE, le lot No. 656 de la subdivision officielle du lot No. 178 et une partie du lot No. 657 de la subdivision officielle du lot No. 178 (178-656 et 178-P.657) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $7,704.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU que le comité de revision de la carte électorale fédérale projette une modification importante aux limites du territoire du comté de Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU que la redistribution projetée aurait pour effet d'exclure la Ville du Cap-de-la-Madeleine du comté de Trois-Rivières, tout en y intégrant la Ville de Louiseville et les municipalités environnantes;

ATTENDU que semblables changements ne peuvent qu'être préjudiciables à la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

325-72
Opposition redistribution carte électorale fédérale Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières s'oppose fermement au projet de redistribution de la carte électorale fédérale du comté de Trois-Rivières et demande instamment au comité de revision de procéder sans délai à une nouvelle étude, tout en tenant compte des revendications des municipalités concernées.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 18ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-douze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:		
Messieurs les Conseillers:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbal Adoption. Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 décembre 1972 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

a) Homologation d'une partie des lots Nos 170, 171 et 172 - prolongement de la 6ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 10 octobre 1972.

b) Amendement au règlement No. 186 - Circulation rues Royale, Notre-Dame et Laviolette,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 25 septembre 1972.

c) Amendement au règlement No. 26-K - Vente de marchandises dans les rues et places publiques,
avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère
à la séance du 23 octobre 1972.

d) Amendement au règlement No. 386-A - Zonage du secteur Notre-Dame de la Paix,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 13 novembre 1972.

e) Règlement imposant les centres hospitaliers et centres d'accueil en vertu du Bill 29,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier
à la séance du 27 novembre 1972.

f) Taxe d'améliorations locales - Travaux dans le prolongement de la rue Talbot,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 27 novembre 1972.

g) Règlement d'emprunt et le 25% des travaux du prolongement de la rue Talbot,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 27 novembre 1972.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

h) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 11 décembre 1972.

i) Amendement au règlement No. 191 - Zonage entre la 3ième Rue et la 17ième Rue,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 11 décembre 1972.

j) Règlement autorisant la construction d'un garage municipal,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 11 décembre 1972.

Avis motion règ. 16 am. location marché-aux-denrées

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 16, quant à ce qui a trait aux taux de location pour les commerces situés au marché-aux-denrées.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de décembre 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion règ. 352 am. tarifs autogare

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 352 régissant le stationnement et la circulation des véhicules automobiles dans l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville, quant à ce qui a trait aux tarifs.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de décembre 1972.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion règ. 186 am. périodes péage chronomètres stationnement

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui concerne la durée des périodes de péage des chronomètres de stationnement.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de décembre 1972.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion règ. 186 am. tarifs, installation chronomètres stationnement

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait aux tarifs et à l'installation de chronomètres de stationnement.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de décembre 1972.

Signé: Lionel Julien

Avis motion règ. 395 zonage secteur centre-ville nord

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 395 (zonage secteur centre-ville nord) concernant la hauteur des bâtiments et leur implantation.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de décembre 1972.

Signé: Benoît Giguère

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

Avis motion homologation Boul. St-Michel

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan prévoyant l'homologation du Boulevard St-Michel.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de décembre 1972.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion zonage territoire St-Michel des Forges

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges délimité par l'axe de la rivière St-Maurice à son intersection avec le prolongement de la ligne séparative des lots Nos 181 et 186 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de là, passant par les lignes et démarcations suivantes, en continuité les unes des autres: Vers le sud-ouest, la dite ligne des lots Nos 181 et 186, la limite sud-est du Boul. du Rochon, et son prolongement dans la ligne nord-ouest des lots 167, 165, 164-2, 164-1 et 162, la ligne sud-est des lots 249, 250, 251 et 373; la ligne sud-ouest du rang IV (fief St-Maurice) limitant au sud-ouest les lots de 373 en rétrogradant jusqu'à 348, 347, 345 à 342, 340 à 323, 321 à 318 et 316 à 295 tous inclus; la ligne nord-ouest du lot 295; puis, en référence au cadastre officiel de la paroisse de St-Etienne, la ligne sud-ouest du rang II (fief St-Etienne) limitant au sud-ouest les lots de 328 en rétrogradant jusqu'à 299 inclusivement; le côté sud-ouest d'un chemin passant au sud-ouest des lots 297, 296, 293, 292, 290, 289, 288 et 286, 284 à 279 inclusivement; l'axe d'un chemin passant entre les lots 279, 38 et 39 d'un côté et les lots 278, 277, 276 et 40 de l'autre côté; l'axe du chemin de front du rang I (fief St-Etienne) jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 38; cette dernière ligne et son prolongement jusqu'à l'axe de la rivière St-Maurice; le dit axe de la dite rivière en descendant son cours jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 181 et 186 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières jusqu'au point de départ.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de décembre 1972.

Signé: Léo Thibeault

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

326-72
Compte rendu séance 11 déc. 1972 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 11 décembre 1972, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

ET RESOLU:

327-72
Contentieux autorisé comparaître cause Julien & Rivard Ltée Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 19,067 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle JULIEN & RIVARD LTEE, est demanderesse, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

328-72
Approbation plan subdiv. lots 216 et 217 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie CHASTENAY, Arpenteur-géomètre, en date du 17 novembre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 216 et 217 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 216-2 et 217-78 situés à l'angle du Boul. Des Forges et de la rue Grimard, et appartenant à M. Anselme BOURASSA.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

329-72
Approbation plan subdiv. lot 174-81-52 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 1972, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 174-81-52 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 174-81-52-1 et 174-81-52-2 situés Place J.A. Mongrain et appartenant à M. Gérard ABRAN et LES ENTREPRISES DARGIS ET FRERES LTEE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

330-72
Approbation plan subdiv. lots 173, 174, 174-150-3 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 18 octobre 1972, montrant la subdivision d'une partie des lots 173, 174, 174-150-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 173-207 à 173-211 inclusivement, 174-157 à 174-163 inclusivement, 174-150-3-1, 174-150-3-2 situés 6ième Rue et appartenant à LES IMMEUBLES LAMBERT INCORPORE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

331-72
Approbation plan subdiv. lots 169-3 à 169-14 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du ler décembre 1972, montrant la subdivision des lots Nos 169-3 à 169-14 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 169-3-1 et 2, 169-4-1 à 4, 169-5-1 à 4, 169-6-1 à 4, 169-7-1 à 4, 169-8-1 à 4, 169-9-1 à 4, 169-10-1 à 4, 169-11-1 à 4, 169-12-1 à 4, 169-13-1 à 4, 169-14-1 à 2 situés rues François Nobert et Hubert et appartenant à M. Jean-Paul HAMELIN.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

332-72
Installation enseignes "Arrêt-stop" Adoption.

Que le Directeur de la Police, conformément à l'article 14 du règlement No. 186, soit autorisé à installer des enseignes indiquant les mots "Arrêt-stop" aux quatre (4) coins des intersections St-Paul - Whitehead, Des Bouleaux - Mgr Briand et Ste-Geneviève - St-François-Xavier.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

333-72
Entente Centre d'Entraide Familiale Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une entente sous seing privé en vertu de laquelle le CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE s'engage à opérer le Centre Notre-Dame de la Paix pour la période du 1er septembre 1972 au 31 décembre 1972, conformément aux clauses, données et conditions mentionnées dans la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

334-72
Requête Les Locations Matte Ltée Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières n'a aucune objection à présenter à l'encontre de la requête de "LES LOCATIONS MATTE LTEE" désirant obtenir de la Régie des Transports du Québec un permis de location de véhicules automobiles et de camions.

ADOPTE.

ATTENDU que le Ministre de la Voirie du Québec fait présentement exécuter des travaux de construction en vue de l'établissement de l'autoroute 755 et que le terrain nécessaire à la construction d'un nouveau garage municipal se trouve inclus dans l'emprise de la dite autoroute;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la relocalisation d'un autre emplacement et qu'après examen des lieux, le terrain jugé le plus approprié à la construction d'un garage municipal se trouve situé dans la zone industrielle No. 1;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

335-72
Demande Québec construction garage municipal Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, pour les raisons mentionnées au préambule de la présente résolution, prie l'Honorable Ministre de l'Industrie et du Commerce et la Commission Municipale du Québec de bien vouloir soustraire à l'application des articles 4 à 7 de la Loi des Fonds Industriels le terrain nécessaire à la construction d'un nouveau garage municipal situé dans la zone industrielle No. 1 et comprenant les lots Nos 19-15 et 21-3-4 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières. Le tout conformément à l'article 8-A de la Loi des Fonds Industriels.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

336-72
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

Hydro-Québec	$ 1,250.00
Bell Canada	147.85
Nettoyeurs Modernes	112.50
Laveurs Vitres Laviolette	245.00
Maurice Couture	525.00
Jo-Ad	917.20
Le Centurion	22.00
Le Roussillon	44.82
Le Baron	130.98
Marché Tardif	13.54
Me Jean Méthot, Avocat,	130.00
J. Marquis	1,482.50
J.Louis Levasseur	180.00
" "	165.00
Le Bien Public	19.80
Cie d'Ajustement Trois-Rivières	50.50
Dr R. Duguay	150.00
J.D. Gélinas	40.50
Conseil Loisirs Mauricie	207.97
Association des Arbitres de la Mauricie	2,035.85
Pavillon Mgr St-Arnaud	10.00
CASH	200.00
Association Ste-Cécile Inc.	300.00
Loisirs Ste-Marguerite	720.00
Loisirs St-Philippe	720.00
Centre Landry	720.00
Loisirs St-Sacrement	720.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	720.00
Loisirs Normanville	720.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	720.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix (secteur Lambert)	550.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix (Cardinal Roy)	720.00
Loisirs Ste-Thérèse	720.00
Loisirs Vieilles Forges	720.00
Guimond Electrique	22,203.46
" "	7,782.25
" "	33,806.01
" "	1,184.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

337-72
Permis de taxi accordé M. Paul Rocheleau Adoption.

Que le rapport du Directeur de la Police recommandant de remettre en vigueur le permis de taxi No. 25 au nom de M. Paul ROCHELEAU est par les présentes adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

338-72
Quittance et mainlevée Arthur Bourassa, A.B. Ready Mix Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Arthur BOURASSA et A.B. READY MIX INC. pour

LUNDI, LE 18ième JOUR DE DECEMBRE 1972.

toutes sommes dues à la Ville en vertu d'actes de vente en date du 18 mars 1966 et du 7 décembre 1966, passés devant Me Lionel MARTIN, notaire, et enregistrés sous les Nos 252,325 et 255,234.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

339-72
Autorisation inscrire en appel Mes Lajoie & Al cause Dallaire-Hubert Adoption.

Que Mes LAJOIE, GOUIN, VIGEANT, DESAULNIERS & LAJOIE, Avocats et Procureurs, soient et sont par les présentes autorisés à inscrire en appel, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, la cause No. 34,283 à la suite du jugement rendu le 18 décembre 1972 par l'Honorable Gabriel Roberge, Juge de la Cour Supérieure.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

MAIRE

GB/jb